

gens que les tiens. [...] Je t'assure, au nom des Cinq-Nations, que nos guerriers danseront sous les feuillages [de l'arbre de paix] la danse du calumet et qu'ils demeureront tranquilles sur leurs nattes et qu'ils ne déterreront la hache pour couper l'arbre de la paix que quand leurs frères Onnontio et Corlaer conjointement ou séparément voudront attaquer les pays dont le Grand Esprit a disposé en faveur de nos ancêtres.

La Barre est obligé d'accepter toutes les conditions posées par les ambassadeurs iroquois, entre autres celle de négocier à l'avenir à La Famine et non plus à Montréal ou au fort Cataracoui, parce que, à ce dernier endroit, « il y avait tant de sauterelles qu'on ne pouvait dormir la nuit ».

Dès que le roi de France apprend la teneur du traité avec les Iroquois, il écrit à l'intendant : « Je n'ai pas lieu d'être satisfait du traité fait entre le sieur de La Barre et les Iroquois, l'abandon qu'il a fait des Illinois m'a fort déplu et c'est ce qui m'a déterminé à le rappeler. » Le reproche majeur de Louis XIV à son représentant était d'avoir permis aux Iroquois d'attaquer les Illinois, amis des Français et grands pourvoyeurs de fourrures.

À nouveau, en selle

En France, La Salle tente de faire valoir ses droits sur le fort Frontenac que le gouverneur La Barre lui avait confisqué. L'explorateur se rend à la cour de Louis XIV où, fort de puissants appuis, il obtient la rétrocession de ses biens. Le roi écrit à La Barre, le 10 avril 1684 : « Mon intention est que vous vous appliquiez à réparer le tort que vous auriez fait audit de La Salle et, pour cet effet, que vous fassiez remettre tous les effets qui lui appartiennent au sieur de La Forest qui repasse, par mes ordres, audit pays, ensemble les hommes engagés audit de La Salle, voulant qu'au surplus vous lui donniez et au sieur de La Forest tous les secours et la protection dont ils auront besoin, étant certain qu'il n'a point abandonné ce fort-là, ainsi que vous me l'avez marqué par vos lettres. »

Non seulement La Salle rentre en possession du fort Frontenac, mais le roi, le 14 avril, lui octroie « une commission pour commander dans tout le territoire compris entre le fort Saint-Louis-des-Illinois et la Nouvelle-Biscaye ». L'explorateur a réussi à convaincre les autorités royales des possibilités d'établir une colonie française à l'embouchure du Mississippi dont il modifie l'emplacement sur une carte qu'il fabrique. Pierre Le Moyne d'Iberville écrira à ce sujet : « Je crois que cela vient de la grande envie qu'il avait de se voir près des mines du Nouveau-Mexique et engager par là la cour à faire des établissements en ce pays, qui ne pourront par les suites qu'être très avantageux. »

Au pays de l'or

Louis XIV, qui est intéressé par l'or des Espagnols, fournit à La Salle deux navires et 100 soldats. Deux autres bâtiments sont armés par des particuliers. Le 18 juillet 1684 La Salle écrit à sa mère qui demeure à Rouen. « Enfin, lui dit-il, après avoir bien attendu le vent favorable et eu beaucoup de traverses à surmonter, nous partons avec quatre vaisseaux, où il y a près de quatre cents hommes. Tout le monde

1684

se porte fort bien et, entre autres, le petit Colin et mon neveu. Nous avons tous bonne espérance d'un heureux succès. »

Le *Joly*, un des navires fournis par le roi, est commandé par Taneguy Le Gallois de Beaujeu. Ce dernier devient rapidement un opposant à La Salle qu'il traite de « frappé » et de « visionnaire ». Le 6 septembre, après cinq semaines de navigation, les navires franchissent le tropique du Cancer.

Les hommes de La Salle étaient formés d'une quarantaine d'engagés et de valets et de six missionnaires. La traversée est pénible. Le *Joly*, qui peut contenir 125 personnes, en transporte 240. L'eau potable manque. La fièvre apparaît. On jette l'ancre au Petit-Goave, à Haïti. La flûte *L'Aimable* et la barque *La Belle* rejoignent le premier navire, le 2 octobre. Le 20, on apprend la perte du *Saint-François* tombé aux mains des Espagnols. « Cette perte nous fut bien rude, écrit Henri Joutel. Il y avait dessus la plus grande partie de nos vivres, ce qui est toujours le plus nécessaire à des entreprises pareilles, mais aussi presque toutes nos chaudières, meubles très précieux et très considérables pour un établissement en ces pays. »

Plusieurs engagés profitent de l'arrêt à Haïti pour prendre la clé des champs, soudoyés par des flibustiers qui les convainquent de la chimère du projet de La Salle.

Le 25 novembre, les trois navires quittent l'île et partent à la recherche de l'embouchure du Mississippi. La Salle voyage alors à bord de *L'Aimable*. Le 4 février 1685, on recherche encore l'endroit où la colonie doit s'établir. Beaujeu s'oppose de plus en plus à La Salle qui décide de faire descendre environ 120 hommes à terre. Il les oblige à marcher le long de la côte « jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé une autre rivière ». Peu après, observant la vigueur du courant, l'explorateur acquiert la certitude d'avoir repéré l'un des bras du Mississippi. Ses navires s'y engagent et, conséquence d'une mauvaise manœuvre, *L'Aimable* s'échoue. Des hommes s'évadent pendant que d'autres succombent au scorbut ou à la malnutrition. Le *Gros*, capitaine des vivres, meurt après avoir été mordu par un serpent à sonnettes. Ces incidents n'empêchent pas La Salle d'entreprendre, au mois de mai 1685, l'érection du fort Saint-Louis, sur la rive droite de la rivière Lavaca, près de la baie de Matargorda. Les hommes sont mécontents. La Salle exige beaucoup d'eux, et, en revanche, il les traite sans considération. Un premier complot contre la vie de Joutel est mis à jour. Beaujeu est reparti vers la France et il ne reste à La Salle qu'un navire, *La Belle*.

On recherche encore et toujours le fameux fleuve. L'excursion de septembre, novembre et décembre 1685 mène La Salle du côté des Illinois où un incident en apparence mineur va décider de son sort.

Au mois de décembre, Pierre Duhault, dont les souliers de peau de bœuf sont percés, demande au neveu de La Salle l'autorisation de s'arrêter un instant « pour raccommoder son paquet et ses souliers [...] pour se garantir dès épines et des chicots de bois et des cailloux ». Crevel de Moranget, qui ferme la marche, refuse net ! Il ordonne à Duhault de suivre l'équipe. Laissant Duhault seul à réparer ses souliers, La Salle en tête de file poursuivra sa route, persuadé que Duhault s'est évadé. En fait, après une course inutile dans l'espoir de rattraper les marcheurs, Duhault rebrousse chemin et rentre au fort Saint-Louis au mois de janvier suivant.

Vers la fin du mois de mars 1686, La Salle est de retour au fort, ignorant toujours où se trouve l'embouchure du Mississippi. On est sans nouvelle de la barque *La Belle* que l'on croit perdue. L'explorateur forme alors le projet de se rendre par

voie de terre au fort Saint-Louis-des-Illinois, puis de redescendre le Mississipi par un chemin qu'il connaît bien. Il se met en route le 28 avril, avec 19 compagnons. Il revient au fort au mois d'octobre, en ayant perdu une dizaine. Nouveau et dernier départ, le 12 janvier 1687. Ils sont 17 qui quittent le fort à cheval. Parmi eux, Duhault qui a justifié sa soi-disant désertion. En chemin, on tue des bœufs dont la chair sert à la nourriture et les cuirs « à couvrir les hardes et à cabaner en cas de pluie ».

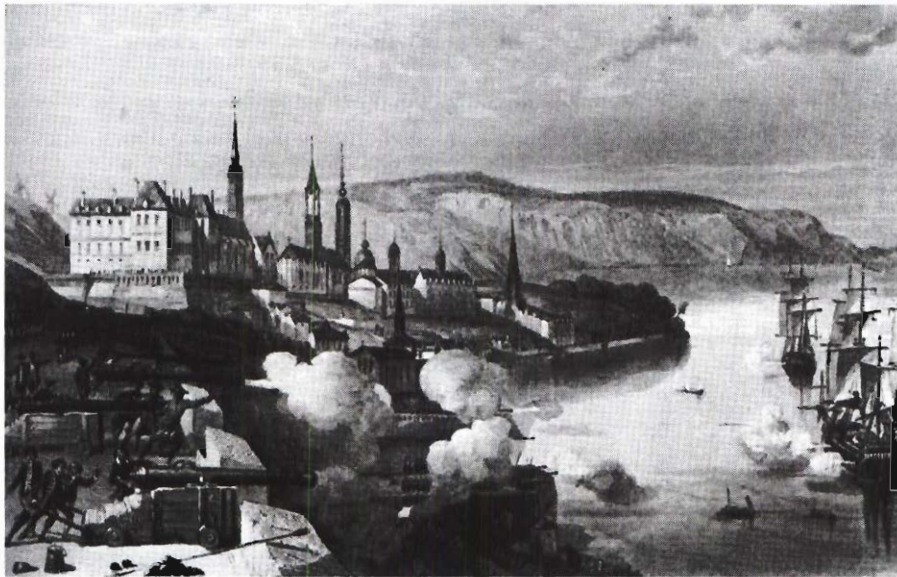
Le 14 mars 1687, alors que le groupe atteint la rivière Trinity, les vivres manquent. La Salle demande à sept ou huit de ses hommes d'aller à quelques lieues de là chercher des provisions qu'il avait cachées lors d'un précédent voyage. Le blé et le maïs sont pourris, mais heureusement le groupe revient avec deux bœufs. Moranget va chercher quelques quartiers de viande et refuse d'en distribuer pour l'économiser. Une dispute éclate entre lui et Duhault. Le chirurgien se range du côté de Duhault. Au cours de la nuit suivante, le neveu de La Salle, son serviteur et l'Amérindien Nika sont tués à coups de hache pendant leur sommeil. « Le 18, raconte Joutel, M. de La Salle se montra fort inquiet de ce qu'il ne venait personne ; il appréhendait qu'il ne leur fût arrivé quelque malheur. » Le 19, au matin, La Salle demande au père récollet Anastase Douay de l'accompagner. En chemin, l'explorateur est en proie à de sombres pressentiments. »

Au bout de deux lieues, écrit le père Douay, nous trouvâmes la cravate sanglante de son laquais. Il s'aperçut de deux aigles qui voltigeaient sur sa tête et, en même temps, il découvrit ses gens sur le bord de l'eau dont il s'approcha en leur demandant des nouvelles de son neveu. Ils nous répondirent par des paroles entrecoupées, nous montrant l'endroit où nous trouvâmes ledit sieur. Nous les suivîmes quelques pas le long de la rive jusqu'au lieu fatal où deux de ces meurtriers étaient cachés dans les herbes, l'un d'un côté, l'autre de l'autre avec leurs fusils bandés. L'un des deux manqua son coup, le second tira en même temps et porta du même coup dans la tête de monsieur de La Salle qui mourut une heure après.

Les cinq assassins assouvissent leur rage sur le cadavre de celui qu'ils surnommaient « le grand bacha ». Ils le dépouillent de ses habits et traînent le corps dans les halliers « où ils le laissèrent à la discrétion des loups et autres bêtes sauvages ». Au cours des semaines suivantes, les meurtriers s'entretuent.

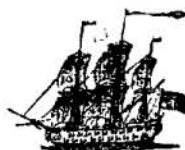
Pour plusieurs, le mauvais caractère de Cavalier de La Salle et sa dureté expliquent le sort dont il a été victime. L'ère des découvertes vient de se terminer pour les Français d'Amérique du Nord. Il faudra attendre La Vérendrye et ses fils pour assister à de nouvelles explorations importantes.





Le siège de Québec par William Phips

LA VOIX DES CANONS



L'ANNÉE 1685 COMMENCE SOUS DE BONS AUSPICES pour le marquis Jacques-René de Brisay de Denonville. En effet, le 1^{er} janvier, le roi Louis XIV signe une commission le nommant gouverneur et lieutenant général en Canada, Acadie, île de Terre-Neuve et autres pays de la France septentrionale. Quelques mois auparavant, on avait signifié au gouverneur La Barre son rappel en France.

Le nouveau gouverneur est, lui aussi, un militaire de carrière. Il débarque à Québec le 1^{er} août. Son épouse enceinte et leurs deux filles l'accompagnent. Arrivent, le même jour, le nouvel évêque, monseigneur de Saint-Vallier et 500 soldats. Ces derniers doivent se joindre aux militaires déjà présents dans la colonie, soit pour maintenir la paix, soit pour faire la guerre aux Iroquois, si besoin est.

Au cours de la traversée de l'Atlantique, la maladie s'est déclarée à bord des navires. Dès l'arrivée, écrit Jeanne-Françoise Juchereau de La Ferté, supérieure des hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec,

On débarqua tous les malades et on en remplit non seulement nos salles, mais notre église, nos greniers, nos hangars et poulaillers et tous les endroits de l'hôpital où nous pûmes leur trouver place. On dressa même des tentes dans la cour. Nous redoublâmes notre ferveur à les servir. Aussi avaient-ils grand besoin de nos soins : c'était des fièvres ardentes et pourprées, des délires terribles et beaucoup de scorbut. Il passa dans notre Hôtel-Dieu plus de trois cents malades. La salle des femmes était pleine d'officiers de qualité. Au commencement, il en mourut environ vingt. On nous les apportait même à demi-morts.

La maladie se propage dans la communauté puis à travers toute la ville de Québec. À la fin du mois de septembre 1685, Denonville calcule qu'un tiers des hospitalisés sont décédés, soit une centaine de personnes. La capitale comptait plus de 1200 habitants.

À l'arrivée de Denonville, la situation de la colonie laisse à désirer. Le gouverneur La Barre a contribué à détériorer les relations avec les Iroquois qui menacent encore et toujours de déclarer la guerre. Les Anglais de la Nouvelle-Angleterre consi-

dèrent plus que jamais la région des Grands Lacs comme leur territoire. Enfin, la course des bois et la vente de boissons alcooliques aux Amérindiens accentuent les problèmes sociaux de la colonie française.

Dans son mémoire du 13 novembre 1685 au ministre Seignelay (le fils de Colbert), Denonville ne cache pas son inquiétude. Il écrit, au sujet de la jeunesse canadienne :

Je ne saurais, Monseigneur, assez vous exprimer l'attrait que tous les jeunes gens ont pour cette vie sauvage, qui est de ne rien faire, de ne se contraindre pour rien, de suivre tous ses mouvements et de se mettre hors de la correction. [...] L'on a cru bien longtemps que l'approche des Sauvages de nos habitations était un bien très considérable pour accoutumer ces peuples à vivre comme nous et à s'instruire de notre religion. Je m'aperçois, Monseigneur, que tout le contraire en est arrivé, car, au lieu de les accoutumer à nos lois, je vous assure qu'ils nous communiquent fort tout ce qu'ils ont de plus méchant, et ne prennent eux-mêmes que ce qu'il y a de mauvais et de vicieux en nous.

Plusieurs coureurs des bois sont même passés dans les rangs anglais. Des Groseilliers et Radisson, qui sera naturalisé anglais deux ans plus tard, en sont deux exemples. Les transfuges trafiquent avec les Iroquois. Le gouverneur dénonce l'esprit mercantile de nos voisins du Sud : « L'intérêt du marchand d'Orange et de Manhatte, écrit-il le 12 novembre, l'emporte sur tout l'intérêt public, car s'ils ne voulaient pas leur vendre de la poudre [aux Iroquois], on réduirait cette nation plus aisément qu'aucune. [...] Il est bon de voir si l'Anglais n'est pas aussi et même plus à craindre à l'avenir et si nous ne devons pas prendre autant de soin de nous en garantir. »

La population des colonies anglaises dépasse alors les 160 000 habitants, alors que le Canada ne compte que 10 725.

À la baie d'Hudson, à coups d'aviron

Les établissements anglais de la baie d'Hudson constituent une menace réelle pour le commerce des fourrures de la colonie française. Denonville autorise donc l'envoi d'un corps expéditionnaire pour chasser de cet endroit les représentants de la Hudson's Bay Company. Pierre de Troyes, dit le chevalier de Troyes, reçoit le commandement de la mission. Son groupe se compose de 30 soldats réguliers et de 70 habitants de la colonie. Trois des fils de Charles Le Moyne font partie du détachement : Jacques Le Moyne de Sainte-Hélène, 27 ans ; Pierre Le Moyne d'Iberville, 25 ans, et Paul Le Moyne de Maricourt, 22 ans. Ils représentent la Compagnie du Nord qui est intéressée au commerce des fourrures dans les régions nordiques. Zacharie Robutel de La Noue agit comme aide-major et Pierre Allemand, comme commissaire des vivres. Le père jésuite Antoine Silvy est l'aumônier. Pierre Lamoureux, sieur de Saint-Germain, qui avait épousé une Amérindienne, porte le titre de « capitaine des guides » ; il possédait déjà un poste de traite des fourrures sur l'un des affluents de la rivière Abitibi. À la fin du mois de mars 1686, l'expédition quitte Montréal.

Les Canadiens qui participent à la campagne ne sont pas tous des modèles de discipline. À partir du jour de Pâques, soit le 14 avril, à tour de rôle, les expéditionnaires, divisés en trois groupes, montent la garde la nuit. Le commandant veut dresser ses hommes. « Je les assujettis peu à peu à la discipline que demande la régularité du service et qui seule manque à la valeur naturelle des Canadiens. »

La remontée de la rivière des Outaouais est difficile. Plusieurs canots doivent être réparés. Souvent les hommes marchent ou nagent dans l'eau qui leur va jusqu'aux aisselles, dans le froid et sous la pluie.

Le 20 avril, non loin de l'embouchure de la rivière du Lièvre, près de l'actuelle ville de Buckingham, le chevalier de Troyes fait, à nouveau, preuve d'autorité. « Je fis attacher un Canadien à un arbre pour le punir de quelque sottise qu'il avait dite, note-t-il ; quelques mutins voulurent à ce sujet exciter une sédition, mais je les ramenai en peu à leur devoir. Le père Silvy m'y aida beaucoup, et je connus dans cette occasion le caractère des Canadiens, dont le naturel ne s'accorde guère avec la subordination. »

Le 1^{er} mai, après plus d'un mois de navigation, le corps expéditionnaire arrive là où se trouve aujourd'hui le village de Fort Coulonge. Rendus au rocher à l'Oiseau, sur la rivière Creuse, entre l'île aux Allumettes et les rapides des Joachims, les hommes s'amuse à baptiser ceux « qui n'y ont point encore passé », comme c'est la coutume. Lorsque le temps le permet, les canots avancent à la voile. Arrivés près de la rivière Mattawa, les hommes se méfient des embuscades.

La région du lac Témiscamingue semble receler des richesses importantes. L'expédition s'y arrête quelques jours pour permettre au sieur Cognac d'explorer une mine de plomb ou de cuivre. Au cours de l'automne de la même année 1686, Alphonse de Tonty effectue un voyage d'exploration pour rapporter d'autres morceaux de métal.

Le 31 mai, l'expédition franchit la ligne de séparation des eaux, située entre les lacs Massia et Berthemet. À partir de ce point, les rivières coulent vers la baie d'Hudson. Quelques jours plus tard, sur les bords du lac Abitibi, le chevalier de Troyes ordonne la construction d'un fort. « Il est de pieux et flanqué de quatre petits bastions. »

Enfin, après plus de 80 jours de voyage, le chevalier de Troyes et ses hommes arrivent au premier établissement anglais sur la baie d'Hudson, le fort Monsipi ou Moose Factory. « Ce fort, écrit le commandant de Troyes, est composé de grosses palissades qui, sortant forment quatre courtines dont chaque face est de 130 pieds. Elles sont flanquées d'autant de bastions, dont le terre-plein est soutenu de deux rangs de gros pieux entrelassés, d'espace en espace, de madriers, qui les traversant d'un rang à l'autre, semble lier et raffermir la terre qu'ils renferment et tiennent hors d'état de pouvoir s'ébouler. Ils étaient fort bien munis de canons. »

À l'intérieur du fort se dresse une redoute de trois étages, bâtie de pièces sur pièces. Une fois les lieux reconnus, on dresse le plan d'attaque. Cette dernière a lieu au lever du jour. Sainte-Hélène, Iberville, Maricourt, La Noue, Allemand et cinq ou six autres Canadiens sautent par-dessus la palissade, l'épée à la main. « Ils entrèrent ainsi bravement dans le fort, s'emparèrent du canon et ouvrirent la fausse porte qui n'était pas fermée à la clé. » Pendant ce temps, Troyes ordonne de défoncer la porte principale à coups de bélier. Un Anglais demande quartier. « J'eus pour lors

beaucoup de peine à arrêter la fougue de nos Canadiens qui, faisant de grands cris à la façon des Sauvages, ne demandaient qu'à jouer des couteaux. » En moins d'une demi-heure, soldats et Canadiens s'emparent du fort et de ses 17 habitants qui sont enfermés dans la cave pour une demi-journée.

À l'abordage

Malgré les instructions écrites de Denonville, le chevalier de Troyes avait décidé de chasser les Anglais de la baie d'Hudson. Quelques jours plus tard, une soixantaine d'hommes, commandés par de Troyes, prennent le chemin du fort Rupert, connu aussi sous le nom de fort Charles, à l'embouchure de la rivière Rupert. Le 3 juillet a lieu l'attaque de cet établissement bâti à peu près comme le fort précédent. Après un court combat, le commandant de la place se rend, ainsi que les 30 hommes et femmes. Pendant que se déroule l'attaque du fort, Iberville prend la tête d'un commando qui s'empare du *Craven*, amarré non loin de la rive. Les Canadiens « n'y trouvèrent pour toute garde qu'un homme, enveloppé de sa couverture, qui dormait tranquillement ».

Il ne reste plus qu'un établissement important : le fort Quichicouane ou Albany. Le commandant du poste, Henry Sergeant, connaît la présence des ennemis. Le chevalier de Troyes lui envoie un tambour, un interprète et un troisième homme pour réclamer la libération de trois coureurs des bois retenus prisonniers dans le fort, Jean Péré, un nommé Lacroix et Desmoulins. L'officier français exige aussi la reddition de la place. La réponse du gouverneur de la Hudson's Bay Company « était conçue en termes généraux qui, ne décidant rien, ne faisaient aucune mention de rendre ni prisonniers, ni la place, ni de se vouloir battre ». « Ce qui me faisait juger, ajoute de Troyes, qu'il était homme de cérémonie et qu'il ne demandait que quelques coups de canon pour le faire sortir avec honneur. »

Les assaillants se préparent donc à l'attaque en construisant une batterie, « laquelle nous aurait été impossible, la terre étant gelée, sans la lâcheté des Anglais qui nous laissaient travailler aussi tranquillement que si nous eussions été à leurs gages ».

Le 23 juillet, la batterie est complétée. Comme les vents sont contraires, le *Craven*, commandé maintenant par Iberville et battant toujours le pavillon de la compagnie anglaise, ne peut s'approcher du fort pour le canonner au besoin. Du côté français, les vivres commencent à manquer. Les hommes sont réduits à manger du « persil de macédoine ». Ils se décident alors à faire appel à sainte Anne. Après avoir récité ses litanies, ils promettent de verser chacun 40 sols « pour les réparations de son église de la Côte de Beaupré et d'y apporter le pavillon qui était arboré sur un des bastions du fort ». Le vent change tout à coup de direction et le navire peut s'approcher. On décharge huit canons que l'on installe sur la batterie.

Le 26 juillet 1686, le jour de la fête de sainte Anne, après avoir entendu la messe chantée par le père Silvy, Français et Canadiens se lancent à l'attaque du fort Albany. En moins d'une heure, les canons lancent 140 volées de boulets. Ces derniers viennent à manquer. « Nos gens crièrent un grand vive le Roi ! Les Anglais nous répondirent d'un pareil cri. »

Peu après, des assiégés sortent, pavillon blanc en tête. Le chevalier de Troyes et le gouverneur Sergeant se rencontrent sur l'eau, à bord de chaloupes. Le représentant de la Hudson's Bay Company veut faire les choses en grand. Après quelques minutes de discussion, les deux chefs se mettent d'accord sur le texte des articles de capitulation : elle est signée sur-le-champ. Peu après, Le Moyne de Sainte-Hélène et Le Moyne d'Iberville, à la tête de 50 des meilleurs hommes, marchent tambour battant du côté du fort « que le gouverneur leur remit de bonne foi ». Les prisonniers sont expédiés sur l'île de Charlton où ils attendront l'arrivée de navires qui les ramèneront en Angleterre.

Le fort Albany est détruit en partie. Iberville reçoit le commandement des différents établissements. Le chevalier de Troyes, avec la majeure partie des hommes, reprend le chemin de Québec, où il arrive au début du mois d'octobre.

Temporairement, les Français retrouvent le contrôle du commerce des fourrures à la baie d'Hudson, les Anglais ne conservant que le petit poste de Port Nelson. Les pertes de la Hudson's Bay Company s'élèvent à près de 75 000 livres sterling, surtout dues à la saisie de 50 000 peaux de castors de première qualité.

Pendant que le corps expéditionnaire commandé par le chevalier de Troyes fait la guerre aux Anglais, les diplomates français et anglais mettent au point le texte d'un traité de neutralité qui sera signé le 16 novembre 1686.

Subterfuges et galères

Le gouverneur Denonville, face à l'offensive commerciale et politique des Anglais de la Nouvelle-Angleterre, émet de nouvelles ordonnances relatives à la traite des fourrures. Le 29 janvier 1686, il stipule que tout canot chargé de marchandises et ne possédant pas de congé dûment signé sera confisqué. Un mois plus tard, il s'en prend à ceux qui vont vendre leurs fourrures aux Anglais, même si ceux-ci offrent de meilleurs prix. Permission aussi est accordée à chacun de tirer sur les contrevenants « s'ils se mettent en défense ». Toutes ces mesures donnent peu de résultats. Il ne reste plus qu'une solution : la guerre contre les Iroquois !

Le gouverneur demande au roi des hommes, des armes et des vivres. L'opération se prépare dans le plus grand secret. Même certains missionnaires qui vivent avec les Iroquois ne sont pas mis au courant du projet, pour éviter les fuites. Dès son arrivée à Québec à la mi-septembre 1686, le nouvel intendant, Jean Bochart de Champigny, joint ses efforts à ceux du gouverneur pour hâter les préparatifs. Il faut graduellement créer un climat de guerre pour amener la population à fournir les miliciens nécessaires.

Les premiers mois de 1687 sont employés à la préparation de planches nécessaires à la construction de 200 bateaux plats qui doivent servir au transport des troupes et des vivres. Au printemps, les habitants se hâtent de terminer leurs semences, car plus de 800 d'entre eux doivent accompagner l'armée régulière qui se compose d'un nombre égal d'hommes. Deux cents Amérindiens sympathiques à la cause française complètent le corps expéditionnaire. Denonville quitte Québec le 22 mai et arrive à Montréal sept jours plus tard. Le même jour, soit le 29, arrive dans la capitale de la colonie Philippe de Rigaud de Vaudreuil avec 800 soldats que le roi

envoi pour la défense de la Nouvelle-France. Ces renforts arrivent trop tard pour participer à l'expédition.

À partir du 11 juin, divers groupes de militaires et de miliciens prennent le chemin du fort Frontenac. Les barques remontent le fleuve. On évite de faire du bruit et de révéler ainsi aux Iroquois la marche des troupes. Dès que l'on apprend la présence d'ennemis, on s'empresse de les arrêter pour les empêcher de propager la nouvelle.

Un des problèmes majeurs des autorités est de maintenir l'ordre et la discipline chez les Canadiens et les Amérindiens. L'ordre de marche du 19 juin demande aux officiers d'empêcher les hommes de tirer n'importe où, n'importe comment. Le même jour, alors que le cortège est non loin de la Pointe Beudet, les Français capturent dix Iroquois, dont quatre femmes et deux petits garçons.

Le lendemain, les prisonniers sont conduits à Montréal. L'intendant Champigny, à la tête d'un petit détachement, devance le corps principal de l'armée et arrive le premier au fort Frontenac. Une partie de sa mission est d'empêcher les Iroquois qui se trouveraient dans le voisinage du fort d'avertir les Tsonnontouans de l'arrivée de l'armée française. Comme il ne dispose pas de troupes assez nombreuses pour arrêter ces Amérindiens, il use d'un subterfuge plus ou moins recommandable : il invite les Iroquois de la région à un grand banquet à l'intérieur du fort.

Pendant ce temps-là, raconte Gédéon de Catalogne, il y avait des charpentiers qui disposaient des pièces de bois par coches pour mettre tous les conviés aux ceps. Le jour assigné au festin étant arrivé, tous les convives furent arrêtés et, comme il n'y avait point de logement pour servir de prison, on les mit au nombre de 45 hommes aux ceps, un pied d'un chacun à la coche, un piquet qui leur servait de dossier où il y avait une corde qui les attachait par le cou, les bras bien serrés d'une ligne. Leurs femmes et filles avaient la liberté de leur faire à manger. Dans cette situation, ils chantaient à pleine tête leurs chansons de mort.

Champigny fait part à Denonville de la capture des Iroquois, le 27 juin. Le même jour, l'intendant précise les ordres concernant le ravitaillement : « Tous les jours, chaque capitaine verra distribuer le pain, le lard et les pois pour la subsistance de chaque soldat afin qu'il ne le consomme pas mal à propos. Il aura une livre de biscuit par jour, un quarteron de lard et une jointée de pois à deux par jour. »

Le 30 juin, la majeure partie des troupes arrive au fort Frontenac. La discipline militaire doit maintenant être respectée. L'ordre du jour précise : « Chaque officier prendra bien garde que le soldat s'occupe à se blanchir et accommoder ses souliers le mieux qu'il pourra et à se faire la barbe. »

Les troupes campent aux alentours du fort. Le nombre de prisonniers iroquois dépasse les 200, soit 51 hommes et 150 femmes ou enfants. Le 1^{er} juillet, arrive François Dauphin de La Forest, avec la nouvelle de l'arrestation de 60 Anglais venus faire la traite dans la région de Michillimakinac. Le 4, c'est le grand départ pour le pays des Tsonnontouans où Français et Canadiens veulent porter la guerre et la destruction. Deux jours plus tard, la garde de nuit commence.

Le gouverneur Denonville avait fixé au 10 juillet la rencontre avec les coureurs des bois et Amérindiens alliés établis dans les divers postes de traite. La jonction des deux armées doit avoir lieu au grand marais de Ganiatarontagouët, près de la rivière

des Tsonnontouans, au nord du Niagara. En deux jours, les hommes coupent environ 2000 pieux qui servent à construire un fort de bois pour protéger les bateaux qui sont remplis d'eau. Le premier village des Tsonnontouans n'est plus qu'à huit lieues. « Il y eut trois ou quatre Iroquois qui eurent l'effronterie de venir nous braver en travaillant à notre fort, note l'aide de camp Louis-Henri de Baugy ; ils nous chantèrent pouilles disant qu'il fallait se venir battre et non pas faire un fort, que nous vinssions vite nous faire tuer, qu'ils avaient envie de manger de la chair blanche. Nous les laissâmes dire et continuâmes notre fort. Ils tirèrent deux coups de fusil dont les balles tombèrent à la queue de nos bateaux. »

Un premier engagement armé a lieu le 13 juillet. Cinq miliciens et un soldat sont tués, ainsi que cinq Amérindiens alliés. Chez les Tsonnontouans, le nombre de morts atteint la trentaine. « Le soir, note Baugy, nos Sauvages firent festin de toute la viande de nos ennemis qu'ils avaient mise dans les chaudières. »

Au cours des jours qui suivent, c'est la destruction systématique de tout ce qui appartient aux Tsonnontouans. On brûle un fort où ils avaient emmagasiné du blé d'Inde. Les Iroquois s'enfuient avant l'arrivée des troupes qui se contentent alors de détruire. Pendant une dizaine de jours, l'armée ravage le pays iroquois. Baugy évalue à 400 000 minots le blé d'Inde détruit ou emporté.

Le 23 juillet, sur l'heure du midi, le gouverneur donne l'ordre du retour. Sept jours plus tard, les troupes arrivent à la jonction des lacs Ontario et Érié. L'endroit est idéal pour la construction d'un fort. « On a tiré la place d'un carré que l'on veut entourer de 100 pieux, écrit Baugy ; pour cet effet, les habitants ont eu ordre d'en faire 2000, tandis que les soldats nettoyaient la place et commençaient les fosses pour les planter ; on les a fait faire de 16 pieds de haut. » Le fort Niagara, qui sera placé sous le commandement du chevalier de Troyes, peut abriter une centaine d'hommes.

À la mi-août, soldats et miliciens ont regagné la colonie. Le gouverneur doit se contenter d'un demi-succès, tout comme Tracy, vingt ans auparavant. Il écrit au ministre, le 25 août 1687 : « Il est encore très certain et connu de tous que, si nous n'avions pas marché aux Tsonnontouans et qu'ils n'eussent pas été humiliés, tous les Outaouais et les Hurons auraient levé le masque, se soumettant aux Iroquois et se rangeant sous la protection de l'Anglais en faveur duquel je sais qu'il y a déjà plusieurs présents faits à ce sujet. »

Au cours du mois d'octobre, les prisonniers anglais recouvrent leur liberté et retournent en Nouvelle-Angleterre. Quant aux Iroquois capturés lors de l'expédition, 36 d'entre eux prennent le chemin de la France où ils deviendront galériens sur les navires du roi. Le 25 août suivant, Denonville avertit le ministre : « Dans le nombre des prisonniers, il y en a quelques-uns que je ne dois point vous envoyer, étant proches parents de nos Sauvages chrétiens, outre qu'il y en a du village des Onontagués que nous devons ménager pour tâcher de les désunir des Tsonnontouans et pour nous en servir pour négocier si nous en avons besoin. »

L'intendant des galères de Marseille reçoit ordre du ministre Seignelay de ne pas enchaîner les nouveaux galériens iroquois et de leur donner une double ration alimentaire. Le ministre précise : « Sa Majesté veut bien que vous les fassiez traiter de même que les nègres du Sénégal. » Les Iroquois résistent mal à la vie qu'on leur fait mener sur les galères. En 1688, Denonville, en vue de faciliter des négociations

de paix, demande le retour des galériens, après les avoir convenablement vêtus et « traités avec douceur ». Il suggère aussi « de les caresser un peu, quelques rubans et galons leur feront plaisir ». Au mois d'octobre 1689, Frontenac ramènera les treize survivants !

Pendant ce temps, au Canada, la situation se détériore encore. Les Iroquois harcèlent divers établissements. Denonville tente de négocier la paix, mais les intrigues de Kondiaronk, un chef d'une tribu huronne, risquent de tout faire échouer. À l'automne de 1688, le gouverneur ordonne la fermeture du fort Niagara, dont la garnison avait été décimée par la maladie.

Denonville est de plus en plus convaincu que l'Anglais de la Nouvelle-Angleterre constitue la vraie menace et que les Iroquois ne sont que ses mandataires. Thomas Dongan, gouverneur de New York, ne se gêne pas pour inciter les Iroquois à attaquer les établissements français. À la suite des plaintes formulées par l'ambassadeur Barillon au roi d'Angleterre, ce dernier rappelle Dongan et nomme à sa place Edmund Andros.

Le gouverneur de la Nouvelle-France est placé devant le dilemme suivant : son roi lui recommande de maintenir la paix à tout prix avec les habitants de la Nouvelle-Angleterre, alors que ces derniers menacent les fondements économiques de la colonie française ; son roi l'autorise à poursuivre la guerre contre les Iroquois, mais lui refuse les renforts nécessaires pour la réussir ! Or, attaquer les Iroquois, c'est inciter les Anglais à riposter ; ne pas attaquer les Iroquois, c'est mettre la colonie en danger. La véritable solution, selon Denonville, serait d'acheter New York ou de s'emparer des colonies anglaises, alors le roi de France « serait le seul maître de l'Amérique septentrionale ».

La guerre !

Alors que Louis-Hector de Callière échaffaude un plan de conquête de New York, la guerre éclate entre la France et l'Angleterre, à la suite de la prise du pouvoir par Guillaume d'Orange et de la fuite en France du souverain déchu, Jacques II. Louis XIV doit donc combattre l'Espagne, la Bavière, les Pays-Bas et l'Angleterre. Le 17 mai 1689, la guerre devient effective avec ce dernier pays. Le 31 mai, Denonville est rappelé dans la métropole.

La Nouvelle-Angleterre connaît, elle aussi, sa petite révolution. Andros est fait prisonnier, le 18 avril 1689. Le Conseil de l'État de New York, lors d'une réunion tenue le 12 mai, demande au maire d'Albany de présenter « à chacune des Cinq-Nations un baril de poudre à être employé contre nos ennemis et les leurs ». Les habitants des colonies anglaises apprennent les premiers l'état de guerre en Europe. Ils incitent donc les Iroquois à lever la hache de guerre contre la colonie française. Le 23 juillet, le colonel Bayart d'Albany écrit : « Les sachems de nos cinq tribus belliqueuses sont venus ici et, au cours de leurs conseils, ont mis le maire et les magistrats au courant de leur résolution de prendre vengeance contre les Canadiens qui détiennent encore comme prisonniers quelques-uns de leurs amis et qui, en temps de paix, ont fait des captifs et les ont envoyés en France. »

Dans la nuit du 4 au 5 août, alors qu'un violent orage fait rage, environ 1500 Iroquois se lancent à l'attaque du village de Lachine. Selon l'historien W. J.

Eccles, l'attaque se solde par la mort de 24 habitants, l'enlèvement de 70 à 90 personnes, dont 42 ne revinrent jamais, et par la destruction de 56 des 77 maisons que comptait le village. Frontenac, qui se rend à Montréal le 27 octobre suivant, décrit l'état de panique et de tristesse qui règne encore dans la région

Il serait difficile de vous représenter, écrit-il, la consternation générale que je trouvai parmi tous les peuples et l'abattement qui était dans la troupe, les premiers n'étaient pas encore revenus de la frayeur qu'ils avaient eue de voir à leurs portes brûler toutes les granges et maisons qui étaient en plus de trois lieues de pays dans la canton qu'on appelle Lachine et enlever plus de 120 personnes, tant hommes que femmes et enfants, après en avoir massacré plus de 200 dont ils avaient cassé la tête aux uns, brûlé, rôti et mangé les autres, ouvert le ventre des femmes grosses pour en arracher les enfants et fait des cruautés inouïes et sans exemple.

Le 5 août, le gouverneur Denonville juge bon de ne pas lancer les troupes à la poursuite des Iroquois dont plusieurs étaient ivres dans les bois avoisinants. Quelques volontaires font une sortie qui donne peu de résultat.

Le retour du Messie

Quelques mois avant ce que l'on a appelé « le massacre de Lachine », le roi avait désigné Frontenac au poste de gouverneur de la Nouvelle-France. La commission est datée du 15 mai 1689. La première tâche confiée à Frontenac consiste à s'emparer de New York et d'Albany par une double attaque : par mer et par voie de terre. Les instructions du 7 juin prévoient la déportation de la majeure partie de la population. Divers retards feront que le projet ne se réalisera pas. Frontenac n'atteint Québec que le 12 octobre. Il est alors trop tard pour préparer l'attaque.

Le gouverneur, qui a ramené avec lui les galériens iroquois qui avaient survécu à leur séjour en France, essaie d'amener les Iroquois à signer une paix. Mais les attaques continuent. Le 13 novembre, « les Iroquois, au nombre d'environ cent cinquante étaient descendus à Lachenaie et à l'île Jésus qui sont des lieux vis-à-vis le bout de l'île de Montréal, du côté d'en bas et [...] ils y avaient presque brûlé toutes les habitations jusques auprès des forts, pris, saccagé et tué tous les habitants. »

Quelques jours auparavant, une autre bande attaque le village de Saint-François-du-Lac, brûlent l'église et tuent Jacques Julien, ainsi qu'un nommé Levasseur.

Les habitants de la Nouvelle-France savent pertinemment que ce sont les Anglais qui sont derrière les attaques iroquoises. « En effet, note l'historien Eccles, c'étaient de mousquets anglais, de poudre et de plomb anglais que s'armaient les Iroquois, des hachettes et des couteaux anglais qu'ils utilisaient pour scalper et mutiler les Canadiens, c'étaient enfin les fonctionnaires d'Albany qui excitaient les Iroquois à se battre. »

Le projet d'aller attaquer quelques établissements de la Nouvelle-Angleterre reçoit donc l'approbation de tous.

À feu et à sang

Une première expédition s'organise à Montréal. Elle comprend 210 hommes, soit 114 Canadiens, 80 Iroquois du Sault et de la réserve de la Montagne et 16 Algonquins. Nicolas d'Ailleboust de Manthet et Jacques Le Moyne de Sainte-Hélène, assistés de Pierre Le Moyne d'Iberville et de Repentigny de Montesson, assurent le commandement du groupe. Le départ a lieu au début du mois de février 1690. Les Amérindiens qui font partie de l'expédition essaient de convaincre les Canadiens qu'il est préférable d'attaquer Corlaer (Schenectady) plutôt qu'Albany. Le dégel rend la route de moins en moins praticable. Les hommes sont obligés « de marcher dans l'eau jusqu'aux genoux et de rompre les glaces avec leurs pieds pour trouver quelque chose de solide ».

Le 18 février 1690, vers les quatre heures de l'après-midi, le groupe n'est plus qu'à deux lieues du village qui comprend environ 80 maisons et est habité par une majorité de Hollandais. « Quatre Sauvagesses cabanées [...] donnèrent toutes les lumières nécessaires pour l'attaque de la ville. » Sur les onze heures du soir, Canadiens et Amérindiens arrivent tout près de la petite ville. Ils avaient décidé d'attendre les deux heures du matin pour se lancer à l'attaque, « mais la violence du froid les obligea à ne pas différer davantage ». Personne ne fait la garde, de sorte que Sainte-Hélène et Manthet entrent sans problème à l'intérieur de l'enceinte par une des deux portes.

On garda un fort profond silence jusqu'à ce que les deux commandants qui, après être entrés dans la ville s'étant séparés pour l'investir, se furent rejoints à l'autre extrémité, rapporte une *Relation* de l'époque. Le cri d'attaque se fit à la manière des Sauvages et tout le monde le donna en même temps. Le sieur de Manthet se mit à la tête d'un détachement pour attaquer un petit fort où la garnison était sous les armes ; la porte en fut enfoncée avec beaucoup de peine ; on y mit le feu et on y tua tous ceux qui se défendaient. Le saccagement de la ville avait commencé un moment avant l'attaque du fort ; peu de maisons firent résistance.

À la pointe du jour, on intime l'ordre de se rendre au major Cendre (?) « qui était de l'autre côté de la rivière ». Après quelques vellétés de résistance, l'officier décide de capituler. Les Canadiens, pendant ce temps, occupent les Amérindiens à brûler les maisons. Quelques édifices échappent au feu. Une soixantaine d'habitants de Corlaer, dont plusieurs femmes et enfants, meurent tués ou brûlés. Vingt-sept autres personnes, dont cinq esclaves noirs, prennent le chemin du Canada. L'expédition est un succès et les Canadiens n'ont à déplorer que 21 pertes de vie, soit 17 chez les Canadiens et quatre chez les Amérindiens.

La nouvelle du massacre se répand rapidement. Le dimanche 19 février, à cinq heures du matin, Symon Schermerhoorn, bien que blessé, réussit à jeter l'alarme à Albany. Tous les hommes valides sont immédiatement appelés sous les armes pour se lancer à la poursuite des assaillants. Mais la hauteur excessive des neiges retarde la marche, de sorte que Canadiens et Amérindiens ont le temps de s'enfuir. Le lendemain, une réunion se tient sous la présidence du maire d'Albany, Peter Schuyler, et le capitaine Jonathan Bull reçoit ordre d'aller à Corlaer ensevelir les

morts et créer un corps d'armée qui utilisera « tous les moyens possibles » pour libérer les prisonniers et décimer la petite armée canadienne.

À son tour, Joseph-François Hertel de La Fresnière, de Trois-Rivières, organise un corps expéditionnaire composé de 25 volontaires et de 25 Amérindiens de Saint-François-du-Lac. Le groupe quitte Trois-Rivières le 28 janvier 1690. Destination : Salmon Falls, petit village situé non loin de Portsmouth. Il y arrive le 27 mars.

Une trentaine d'Anglais trouvent la mort pendant l'attaque. Les Canadiens tuent plusieurs centaines d'animaux de ferme. Sur le chemin du retour, une petite troupe formée de soldats et de miliciens anglais lancée à leur poursuite tombe dans une embuscade et une vingtaine d'Anglais sont tués. Le cri de guerre lancé par les Canadiens et les Amérindiens sème partout la panique.

Le jour où le groupe commandé par Hertel quittait Trois-Rivières, un troisième corps armé partait de Québec pour se rendre à Casco (Falmouth, Portland, Maine). Cent dix hommes, soit 50 Canadiens et 60 Abénaquis, le composent. René Robinau de Portneuf le commande. Le groupe n'atteint sa destination que le 25 mai. « Il y avait un grand fort bien garni de munitions et de huit pièces de canon, quatre autres petits forts en étaient assez proches, mais ils ne se trouvaient pas d'une aussi bonne défense. »

Portneuf somme le commandant de la garnison du grand fort, Silvanus Davis, de se rendre. Ce qu'il refuse. Les Canadiens creusent alors une tranchée avec des instruments qu'ils avaient trouvés dans les autres forts abandonnés. Le 28 au soir, les Anglais demandent à parlementer. Les assaillants exigent la remise du fort, des munitions et des vivres, en échange de quoi la garnison aura « bon quartier ». Davis demande six jours pour réfléchir, Portneuf ne lui accorde que la nuit ! Le lendemain, la tranchée a presque atteint la base du fort et on se prépare à y mettre le feu. Les assiégés arborent le pavillon blanc et la garnison de 70 hommes sort dans l'ordre.

La plupart des prisonniers sont remis aux Abénaquis qui en tuent plusieurs. Le commandant Davis et les deux filles du lieutenant tué lors de l'attaque sont amenés en captivité à Québec, où ils arrivent, le 23 juin.

Il faut détruire Carthage

Les raids des Canadiens contre les établissements de la Nouvelle-Angleterre sèment la panique chez les habitants de ces colonies et les incitent à organiser une expédition pour s'emparer de la Nouvelle-France. Le pasteur bostonnais Cotton Mather prêche une nouvelle croisade. Pour lui, le Canada

était la principale source des misères de la Nouvelle-Angleterre. La principale force des Français était les Indiens qu'ils approvisionnaient de munitions. Divers groupes de Français auxquels se joignaient des Sauvages ont de façon barbare assassiné plusieurs innocents néo-angléterriens, et ce sans aucune provocation de la part de la Nouvelle-Angleterre, sauf le fait que les habitants des colonies anglaises ont reconnu le roi Guillaume et la reine Marie, que les Français considéraient comme des usurpateurs. Tout comme Caton qui ne pouvait faire aucun discours au Sénat sans en arriver à la conclusion *Delenda est Carthago*, ainsi la

conclusion de toutes nos argumentations concernant la sécurité de notre pays, c'est que le Canada doit être conquis.

Le mot d'ordre « Canada must be reduced » enflamme les esprits des Bostonnais qui organisent deux corps expéditionnaires. William Phips se fait d'abord la main en attaquant l'Acadie française et il s'empare de Port-Royal sans trop de problèmes.

À Québec, au mois de juin 1690, une rumeur parle de la venue prochaine d'une armée d'invasion. « Il vint ici 8 ou 10 matelots qui disaient s'être sauvés des navires pêcheurs que les Anglais avaient pris à l'île Percée, écrit mère Jeanne-François de Saint-Ignace. Ils assuraient que les Anglais faisaient le projet d'aller prendre le Port-Royal et ensuite de venir assiéger Québec ; mais personne ne voulut les croire. »

Pendant ce temps, à Boston, on organise une flotte de 32 navires ayant à leur bord environ 2000 miliciens du Massachusetts, et une armée de 2500 hommes (1000 Anglais et 1500 Amérindiens). Cette dernière doit entrer au Canada en empruntant la rivière Richelieu et joindre l'autre corps qui doit atteindre Québec en remontant le fleuve Saint-Laurent.

Le 12 juillet, Frontenac se rend à Montréal où, le mois suivant, il rencontre les chefs outaouais et hurons qu'il invite à faire la guerre aux Iroquois. Le chevalier de Clermont quitte Montréal, vers le 25 août, pour se rendre au lac Champlain vérifier les mouvements des troupes anglaises. Mardi le 2 août, sur les onze heures du soir, Frontenac apprend que, effectivement une armée marche sur Montréal. « Cet avis obligea monsieur le Comte à faire tirer les quatre coups de canons qui doivent servir de signal aux troupes qu'on avait dispersées dans les côtes pour aider les habitants à faire leurs récoltes », note Charles de Monseignat, secrétaire du gouverneur. Le vendredi suivant, premier septembre, Frontenac passe en revue sa petite armée forte de 1200 hommes qui campe à Laprairie, attendant un ennemi qui ne se présente pas. Le 4, Peter Schuyler et quelques miliciens attaquent des soldats et des habitants qui travaillent dans les champs de la région de Laprairie. Ils tuent ou capturent une vingtaine de personnes. Schuyler retourne ensuite au lac Champlain. L'armée commandée par Fitz-John Winthrop ne bouge pas. Elle attend encore des vivres et des munitions.

La petite vérole fait son apparition et décime surtout les troupes iroquoises. Ces dernières quittent alors Winthrop qui juge bon de ne pas aller plus loin, d'autant plus qu'il n'a pas de nouvelles de la flotte de Phips.

Les navires anglais avaient quitté le port de Hull, près de Boston, le 20 août. Mais le mauvais temps retarde la marche de la flotte. « Le 7 octobre, écrit Anne Bourdon, on reçut la nouvelle qu'une flotte anglaise de trente-quatre vaisseaux venait pour se rendre maîtresse du pays, et que, dès le second jour du mois, les Anglais étaient déjà à La Malbaie. Cette nouvelle surprit extrêmement ; l'on n'était pas en état de résister n'y ayant dans la ville qu'environ deux cents hommes de la bourgeoisie, monsieur le gouverneur étant à Montréal avec toutes les troupes. »

Le major François Provost, qui commande la ville en l'absence du gouverneur, expédie un émissaire à Montréal. En apprenant la nouvelle le 10 octobre, Frontenac se met en route pour la capitale. Il arrive à Québec le samedi, 14, sur l'heure du midi.

Avant même l'arrivée de Frontenac, le major Provost avait mobilisé les habitants de la ville et des alentours pour fortifier la place, « creuser des tranchés, placer des batteries aux endroits stratégiques et former les bataillons de défense ». Les maisons de la basse-ville sont abandonnées et les habitants trouvent logement dans la partie haute.

Les navires de Phips remontent tranquillement le fleuve. À Rivière-Ouelle, quelques hommes tentent de mettre pied à terre. Le curé de la paroisse, Pierre de Francheville, lance un appel général à ses paroissiens pour qu'ils repoussent l'ennemi. Il revêt son capot bleu, met son tapabord, prend son fusil et, à la tête de ses paroissiens, il commande l'attaque. « Ils firent plusieurs décharges sur les chaloupes qui furent contraintes de se retirer au large avec perte, sans avoir blessé un Français », écrit Gédéon de Catalogne.

Le 16 octobre, à six heures du matin, les navires anglais arrivent en face de Québec. Les petits bâtiments se rangent « au côté de la côte de Beauport » et les gros se mettant « un peu plus au large ». Sur les dix heures du matin, une chaloupe quitte le navire amiral et s'avance vers la terre portant à son avant un pavillon blanc. « Quatre canots allèrent au devant portant le même pavillon. Ils la joignirent presque à la moitié du chemin. Il y avait dedans une trompette qui accompagnait l'envoyé du général. Il fut mis seul dans le canot. »

Dès que l'émissaire anglais, le major Thomas Savage, met pied à terre, Provost lui fait bander les yeux « afin qu'il ne vît pas la faiblesse de nos retranchements, puis le fit conduire par deux sergents qui le soutenaient et qui le firent passer exprès par des chemins impraticables pour aller au fort ».

Le mère Juchereau se plaît à raconter de quelle manière les Québécois s'amusaient avec Savage.

On courait de tous côtés, écrit-elle, on allait se ranger comme si la foule eût fermé le passage, et pour mieux lui persuader que le monde abondait dans Québec, dix ou douze hommes eurent soin de le presser et de le pousser pendant tout le chemin, sans qu'il s'aperçut que c'étaient toujours les mêmes qui ne faisaient que passer et repasser autour de lui. Les dames, qui eurent la curiosité de le voir, l'appelaient en riant Colin Maillard, et tout ce qu'il entendait lui paraissait si résolu qu'il en tremblait de peur quand il entra dans la chambre du gouverneur où tous les officiers l'attendaient. Ils s'étaient tous babillés le plus proprement qu'ils purent, les galons d'or et d'argent, les rubans, les plumets, la poudre et la frisure, rien ne manquait.

Au milieu des rires et des airs enjoués, l'émissaire de Phips présente au gouverneur Frontenac une lettre le sommant de rendre la ville d'ici une heure. « En même temps, il tira de sa poche une montre et la posa sur la table. » « Je ne vous ferai pas tant attendre, lui répliqua monsieur le comte. Dites à votre général que je ne connais point le roi Guillaume et que le prince d'Orange est un usurpateur qui a violé les droits les plus sacrés du sang en voulant détrôner son beau-père. [...] Non, je n'ai point de réponse à faire à votre général que par la bouche de mes canons et à coups de fusil ; qu'il apprenne que ce n'est pas de la sorte qu'on envoie sommer un homme comme moi ; qu'il fasse du mieux qu'il pourra de son côté, comme je ferai du mien. »

Après le spectacle, l'émissaire, les yeux toujours bandés, retourne à sa chaloupe et fait rapport de sa mission au commandant Phips. Les officiers, réunis en conseil de guerre, adoptent la stratégie suivante pour s'emparer de Québec : 1400 hommes sous le commandement du major John Walley débarqueront sur la côte de Beauport, traverseront la rivière Saint-Charles pour attaquer la ville par voie de terre ; pendant ce temps, les navires canonneront Québec.

Le 18 octobre, les troupes débarquent, malgré la chaude réception que leur réservent les miliciens venus de Trois-Rivières et de Montréal. Vers quatre heures de l'après-midi, le même jour, les quatre gros navires de la flotte tirent environ cinq cents volées de canon « qui ne firent presque aucun dommage », sauf un mort, le fils d'un bourgeois tué sur le coup. Les deux jours suivants, on canonne encore.

Le 21 octobre, les Anglais subissent une défaite à Beauport et réembarquent. Les nuits sont de plus en plus froides. Phips note qu'il y eut deux pouces de glace un soir. Il ne tient pas à hiverner dans le Saint-Laurent. Les 23 et 24, on négocie l'échange de prisonniers. Puis la flotte reprend le chemin de Boston, n'ayant pas réussi à s'emparer de Québec.

La valse Hésitation

La guerre secouera l'Europe jusqu'à la signature du traité de paix à Ryswyck, en 1697. À part quelques escarmouches, Français et Anglais n'en viendront plus directement aux coups en Amérique du Nord. De part et d'autre, on se servira des Amérindiens pour rappeler que la guerre existe toujours. Frontenac cherchera, malgré les conseils de ses lieutenants, à amener les Iroquois à signer la paix. En 1696, il se rendra dans la région des Grands Lacs détruire quelques villages onontagués et onneiouts. Selon Eccles, « cette campagne avait brisé la résistance des Iroquois ».

À la baie d'Hudson, la rivalité commerciale est toujours aussi violente. Les postes de traite sont, tantôt aux mains des Anglais, tantôt entre celles des Français. La Compagnie du Nord et la Hudson's Bay Company ont chacune leurs hommes de main. Iberville a quasi juré de chasser ses ennemis de la baie. Il ne peut pas toujours compter sur l'appui du gouverneur Frontenac. En 1693, les Anglais reprennent possession du fort Albany et en sortent les Canadiens qui y faisaient la traite des fourrures. Les pertes de la Compagnie du Nord sont évaluées à 200 000 livres. Le ministre de la Marine et aux Colonies, Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain, avertit l'intendant Michel Bégon de La Picardière, de La Rochelle, que « l'intention du roi est qu'il donne au sieur d'Iberville deux frégates de 30 canons l'une, et l'autre de 20 pièces pour un service dont il l'informerá par la suite ».

Le 6 avril 1694, le roi accorde à Iberville les deux frégates montées par 100 hommes. Les frais de l'expédition seront à la charge du commandant qui pourra se rembourser avec « toutes les pelleteries et autres marchandises qui se trouveront dans les forts dont il se rendra maître ». S'il y a surplus, il sera partagé avec les membres de l'équipage. Advenant le cas où les Anglais de la baie d'Hudson auraient détruit leurs marchandises ou si celles-ci ne sont pas suffisantes pour amortir le coût de l'expédition, le roi accorde à Iberville et à sa compagnie le monopole de commerce dans cette région jusqu'au mois de juillet 1697.

Iberville quitte les côtes de France à la mi-mai 1694. Le 22 juin, à la hauteur du Grand Banc, sa jeune épouse met un fils au monde. Il quitte la capitale le 10 août après un court séjour qui lui a permis de recruter 110 volontaires canadiens. Le 13 octobre, le gouverneur du fort York, Thomas Walsh, capitule. Les conditions sont rédigées en latin par le ministre anglican de l'endroit et traduites en français par le père jésuite Pierre-Gabriel Marest. Après la prise de possession officielle, la place est rebaptisée et devient le fort Bourbon. Au mois de septembre 1695, après avoir laissé le commandement du poste à Gabriel Testard de La Forest, Iberville retourne en France.

Les Anglais ne se tiennent pas battus pour autant. En 1696, ils organisent une expédition pour reprendre possession du fort York. Le 28 août, le capitaine William Allen somme le sieur de La Forest de capituler. Trois jours plus tard, on signe les articles de reddition parmi lesquels on retrouve les points suivants :

Que moi et tous mes gens, tant Français que Sauvages, et un Anglais qui est mon domestique, auront tous la vie sauve et la liberté, sans qu'il nous soit fait aucun tort ou violence, soit en nos personnes, soit en ce qui concerne ce qui nous appartient ; nous sortirons du fort avec nos armes, tambour battant, mèche allumée, balle en bouche, enseignes déployées, et emporterons avec nous les deux canons venus de France ; [...] nous emporterons avec nous tous les castors et autres marchandises que nous avons traités cette année ; [...] nous aurons libre exercice de notre religion et il sera permis au missionnaire de faire publiquement les fonctions de son ministère.

Tout cela est accordé par Allen. Mais l'officier anglais ne respecte pas sa parole, tout comme Iberville, dira-t-on, après la prise du fort Albany. « Les Anglais, raconte Nicolas Jérémie dit Lamontagne, au lieu de nous mettre sur les terres françaises avec tous nos effets, comme ils l'avaient promis, nous emmenèrent à Plymouth en Angleterre, et nous jetèrent en prison, pendant que nos pelleteries et autres effets furent mis au pillage. » L'emprisonnement des Canadiens dure quatre mois et la perte en fourrures est évaluée à 136 000 livres.

Pendant que se déroulent ces événements, Iberville force le départ de la majeure partie des Anglais de la côte acadienne et de l'île de Terre-Neuve. Au début de l'année 1697, les autorités françaises ordonnent la mise sur pied d'une nouvelle expédition à la baie d'Hudson pour en chasser encore une fois les Anglais. Encore une fois aussi, cette mission est confiée à Iberville. Le 4 septembre, le commandant, monté à bord du *Pélican* qui a devancé le reste de la flotte, arrive en face du fort Nelson. Le lendemain, il remarque la présence de trois autres navires qu'il prend pour le reste de sa flotte. « Voyant que c'était des Anglais, écrit Iberville, je me préparai à les combattre et tâcher de les mettre hors d'état d'entrer dans la rivière et de secourir le fort. »

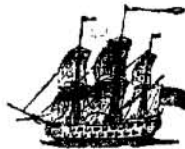
Les forces en présence ne sont pas d'égale puissance. Le *Pélican* dispose de 44 canons et les trois navires anglais, de 114. Le *Hudson Bay*, le *Dering* et le *Hampshire* se préparent à couler le navire français et à débarrasser enfin la baie d'Hudson de celui que l'on appellera « le Cid Canadien ».

Le capitaine Fletcher, commandant du *Hampshire*, était un brave ; avant de lâcher sa dernière bordée, il appela ledit monsieur d'Iberville, lui demandant d'abaisser

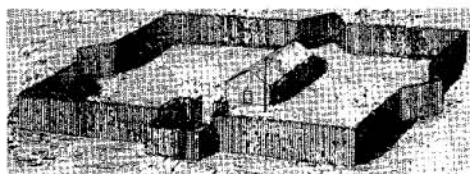
pavillon et celui-ci refusant, le capitaine Fletcher prit un verre et but à la santé de son adversaire en disant qu'il dînerait immédiatement avec lui ; là-dessus, ledit capitaine français but aussi un verre à la santé de son adversaire et, sur ce, ses hommes firent une décharge de petits plombs sur le *Hampshire* à laquelle on répondit par une semblable décharge sur le vaisseau français ; après quoi ledit capitaine Fletcher disparut ; on supposa qu'il avait été tué suivant ce que le frère dudit capitaine français dit au déposant, Samuel Clarke.

Le *Hampshire* coule le premier. Le *Hudson Bay* capitule et le *Dering* s'enfuit. Le lendemain, le *Pélican* sombre à son tour. Heureusement, les trois autres navires de l'escadre française font leur apparition. Après sa victoire sur les navires anglais, Iberville se lance à l'attaque du fort, non sans avoir auparavant sommé le commandant de l'endroit de lui remettre les prisonniers français. Henry Baley, gouverneur de la Hudson's Bay Company, capitule le 13 septembre. Encore une fois, et la baie d'Hudson redevient française.

La paix de Ryswick ne tiendra pas compte du dernier engagement. Elle stipulait, écrit l'historien Bernard Pothier, que le sud de la baie devait revenir à la France et le fort Nelson à la Hudson's Bay Company, mais Albany resta aux mains des Anglais et les Français conservèrent le fort Bourbon jusqu'en 1713.



L'EMPIRE VACILLE



LE GOUVERNEUR FRONTENAC MEURT À QUÉBEC, le 28 novembre 1698. Louis-Hector de Callière, gouverneur de Montréal, assure l'intérim, mais il désire occuper le poste de façon permanente. Il n'est pas le seul, d'ailleurs, à convoiter le titre de gouverneur de la Nouvelle-France. Philippe de Rigaud de Vaudreuil et l'intendant Jean Bochart de Champigny se considèrent eux aussi comme d'excellents candidats. Comme la saison de navigation sur le fleuve Saint-Laurent tire à sa fin, commence alors une course contre la montre. Chacun veut, le premier, faire part au roi de sa disponibilité. Augustin Le Gardeur de Courtemanche, porteur de la lettre de Callière, quitte Montréal pour Québec où, dit-il, il doit s'embarquer sur le dernier navire en partance pour la France. Rendu à Sorel, il prend, de nuit, le chemin d'Albany et de New York, voulant ainsi gagner quelques jours. Vaudreuil et Champigny, ne voyant pas arriver Courtemanche à Québec, « se défièrent d'un tour de Normand » et ils demandent à Charles-Joseph Amiot de Vincelotte de se rendre à la cour du roi par le chemin le plus rapide, en l'occurrence le port de Pentagouët, en Acadie. Courtemanche arrive à Paris quelques heures avant Vincelotte. Il court chez le comte François de Callière, frère de Louis-Hector, lui remettre la lettre destinée au roi Louis XIV. Aussitôt informé de la mort de Frontenac par Callière, le roi accepte de faire du gouverneur de Montréal son représentant en Nouvelle-France. Lorsque Phélypeaux de Pontchartrain, ayant en main les lettres de Vaudreuil et de Champigny, se présente à la cour, il est déjà trop tard. La décision royale est irrévocable et, le 20 avril 1699, Louis XIV signe des lettres de provision de gouverneur et de lieutenant général en Canada, Acadie, île de Terre-Neuve et autres pays de la France septentrionale pour le chevalier de Callière. Quant à Vaudreuil, il devient gouverneur de Montréal.

La marche vers la paix

La première tâche du nouveau gouverneur consiste à rétablir la paix avec toutes les tribus amérindiennes, surtout avec les Iroquois. Les autorités anglaises de la

Nouvelle-Angleterre voient d'un mauvais œil l'initiative française. Richard Coote, comte de Bellomont, gouverneur du New York, du New Jersey, du New Hampshire et du Massachusetts, fait valoir que les Iroquois sont devenus sujets britanniques et qu'ils ne peuvent négocier la paix sans sa permission.

Le 18 juillet 1700, deux représentants de la tribu des Onontagués et quatre Tsonnontouans arrivent à Montréal affirmant vouloir négocier la paix au nom de leurs tribus et de celles des Goyogouins et des Onneiouts. Ils demandent que le père Jacques Bruyas, Paul Le Moyne de Maricourt et Louis-Thomas Chabert de Joncaire (appelé par les Iroquois Sononchiez) les accompagnent dans leur pays pour ramener les Français qui y sont retenus prisonniers. Callière accepte, à la condition que tout le monde soit de retour au mois de septembre. Alors, les Français libéreront les prisonniers iroquois qu'ils retiennent dans les prisons de la colonie.

Une première ronde de négociations a lieu à Montréal au mois d'août, puis une seconde débute en septembre. Cette fois, 19 chefs iroquois sont présents, ainsi que des représentants de plusieurs autres tribus. Les délibérations se déroulent à la manière amérindienne : un chef présente un collier de porcelaine en l'accompagnant d'un discours. De cette façon, six colliers et autant de discours sont destinés au gouverneur Callière.

Pour cette fois, notre père Onontio, déclare un des chefs, vous voyez ici toutes ces nations iroquoises ; il est vrai que vous n'y voyez pas le visage de l'Onneiout, parce que celui qui était député pour venir est tombé malade. Nous ne sommes pas maîtres de la maladie ni de la mort. Mais il a été présent dans tous les conseils qui se sont tenus et nous portons sa parole, comme s'il était ici. [...] Quand nous sommes venus ici la dernière fois, nous avons planté l'arbre de la paix. Présentement nous y mettons des racines pour qu'elles aillent jusque chez les Nations d'en haut, afin qu'il soit affermi. Nous y ajoutons aussi des feuilles pour qu'on puisse faire les bonnes affaires à l'ombre. Peut-être que les gens d'en haut pourront couper quelques racines de ce grand arbre, mais ce ne sera pas notre faute ni des suites qui en pourront arriver. [...] C'est vous et l'Onontio d'Orange [Albany] qui avez fait la paix ; vous nous avez dit que celui qui la romperait, on se mettrait tous contre lui. Cependant, il semble que Corlear veuille brouiller : accommodez-vous donc tous les deux ensemble et me faites savoir ce que vous avez réglé.

Le gouverneur Callière répond en ces termes aux chefs iroquois :

Je me saisis de vos haches et de celles de mes alliés pour les mettre avec les miennes et tous les autres instruments de guerre, dans une fosse que je fais profonde, sur laquelle je mets un gros rocher et y fais passer une rivière, afin qu'on ne les puisse plus trouver pour s'en servir les uns contre les autres. J'affermis comme vous le grand arbre de paix que vous avez planté avec toutes ses feuilles et vous ne devez pas appréhender qu'aucunes racines ne soient coupées par les gens d'en haut, mes alliés. [...] Vous m'avez fait plaisir de me ramener les treize prisonniers français que je vois ici, mais je vous demande encore que vous ramenez le reste, avec généralement tous ceux de mes alliés que vous avez chez vous, dans le commencement du mois d'août prochain [1701] qui est le temps que je donne à toutes les nations pour vous ramener aussi tous ceux des vôtres qui sont chez eux, afin qu'en ma présence ils soient échangés de part et d'autre.

Il est ensuite convenu que si un différend survient entre deux tribus, les gouverneurs français et anglais seront appelés pour le régler car, ajoute Callière, « il n'y a point d'autre accord à faire là-dessus à présent entre moi et Corlear que d'exécuter les ordres des rois, nos maîtres, pour le maintien de la paix ».

Le chef des Hurons, Kondiaronk, plus connu sous le nom de Le Rat, prend à son tour la parole. « J'ai toujours obéi à Onontio, déclare-t-il ; il prend les haches de toutes les nations. Pour moi, je jette la mienne à ses pieds ; qui serait assez hardi pour aller contre sa volonté, lui qui est ici notre père ? Je ne doute point que les gens d'en haut ne suivent ce qu'il souhaite. C'est à vous autres, nations iroquoises, à en faire de même aussi. »

Un accord sommaire est signé et les participants se donnent rendez-vous au mois d'août 1701.

Un incident survient quelques semaines plus tard, mettant en péril la paix préliminaire. Des chasseurs iroquois détruisent quelques cabanes de castors sur un territoire appartenant aux Outaouais. Ces derniers se vengent en tuant quelques Iroquois et en gardant prisonnier un des principaux chefs des Cinq-Nations. Le 2 mars 1701, Callière est saisi de l'affaire et tente comme il le peut de rétablir la paix entre Iroquois et Outaouais.

À la fin du mois de juillet, les délégations amérindiennes arrivent les unes après les autres. Callière tient plusieurs réunions particulières avec divers chefs. Le 1^{er} août a lieu la première séance publique. Au cours de l'allocution d'un chef huron, Le Rat est pris d'un malaise. Le gouverneur se porte à son secours. Se croyant rétabli, Le Rat prend la parole et fait un vibrant appel à la paix, ajoutant qu'il souhaite que les Iroquois remettent en liberté tous les prisonniers qu'ils détiennent encore. À la fin de la rencontre, il devient si faible qu'il ne peut réintégrer seul sa hutte. On l'installe dans un fauteuil et on le transporte à l'Hôtel-Dieu où il meurt, vers deux heures, le lendemain matin. Le 3 août, de nombreux Montréalais assistent aux funérailles du Rat. Le cortège funèbre comprend « soixante soldats sous les armes, seize guerriers hurons, vêtus de longues robes de castor, le visage peint en noir et le fusil sous le bras ». Le cercueil est porté par six chefs de guerre. Les funérailles ont lieu à l'église paroissiale où le défunt est inhumé. Son épitaphe est ainsi rédigée : « Cy git Le Rat, chef des Hurons ».

Callière sent le besoin d'accélérer les délibérations, car la maladie commence à frapper les chefs amérindiens. Les Hurons affirment même que quelques-uns des participants leur ont jeté un sort, ce qui expliquerait pourquoi cette nation compte plus de malades que les autres. Le 4 août se tient en dehors de la ville la grande assemblée générale au cours de laquelle doit être ratifié le traité de paix. Pour la circonstance, on a construit « une double enceinte de cent vingt-huit pieds de long sur soixante-douze de large, l'entre-deux en ayant six. On ménagea à l'un des bouts une salle couverte de vingt-neuf pieds de long et presque carrée pour les dames et pour tout le beau monde de la ville. Les soldats furent placés tout autour et treize cents Sauvages furent arrangés dans l'enceinte en très bel ordre. »

On y voit les délégués de plusieurs nations amérindiennes, les Hurons, les Cinq-Nations iroquoises, les Outaouais, les Kiskakons, la Nation de la Fourche, les Sauteux, les Potéouatamis, les Sakis, les Puants, les Folles Avoines, les Renards, les Mascoutens, les Miamis, les Illinois, les Nez-Percés, les Népissingues, les Algon-

quins, les Témiscamingues, les Kristinaux, les Gens des terres, les Kicapoux, les Gens du Sault, ceux de la Montagne et les Abénaquis.

Les discours se multiplient. Le gouverneur Callière déclare : « Je vous invite tous à fumer dans ce calumet de paix où je commence le premier et à manger de la viande et à boire du bouillon que je vous fais préparer pour que j'aie, comme un bon père, la satisfaction de voir tous mes enfants réunis. »

À la fin de la cérémonie, 38 chefs de différentes nations signent le traité de paix de Montréal. « Grand jour dans l'histoire de la colonie que ce 4 août 1701, écrit Lionel Groulx. Il mettait fin à une guerre de seize ans ; il brisait presque à jamais la coalition anglo-iroquoise. » C'est ainsi que fut conclue ce qu'on nomme « la grande paix de Montréal ».

Encore la guerre !

En Nouvelle-France, la paix sera de courte durée. Dès le mois de septembre, la France et l'Angleterre sont en état de guerre. Les prétentions de Louis XIV à la succession du trône d'Espagne sont une des sources du conflit. Le 1^{er} novembre 1700, Charles II, roi d'Espagne, meurt sans héritier. Quinze jours plus tard, Louis XIV désigne son petit-fils, le duc Philippe d'Anjou, comme le nouveau roi d'Espagne. L'Autriche croit avoir elle aussi des droits à la succession. C'est donc à nouveau la guerre où l'Angleterre, la Hollande, le Danemark, l'Autriche et les territoires de plusieurs princes allemands font cause commune contre la France.

L'Amérique du Nord ne peut échapper au conflit européen. Les colonies de la Nouvelle-Angleterre sont seize fois plus peuplées que la Nouvelle-France, même si, comme le fait remarquer l'historien Guy Frégault, « la France y a l'espace et l'Angleterre, le nombre ».

Iberville a bien saisi la fragilité de la position française. Il écrit dans un mémoire :

Si l'on veut faire un peu d'attention au pays occupé par les Anglais de ce continent et ce qu'ils ont dessein d'occuper, des forces qu'ils ont dans ces colonies, où il n'y a ni prêtres, ni religieuses et de tout ce peuple et de ce qu'ils seront dans trente ou quarante ans, on ne doit faire nul doute qu'ils n'occupent le pays qui est entre eux et le Mississipi, qui est un des plus beaux du monde. Ils seront en état, joints aux Sauvages, de lever des forces suffisantes par mer et par terre, pour se rendre les maîtres de toute l'Amérique, du moins de la plus grande partie du Mexique, qui ne se peuple pas comme le font les colonies anglaises, qui se trouveront en état de mettre en campagne des armées de trente et quarante mille hommes, et seront rendus où ils voudront aller avant que l'on le sache en France et en Espagne, où on n'est guère informé de ce qui se passe dans les colonies.

La nouvelle de l'état de guerre entre les métropoles ne parvient à Québec qu'au cours de l'été 1702. Callière tient alors à s'assurer de la neutralité des Iroquois. Ces derniers déclarent « qu'ils n'accepteront ni le tomahawk anglais ni la hache française ». Le gouverneur de la Nouvelle-France, déjà atteint de crises de goutte, voit sa santé décliner. Il ne peut songer à diriger une attaque contre l'ennemi. Il meurt le 26 mai 1703, ayant eu quelques jours auparavant une hémorragie alors qu'il assistait à la grand-messe à la cathédrale de Québec. Vaudreuil lui succède.

Le nouveau gouverneur, désireux de maintenir les Amérindiens soit dans un état de neutralité soit dans une attitude sympathique à la cause française, organise une expédition contre le village de Wells. Un groupe d'Abénaquis et de Français, dirigés par Leneuf de Beaubassin, effectuée, au mois d'août 1703, le raid « qui a ravagé plus de quinze lieues de pays et pris ou tué plus de trois cents personnes ». Le but visé par le gouverneur était de faire des Abénaquis et des Anglais des « ennemis irréconciliables ».

Sous le signe de la vengeance

Les habitants de la Nouvelle-Angleterre ne veulent pas revivre une situation identique à celle de 1689-1691 où de nombreux raids avaient jeté la panique dans la population. Cette fois-ci, les Iroquois semblent vouloir demeurer neutres. Mais les Français peuvent compter sur les Abénaquis. À la suite de l'attaque contre Wells, les Anglais s'en prennent aux Abénaquis qui doivent demander à Vaudreuil un prompt secours.

Les raids répondent aux raids. Au début de l'année 1704, Jean-Baptiste Hertel de Rouville prend la tête de 50 Canadiens et de 200 Abénaquis et Iroquois domiciliés à Caughnawaga. Le but de l'expédition est de se venger de la riposte anglaise. Le sort veut que le petit village de Deerfield, situé non loin de Springfield au Massachusetts, soit la cible de l'attaque. Au cours de la nuit du 10 mars, les assaillants, profitant d'une abondante couche de neige, s'introduisent à l'intérieur de la place, poussent le cri de guerre à l'amérindienne et tuent une cinquantaine d'habitants, dont deux des fils du pasteur John Williams, ainsi que la nourrice noire du plus jeune qui n'était âgé que de six semaines. Le pasteur, sa femme et ses autres enfants font partie du convoi de 112 prisonniers que l'on ramène à pied en Nouvelle-France. Au cours du voyage de retour, la femme de Williams et 17 autres prisonniers sont tués. Selon Howard H. Peckham, « Williams, ses filles et ses fils furent séparés, puis gardés dans des familles indiennes et françaises en vue d'être échangés contre rançon ».

Cette fois, la riposte anglaise frappe l'Acadie. Benjamin Church dirige une expédition contre les Mines dont les habitants, après avoir capitulé, voient leur église, leurs maisons et leurs récoltes détruites. Les établissements de Pigiguit, Cobequid et Beaubassin subissent le même sort. Cent cinquante prisonniers prennent le chemin de la Nouvelle-Angleterre.

Terre-Neuve n'échappe pas au conflit. Daniel d'Auger de Subercase, le nouveau gouverneur de Plaisance, demande à Vaudreuil un détachement de troupes composées de Canadiens et d'Amérindiens pour chasser les Anglais de l'île. Quarante Canadiens et autant d'Abénaquis quittent Québec le 2 novembre 1704 et débarquent à Plaisance treize jours plus tard. Leur première tâche consiste à fabriquer des raquettes et des traînes sauvages « pour aller droit à Saint-Jean ». L'expédition, forte de 450 hommes, quitte Plaisance le 8 janvier 1705, en même temps qu'un brigantin ayant à son bord un mortier et 200 bombes pour assister les troupes de terre lors de l'attaque du fort Saint-Jean qui protégeait plus de 80 maisons.

Gédéon de Catalogne, qui participe à l'expédition, raconte ainsi la marche de la petite armée :

Comme l'hiver fut fort doux et qu'il ne commença à geler que le 13 de janvier, on désespérait de pouvoir suivre le projet, quoique tout fût prêt. Le 14, il gela très fort et on commença à défilier le 15 ; tout le reste se rendit au fond de la baie et, le lendemain, on continua la marche, chacun portant son équipage et vivres sur son dos, parce qu'il n'avait point tombé de neige pour pouvoir se servir des traînes que l'on abandonna, et la plupart quittèrent aussi leurs raquettes. Lorsque nous fûmes à une petite distance de Bébouille, établissement des Anglais, il tomba environ deux pieds de neige, pendant deux jours nous fûmes arrêtés, en sorte qu'à quatre cents hommes que nous étions, nous n'avions pas plus de soixante paires de raquettes. C'était une pitié pour ceux qui n'en avaient pas, qui enfonçaient jusqu'aux cuisses. Cependant, nous arrivâmes à Bébouille où l'on surprit les habitants et où nous nous rafraîchîmes deux jours et nous y laissâmes garnison.

Le 31 janvier 1705, on arrive à une lieue de Saint-Jean. « Quoiqu'il faisait extrêmement froid, ajoute Catalogne, il fut défendu de faire du feu ; chacun chercha gîte sous des sapins où ils sont fort touffus, et on mettait les souliers sauvages sous les reins pour les faire dégeler, pour pouvoir les chauffer lorsqu'il serait temps de partir. »

Le 1^{er} février, une heure avant l'aube, Subercase donne ordre d'attaquer les maisons de Saint-Jean. Les Amérindiens, plus habiles que les Canadiens et les Français, arrivent les premiers. Les habitants sont surpris durant leur sommeil. Trois cent dix-sept se retrouvent prisonniers. On expédie au fort une soixantaine de femmes « qui auraient pu causer du désordre ». Catalogne propose au major Jacques L'Hermite « d'aller droit au fort, les fossés étant comblés de neige ». L'officier répond qu'il n'a pas les ordres pour le faire. « Enfin, écrit Catalogne, un Anglais parut sur le parapet, qui nous admirait courir en raquettes sur la neige et, comme on le coucha en joue, il courut avertir le corps de garde qui, avec des pelles, débarrassèrent les canons et commencèrent à nous canonner et nous contraignirent de nous retirer et nous tuèrent deux hommes. »

Subercase attend l'arrivée du brigantin pour attaquer le fort. Mais de navire, point de voile à l'horizon. De part et d'autre, on multiplie les provocations. Les hommes du gouverneur de Plaisance se sont installés dans les maisons de Saint-Jean que commencent à bombarder les canons du fort. Après trente-trois jours d'attente, Français, Canadiens et Amérindiens lèvent le siège le 5 mars, après avoir brûlé tous les bâtiments. Il faut faire vite, car la saison de pêche à la morue approche et cette manne est plus importante que la guerre. Sur le chemin du retour, plusieurs établissements anglais sont ravagés. L'historien René Beaudry dresse le bilan suivant de cette petite guerre : « Au total, l'expédition prit 1200 prisonniers, qu'on dut relâcher, faute de vivres pour les nourrir ; 80 seulement furent amenés à Plaisance. Elle avait encloué ou jeté à la mer 40 canons, brûlé un navire, pris ou détruit 2000 chaloupes et 200 chariots. Le pillage ne rapporta que 2600 livres en numéraire, mais Subercase estimait à quatre millions les dommages causés à l'ennemi. »

Où se loge la barbarie ?

Les raids sont cruels et les prisonniers nombreux. Français et Anglais payent les Amérindiens pour les scalps d'ennemis qu'ils rapportent. La chasse à l'homme devient rentable et, en conséquence, on s'y adonne avec acharnement.

Le gouverneur de Boston, Joseph Dudley, dans une lettre à Vaudreuil en date du 10 avril 1704 (20 avril, nouveau style), se plaint de la cruauté canadienne :

Dans cette présente guerre entre ma souveraine Dame et le roi de France, j'attends toute manière d'hostilité de votre nation ; mais j'ai toujours attendu avec justice qu'il ne serait fait aucune brèche aux lois de la religion chrétienne qui a toujours mis à couvert le pauvre paysan, les femmes et enfants, des outrages ou captivité, laquelle je trouve que le peuple et votre gouvernement (qui se sont joints avec les barbares Sauvages) ont poursuivi avec la dernière cruauté. Je vous dirai que, depuis que cette dernière a commencé et que je commande ici pour la reine d'Angleterre, j'ai eu plus de deux cents prisonniers de guerre de votre nation que j'ai nourri mieux (de leur propre aveu) qu'ils ont été nourris en France. Je les ai habillés et les ai renvoyés en Europe par la première commodité et, pendant ce temps-là, vous avez fait gloire de tirer et massacrer mes pauvres femmes et enfants et d'amener le reste dans une misérable captivité, et c'est un commerce entre les Sauvages et les sujets de votre maître dans votre gouvernement. Je vous écris ceci pour vous dire qu'un pareil traitement des chrétiens sera estimé barbare par toute l'Europe, et que j'attends avec justice que vous retirerez tous ces captifs des mains des Sauvages et que vous me les rendrez comme j'ai fait il y a peu de temps de votre peuple au Port-Royal, qui en était et le reste renvoyé en Europe d'où ils venaient, et je continuerai de faire ainsi jusques à ce que j'aie votre réponse à celle-ci.

Le 21 août 1704, le gouverneur Dudley revient à la charge, faisant valoir qu'il a entre les mains le double des prisonniers que détiennent les Français. « Si je puis avoir assurance que tous les prisonniers qui sont entre vos mains seront renvoyés chez eux, je laisserai sur mon honneur aller les prisonniers français qui sont en mains », écrit-il à Vaudreuil.

Comme il n'obtient pas de réponse à ses lettres, Dudley décide, le 20 décembre, de déléguer à Québec une commission formée de trois membres pour remettre entre les mains de Vaudreuil une demande formelle d'échange de prisonniers. Enfin, le 26 mars 1705, le gouverneur de la Nouvelle-France répond aux accusations de Dudley.

Quant à vos reproches sur la grande cruauté, elles n'ont jamais été jusqu'à assassiner personne de sang-froid après avoir promis quartier, comme le commandant de votre flotte qui allait à l'Acadie l'a pratiqué envers le sieur Gourdault. Pour le second article touchant la sévère captivité de vos gens, le sieur Livingstone et ceux qui l'ont accompagné pourront vous rendre compte de la manière dont vos gens sont traités dans mon gouvernement. [...] Par votre seconde [lettre], vous me marquez que vous êtes surpris d'apprendre que nos Sauvages soient si fort les maîtres que l'on leur attribue toutes les cruautés qui sont commises. Vous savez, comme moi, que lorsqu'ils sont supérieurs, ils font toujours connaître qu'ils sont sauvages.

Quant à la question des scalps, Vaudreuil répond : « Je ne vous fais point de réponse sur l'argent que vous me marquez avoir été donné aux Sauvages pour payer les chevelures anglaises ; parce que si mes prédécesseurs l'ont fait faire, ils n'ont fait que suivre l'exemple des vôtres. » Enfin, au sujet de l'échange des prisonniers, le gouverneur de la Nouvelle-France veut avoir plus de sécurité, car Dudley n'est pas le seul chef de la Nouvelle-Angleterre : « Comme vous avez un conseil où vous n'avez que votre voix et que souvent les sentiments sont partagés, vous ne devez point trouver mauvais que je prenne des assurances pour les prisonniers que vous me renvoyez, d'autant plus que, de mon côté étant seul le maître, je suis toujours en état de tenir la parole que j'aurai donnée. »

À la demande du gouverneur Vaudreuil, Augustin Le Gardeur de Courtemanche se rend à Boston négocier l'échange de prisonniers. Il rencontre le gouverneur Dudley ainsi que tous les prisonniers français. Il revient à Québec, accompagné du fils du gouverneur dont c'est la première sortie, et de Samuel Vetch qui avait déjà fait de la contrebande de fourrures en Nouvelle-France.

Un espion perspicace

Les négociateurs se transforment souvent en espions. Courtemanche profite de son séjour à Boston pour évaluer la force militaire de la Nouvelle-Angleterre. Quant à Vetch, il consacre son séjour à Québec à faire du commerce et à soupeser la valeur militaire et marchande de la colonie française. En 1708, il rédigea un long mémoire où les bienfaits d'une conquête de la Nouvelle-Angleterre sont particulièrement soulignés.

Pour peu qu'ils connaissent la valeur du royaume britannique d'Amérique, aussi bien sous l'angle de la puissance que sous l'aspect du commerce, tous les esprits réfléchis ne peuvent que s'étonner de voir une nation aussi importante sur mer, aussi forte par le nombre et par ailleurs aussi sagement jalouse de son commerce, souffrir avec autant de patience que des voisins gênants comme le Français s'installent à côté d'elle, et surtout qu'avec une faible population dispersée, ils possèdent un territoire qui s'étend sur plus de 4000 milles, encerclent et refoulent entre eux-mêmes et la mer tout l'empire britannique du continent et parviennent ainsi à réduire le commerce anglais d'un bout à l'autre de l'Amérique, en attendant de le ruiner complètement, ce qui arrivera à moins qu'ils n'en soient empêchés à temps.

Calme relatif en Amérique

Dudley et Vaudreuil échangent des projets de trêve qui suscitent une certaine accalmie. Mais, dès le printemps 1706, les hostilités reprennent. Le 30 avril, le gouverneur et l'intendant de la Nouvelle-France écrivent aux autorités métropolitaines : « Le sieur de Vaudreuil [...] a permis à plusieurs petits partis de Sauvages d'aller en guerre dans le gouvernement de Boston. Nous ne doutons point, monseigneur, que cela ne fasse un bon effet par rapport aux Anglais en pressant de conclure, et encore un meilleur pour nos Sauvages qui étant tout nus, par rapport à la cherté des

marchandises et le bas prix du castor, trouvent à s'habiller chez les Anglais sans qu'il leur en coûte rien. »

Au début du mois de juin 1706, 43 prisonniers anglais recouvrent la liberté à la suite de l'envoi de 57 prisonniers français à Port-Royal. Le 14 septembre, le gouverneur Vaudreuil rencontre une délégation d'Abénaquis qui accusent les Français d'ingratitude. « Je sais que vous nous aimez, déclare leur représentant, je vais aussi vous dire franchement ce que j'ai sur le cœur. Il nous semble, mon père, que ce que l'Anglais nous dit est véritable et depuis que la guerre est commencée, bien loin que nous en ayons retiré aucun profit, nos cabanes sont remplies de chevelures anglaises qui flottent au gré du vent, sans qu'il paraisse que vous y preniez seulement garde. »

Dans sa réponse, le gouverneur établit clairement sa politique au sujet du scalp :

Vous avez raison, mes enfants, quand vous dites que je vous aime, mais vous avez tort quand vous semblez douter de mon amitié. [...] Ainsi vous n'êtes donc pas les seuls qui soyez exposés, puisque nous courons tous le même sort. Mais quant à ce que vous dites que cette guerre ne vous est d'aucune utilité et qu'elle ne vous rapporte aucun profit, vous voulez bien que je vous dise à mon tour que je vous ai vu bien souvent avec des hardes et que quand vous avez des prisonniers les Français les achètent bien cher. Il est vrai qu'à l'égard des chevelures, je ne vous les fais point payer ; vous devez aussi vous souvenir que, dès le commencement de cette guerre, je vous ai déclaré que cette manière de payer des chevelures me semblait trop inhumaine ; mais que je vous ferais donner dix écus d'Espagne pour chaque prisonnier. Si vous ne les avez pas donnés à ce prix, c'est une marque que vous n'avez pas été dans la nécessité comme vous dites et que la guerre ne vous a pas été contraire, puisque vous en avez encore plusieurs entre les mains.

Alors que la guerre fait toujours rage en Europe occidentale, le calme relatif qui existe en Amérique déplaît au roi de France. Le ministre Pontchartrain écrit à Vaudreuil, le 6 juin 1708 :

Sa Majesté s'attendait après tout ce qui vous a été écrit de faire harceler les Anglais de Boston, soit par des Français, soit par des partis sauvages, qu'elle apprendrait la nouvelle de quelque entreprise sur eux et elle n'est pas contente de l'inaction dans laquelle vous restez avec autant de forces que vous en avez, d'autant plus que cela facilite aux gens de ce gouvernement les moyens d'entreprendre sur l'Acadie. Elle veut absolument que vous envoyiez souvent des partis de leur côté et même que vous profitiez de la première occasion que vous aurez pour aller vous-même les attaquer dans leurs postes, pourvu que vous soyez sûr de réussir. Observez seulement que cela se fasse avec le moins de dépense que faire se pourra et rendez-moi compte de ce que vous ferez.

Vaudreuil craint toujours que les Iroquois ne se rangent à nouveau du côté anglais. Dans une lettre à Pontchartrain, datée du 28 juin 1708, il justifie ainsi sa conduite : « Dès 1703, et depuis tous les ans, nous avons une espèce de suspension d'armes entre le gouvernement d'Orange [Albany] et nous à la prière des Iroquois, mais nous n'avons de part ni d'autre aucun traité particulier. J'ai seulement dit à

l'Iroquois que je ne frapperais pas le premier sur Orange, mais que pour l'Anglais de Boston je ne lui donnerais pas de repos. »

Avant même d'avoir reçu l'ordre royal, Vaudreuil organise une grande expédition contre le port de Portsmouth au New Hampshire. Le corps expéditionnaire doit comprendre des centaines d'Amérindiens iroquois, abénaquis, hurons et algonquins. Divers groupes devront remonter la rivière Chaudière, la Saint-François et le Richelieu pour se réunir à un point précis avant d'attaquer le port de mer. La maladie est le premier ennemi des troupes. Dès son apparition, la plupart des Amérindiens se retirent. Ne disposant plus que de 200 hommes, dont une centaine de Français ou de Canadiens, Jean-Baptiste Hertel de Rouville et Jean-Baptiste de Saint-Ours Deschaillons, les deux commandants, choisissent d'attaquer un petit village, Haverhill, sur la rivière Merrimack. L'endroit comprend une trentaine de maisons protégées par un fort en pièce sur pièce. Comme les habitants savent ce qui les attend, 30 soldats sont installés dans le fort et on en dénombre de dix à douze par maison. Une demi-heure avant le lever du jour, les assaillants déclenchent l'attaque. La résistance est vive. Il faut mettre le feu tant au fort qu'aux maisons pour faire périr les ennemis et réduire leur nombre. Une centaine d'Anglais trouvent la mort. Au cours de leur retraite précipitée, Français, Canadiens et Amérindiens tombent dans une embuscade dressée par le capitaine Ayer. Jetant aussitôt les vivres qu'ils portaient, « ils allèrent droit dans l'embuscade et donnèrent si peu de temps à leurs ennemis de se reconnaître, écrivent Vaudreuil et Raudot, qu'ils les défirent tous, à l'exception de dix ou douze qui furent poursuivis jusqu'aux premières maisons ». Du côté français, l'expédition se solde par dix morts et dix-huit blessés.

En Europe, la guerre tourne au désavantage de la France. En Amérique, par contre, les habitants de la Nouvelle-Angleterre se sentent de plus en plus encerclés, de plus en plus menacés. Le colonel John Higginson écrit, le 30 juin 1709 : « Il sera très nécessaire de soumettre le Canada à la Couronne. »

La reine Anne d'Angleterre ordonne « de délivrer les colons anglais du voisinage des Français du Canada ». Toutes les colonies de la Nouvelle-Angleterre ne sont pas d'accord pour participer à l'offensive. « Nous avons des gens qui s'y opposent, écrit Thomas Cockerill le 2 juillet 1709, mais ils sont en minorité. Si l'intérêt mène le monde, il tyrannise le New York. À Albany, où il se fait du commerce avec les Français du Canada, les trafiquants s'opposent à la participation au conflit, tandis que les ruraux la favorisent. »

Des aveux arrachés à des prisonniers anglais révèlent aux autorités de la Nouvelle-France l'imminence d'une attaque. Une flotte considérable doit quitter l'Angleterre avec de l'argent, des munitions et des hommes. « Quatre mille hommes doivent venir par terre, tant Anglais que Sauvages. » Selon les prisonniers, les autorités de la Nouvelle-Angleterre savent que la France n'est pas en état de secourir sa colonie et que « le Roi demande la paix avec grande instance, mais que la Reine d'Angleterre ne veut pas y consentir ».

Dans sa lettre à Vaudreuil du 23 juillet 1709, le gouverneur de Plaisance confirme la rumeur d'une attaque. Le gouverneur Vaudreuil se rend à Montréal et réunit un conseil formé de Claude de Ramezay, gouverneur de Montréal, de François Vachon de Belmont, supérieur du séminaire et seigneur de l'île de Mont-

réal, de Le Moyne de Longueuil, du supérieur des jésuites et des missionnaires des Sauvages. « Il fut résolu, écrit Vaudreuil au ministre Pontchartrain le 15 septembre 1709, qu'il fallait obliger les habitants de ce gouvernement à retirer dans la ville leurs familles, leurs effets, leurs grains et leurs bestiaux, afin que, si les ennemis venaient un corps assez considérable pour tenir la campagne, ils ne pussent pas du moins trouver aucuns rafraîchissements dans les côtes, principalement celles du sud qui, selon les apparences devaient être les plus exposées à leurs courses. »

Claude de Ramezay, à la tête de 1500 hommes, tant Français, Canadiens qu'Amérindiens, se rend à la Pointe-à-la-Chevelure (Crown Point), près du lac Champlain, où les Anglais travaillent à construire des bateaux et à charrier des vivres. Par suite de la maladresse du neveu de Ramezay, les Canadiens sont découverts et ne peuvent plus compter sur l'effet de surprise pour remporter la victoire.

Le gouverneur Vaudreuil, appréhendant l'imminence d'une attaque, visite les établissements, fait la revue des habitants, inspecte les armes et fait dresser la liste de ceux qui n'en ont pas. Dans la nuit du 16 au 17 août, on apprend, à Québec, qu'une flotte de huit navires se trouve à 45 lieues de la capitale. Immédiatement, l'ordre est donné de disperser les bestiaux dans les bois. Les femmes et les enfants se retirent à la campagne, pendant que les hommes se rendent dans la ville. Les habitants des campagnes et les matelots des navires ancrés à Québec travaillent aux fortifications de la ville. Heureusement, on apprend quelques jours plus tard qu'aucune flotte ennemie ne remonte le fleuve Saint-Laurent. On ignore que le 8 août précédent, les autorités de Londres ont décidé de n'envoyer en Amérique ni flotte ni renfort. La nouvelle n'atteindra Boston que le 22 octobre suivant.

L'alerte a été chaude, mais ce n'est que partie remise, car les dirigeants de la Nouvelle-Angleterre imaginent déjà le partage du territoire à conquérir.

La chute de Port-Royal

À la fin du mois de mars 1710, Francis Nicholson est nommé « commandant en chef d'une expédition qui avait pour mission de recouvrer la Nouvelle-Écosse pour la reine ». Il avait d'abord songé à attaquer Québec, mais comme il ne peut compter sur tous les navires promis, il décide de se rabattre sur l'Acadie. Le 6 octobre, 3400 hommes amorcent l'attaque des 300 hommes qui constituent la garnison de Port-Royal. Jugeant toute défense inutile, le gouverneur Auger de Subercase cherche à obtenir les meilleurs termes de capitulation possibles.

Le 12 octobre, il écrit à Nicholson : « Je viens de recevoir par un de vos colonels et un autre officier de votre armée une sommation de vous remettre le fort que mon roi m'a confié, sur une prétention que je crois mal fondée. Cependant, pour éviter une effusion de sang et en attendant la décision de votre prétendu droit qui sans doute un jour aura lieu, je veux bien écouter des propositions pour une capitulation honorable et avantageuse que je saurais faire valoir par une vigoureuse défense que mes officiers demandent. »

Le lendemain, Nicholson fait parvenir à son adversaire une sommation formelle : « Vous êtes par ceci requis et commandé de me délivrer pour la reine de la Grande-Bretagne, le fort à présent en votre possession, lequel de droit dépend de sadite Majesté, ensemble tous les territoires qui sont sous votre commandement, en

vertu d'un droit sans doute de ses royaux prédécesseurs, et aussi avec tous les canons, mortiers, magasins de guerre et troupes aussi sous votre commandement, autrement je m'efforcerai avec diligence de le réduire par la force des armes de Sa Majesté. »

Le 13 octobre, Port-Royal capitule aux conditions suivantes :

Que la garnison française sortirait avec armes et bagages, tambour battant, mèche allumée et drapeaux déployés. Que les Anglais donneraient de bons bâtiments avec des vivres pour conduire les troupes à La Rochelle où on fournira des passeports à ces navires pour leur retour. Qu'il serait accordé six pièces de canon et deux mortiers. Que les habitants du fort et de la province resteraient dans leurs biens avec leurs grains, bestiaux et meubles pendant deux ans, s'ils n'aimaient mieux en sortir avant ce temps ; et que ceux qui voudront y rester le pourront, en prêtant serment de fidélité à la princesse de Danemark. Qu'on donnera un bâtiment aux flibustiers des îles pour s'en retourner. Que ceux qui voudront se retirer à Plaisance et en Terre-Neuve le pourront par le plus court chemin. Que les Canadiens qui voudront retourner en Canada le pourront pendant un an.

Dès le lendemain de la capitulation, les Anglais doivent fournir des vivres aux Français qui n'en possèdent plus. Comme Subercase avait signé des billets aux Acadiens pour des marchandises qu'il avait achetées au nom du roi, les habitants exigent d'être payés avant le départ des troupes. Pour acquitter les sommes dues, le gouverneur doit « vendre aux Anglais le mortier et les six canons accordés par la capitulation, ce qui, joint avec son argenterie, ses meubles et ses effets, a servi à payer les dettes de Sa Majesté ». À son retour en France, Subercase comparait devant un conseil de guerre. Il est accusé de négligence criminelle, puis il est acquitté.

La population acadienne est maintenant l'otage des Anglais. Ces derniers le font savoir à Vaudreuil dans une lettre datée d'Annapolis Royal (le nouveau nom de l'endroit), le 21 octobre 1710, et signée, entre autres, par Nicholson et Vetch.

Par [...] la capitulation, vous verrez que tout le pays, excepté celui qui est à la portée du canon, demeure absolument prisonnier à discrétion. C'est pourquoi nous avons jugé à propos de vous informer que, comme vous aviez fait plusieurs courses sur quelques-unes des frontières de Sa Majesté, par vos cruels et barbares Sauvages et Français ayant inhumainement tué plusieurs pauvres gens et enfants, c'est pourquoi nous vous faisons savoir qu'en cas que les Français, après que celle-ci vous sera parvenue, commettent quelques hostilités ou mauvais traitements, que sur les premiers avis que nous en aurons, nous exerceront sur-le-champ la même exécution sur les principaux de votre peuple de l'Acadie présentement à notre discrétion. Mais comme nous abhorrons la cruauté de vos Sauvages en guerre, nous espérons que vous ne nous donnerez pas occasion de les imiter à cet égard, et comme nous sommes sûrement informés que vous avez sous votre commandement grande quantité de prisonniers, particulièrement une jeune demoiselle, fille du révérend monsieur Williams, ministre à Dearfield, nous espérons que vous aurez tous lesdits prisonniers prêts à être délivrés au premier pavillon de trêve qui sera envoyé à cet effet, et cela au mois de mai prochain ; autrement vous devez vous attendre que le même nombre des habitants de ce pays seront mis esclaves parmi nos Sauvages jusqu'à une entière restitution des sujets de Sa

Majesté qui sont sous notre domination, soit dans la possession des Français ou Sauvages. Mais si vous voulez acquiescer à notre juste et raisonnable demande, nous vous assurons que votre peuple sera traité avec toute la civilité et bonne manière que la loi de guerre peut permettre.

Après le départ des troupes, Samuel Vetch agit comme commandant d'Annapolis Royal. Selon lui, l'Angleterre devrait envoyer des navires pour déporter la population acadienne, car autrement, écrit-il, « nous ne pouvons jamais compter sur la paisible possession des lieux ».

La grande offensive

À Londres, le matin du 16 avril 1711, un messenger se présente chez sir Hovenden Walker et lui remet un paquet de la part du secrétaire de l'Amirauté, Josiah Burchett. Walker apprend qu'il est nommé commandant en chef d'une escadre de Sa Majesté avec mission de s'emparer du Canada. Il se prépare sur-le-champ à se rendre à Portsmouth « où les navires et les forces sont au rendez-vous, les navires étant déjà prêts pour le départ et les soldats embarqués ». La grande offensive devient réalité : elle emprunte la forme d'une véritable armada. « L'expédition du Canada, écrit Walker, a fait autant de bruit à Londres que si le sort de toute la Grande-Bretagne y avait été suspendu. »

Le 5 juillet, une partie de la flotte arrive à Boston. Une des premières tâches consiste à préparer le ravitaillement des marins et des soldats. On prévoit des provisions pour quatre mois : 1 051 120 livres de pain, 150 160 pièces de quatre livres de bœuf, 150 160 pièces de deux livres de porc, 4692 boisseaux de quatre gallons de pois, 7044 boisseaux de deux gallons d'avoine (ou la moitié de cette quantité de riz), 56 310 livres de beurre ou une quantité équivalente de pintes d'huile, 112 620 livres de fromage ou l'équivalent en demi-pinte d'huile. Ces provisions doivent suffire à l'alimentation de 9385 soldats et marins.

Avant le départ, John Hill, général et commandant en chef des troupes de Sa Majesté en Amérique, fait imprimer une lettre qu'il fera distribuer aux Canadiens après la victoire. On y lit que ceux qui n'offriront pas de résistance « seront favorablement reçus et traités et continués, eux et leurs héritiers, en une douce et paisible possession de leurs terres, maisons et autres biens [...] et jouiront de la liberté, des privilèges et exemptions en commun avec le reste des sujets naturels de Sa Majesté, avec le libre exercice de leur religion ». Si quelques Canadiens choisissent la résistance, ils seront traités comme des ennemis, leurs biens saisis et « distribués à ceux qui donneront quelque assistance afin que ces pays soient sous la domination de Sa Majesté de la Grande-Bretagne ».

« Au début de la matinée du 30 juillet 1711 [le 9 août, selon le calendrier français], écrit l'historien Gerald S. Graham, l'expédition quitta Boston. Elle comprenait neuf bâtiments de guerre, deux galiotes à bombe et 60 transports de troupes et de ravitaillement, britanniques et de la colonie, ayant à bord quelque 7500 hommes de troupe et fusiliers marins. Le total des effectifs, y compris ceux de la marine, devait s'élever à environ 12 000 hommes. »

À l'entrée du fleuve, le navire français *Neptune*, commandé par le capitaine Jean Paradis, tombe aux mains des Anglais. Paradis est amené à bord de l'*Edgar*, le vaisseau de Walker.

Les derniers jours du mois d'août sont marqués par le mauvais temps et le brouillard. Le 2 septembre, alors qu'il est convaincu que la flotte s'avance au milieu du chenal, à la hauteur de l'île d'Anticosti, Walker est tiré de son lit par le capitaine de son navire qui vient l'avertir que des hommes ont vu la terre, probablement la rive sud du Saint-Laurent. Le commandant des forces navales donne alors ordre « de virer de bord et de changer les amures ». Quelques minutes plus tard, alors que Walker est retourné se coucher, le capitaine Coddard court le lever à nouveau lui affirmant que des rochers menaçants sont là, tout près. On cherche le capitaine Paradis qui n'est pas sur le pont. Vraisemblablement, il dort, lui aussi ! Après quelques instants, il arrive et commande « de hisser toutes les voiles ». Le vent qui soufflait vers la côte nord perd de son intensité et le 3, vers les deux heures du matin, le calme revient. Mais plusieurs navires, sept transports de troupe et un navire de ravitaillement ont heurté les récifs.

« Sur un total de 1290 naufragés, écrit Graham, 740 soldats (y compris 35 femmes attachées aux régiments) et probablement 150 marins se noyèrent ou moururent de froid sur le rivage. » Les survivants occupent les deux jours suivants à tenter de sauver hommes et bagages. Lors d'un conseil de guerre tenu le 4 septembre, décision est prise d'abandonner le projet d'attaque contre Québec et de mettre le cap sur Boston.

« En raison de l'ignorance des pilotes, il est complètement impossible de remonter le fleuve Saint-Laurent avec des hommes de guerre et des transports, aussi haut que Québec, compte tenu de l'incertitude et de la rapidité des courants, comme cela vient d'être prouvé par une expérience fatale. » Telle est la raison officielle de la décision. On songe, au retour, à attaquer Plaisance, sur l'île de Terre-Neuve. Walker est plus pressé de rentrer en Angleterre que de se lancer dans une nouvelle aventure, d'autant plus que ces hommes n'ont des vivres que pour dix semaines. Il arrive à Portsmouth le 20 octobre.

Le 1^{er} octobre, François Margane de Lavaltrie, accompagné de deux Français et d'un Amérindien, arrive sur les lieux du naufrage. Dans une déclaration assermentée le 17 du même mois, il raconte ce qu'il a vu :

Il aperçut apparence de naufrage, ce qui l'obligea à débarquer à terre où il trouva sur le sable quatre hommes morts qu'il reconnut être des Anglais, qu'il découvrit en même temps quantité de pistes d'hommes qu'il suivit avec ses gens pendant l'espace de deux lieues, dans lequel chemin ils en trouvèrent que deux bonnes chaloupes échouées avec sept ou huit autres que l'on pourrait raccommoder. S'en retournant à leur canot, ils aperçurent deux hommes qui marchaient sur le sable qui leur firent connaître par leur appel qu'ils étaient Français. Les ayant approchés, ils les reconnurent pour être de l'équipage du nommé Vital Caron, maître de barque, lesquels gardaient du butin et en ramassaient d'autre, qui consistait en habit, couvertures, bas, chemises et autres dépouilles qu'ils leur firent voir. [...] Qu'ils ont vu en outre sur le bord de l'eau environ quinze à seize cents corps morts desquels il y avait environ une vingtaine de femmes, partie desquelles avaient des enfants à la mamelle ; qu'ils ont vu sur la grève des chevaux, des

moutons, des chiens et des volailles, quantité de bats pour les chevaux de charge, trois ou quatre cents grosses futailles cerclées de fer dont il ne sait si elles sont pleines, beaucoup de brouettes, même une barrique de vin et une barrique et demie d'eau-de-vie de laquelle lui déclarant à bu plusieurs fois avec les deux dits hommes dudit Caron.

Sur les bords du lac Champlain, Nicholson, à la tête d'une armée de 2000 soldats et miliciens accompagnés de quelques centaines d'Iroquois, attend que la flotte attaque Québec pour faire la jonction avec elle. Un petit détachement, sous le commandement du baron de Longueuil, se rend à Chambly, espérant pouvoir retarder la marche de l'ennemi. Dès qu'il apprend le désastre de la flotte de Walker, Nicholson ordonne la retraite de son armée, non sans avoir « piqué une juste colère », arraché et piétiné sa perruque ! Pour la deuxième fois, sa tentative de conquête par voie de terre échoue, sans qu'il en soit responsable !

À cette heureuse nouvelle, les miliciens de Chambly se replient sur Québec, ainsi que les troupes et les milices cantonnées à Montréal.

Tout ce monde là arriva gaiement, écrit l'annaliste de l'Hôtel-Dieu de Québec, montrant même de l'impatience pour aller au combat [car on ignore toujours que Walker a rebroussé chemin] ; le jour, ils étaient occupés à fortifier la ville et, la nuit, ils la passaient à se divertir, à danser et à rire, jusqu'à empêcher de dormir les citoyens de Québec, de sorte qu'un homme Anglais, fort honnête homme, nommé Pigeon, qui avait été fait prisonnier par un petit parti sauvage vers l'Acadie, étant témoin de cette joie, en paraissait tout surpris et ne pouvait cacher son étonnement : il disait aux officiers de ce pays qu'il admirait l'inclination guerrière des Canadiens, qu'il les voyait danser et sauter en attendant l'ennemi ; et qu'en Angleterre, il fallait battre les habitants pour leur faire prendre les armes ; qu'encore ils les portaient et s'en servaient fort mal, mais qu'ici les femmes mêmes montraient du courage et qu'elles étaient des amazones.

Enfin, le 17 octobre, Québec apprend avec soulagement ce qui était arrivé aux navires anglais. Voyant là une marque de la protection divine, les habitants de Québec multiplient les actions de grâces.

Une paix douloureuse

La guerre de Succession d'Espagne tire à sa fin. Les négociations de paix débutent à Utrecht, dans les Pays-Bas, le 12 janvier 1712. L'Angleterre revendique la possession de Terre-Neuve, de la baie d'Hudson et de l'Acadie. Lors d'un discours devant les Chambres des lords et des communes, la reine Anne déclare au mois de juin : « Nous avons un intérêt si profond au commerce de l'Amérique du Nord que j'ai fait les plus vifs efforts pour tourner cet article à notre plus grand avantage. La France consent à nous rendre toute la baie et le détroit d'Hudson, à nous remettre l'île de Terre-Neuve avec Plaisance et à effectuer la cession absolue d'Annapolis avec le reste de la Nouvelle-Écosse ou Acadie. »

Le 12 août, la France et l'Angleterre décident, d'un commun accord, de mettre un terme aux hostilités. Puis, le 11 avril 1713, la France, l'Angleterre, la Hollande, la Prusse, le Portugal et la Savoie signent un traité de paix. La nouvelle est connue

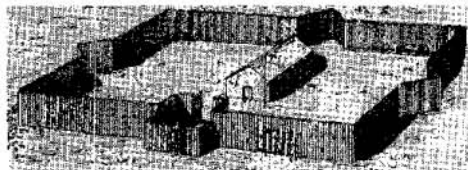
à Québec à la fin de juin. Cette paix, affirme mère Juchereau, « quoiqu'elle ne fût pas à des conditions bien avantageuses à la France, [...] ne laissa pas de nous faire espérer que tout irait mieux et que le calme allait rétablir toutes nos pertes passées ».

En Nouvelle-Angleterre, la joie est universelle. Cela se comprend facilement puisque, entre autres, l'article 10 du traité cède à l'Angleterre « la baie et le détroit d'Hudson, avec toutes les terres, mers, rivages, fleuves et lieux qui, en dépendent et qui y sont situés ». Le même article confirme la perte de l'Acadie qui tombent entre les mains anglaises en son entier « conformément à ses anciennes limites [...] avec la souveraineté, propriété, possession et tous droits acquis par traités ou autrement que le roi très chrétien, la Couronne de France ou ses sujets quelconques ont eus jusqu'à présent sur lesdites îles, terres, lieux et leurs habitants ». Terre-Neuve devient, elle aussi, une possession anglaise. « Mais l'île du Cap-Breton et toutes les autres quelconques situées dans l'embouchure et dans le golfe de Saint-Laurent demeureront à l'avenir à la France, avec l'entière faculté au roi très chrétien d'y fortifier une ou plusieurs places ».

Terre-Neuve et l'Acadie, qui viennent d'être rayées de la carte des possessions françaises en Amérique du Nord, étaient surtout peuplées de Français ou d'Acadiens. L'article 14 leur accorde « la liberté de se retirer ailleurs dans l'espace d'un an avec tous leurs effets mobiliers qu'ils pourront transporter où il leur plaira ; ceux néanmoins qui voudront y demeurer et rester sous la domination de la Grande-Bretagne doivent jouir de l'exercice de la religion catholique romaine, en tant que le permettent les lois de la Grande-Bretagne ».

En vertu de l'article 15, la France reconnaît que les Iroquois sont des sujets britanniques. « Les habitants du Canada et autres sujets de la France, y lit-on, ne molesteront point à l'avenir les Cinq-Nations ou Cantons des Indiens soumis à la Grande-Bretagne, ni les autres nations d'Amérique amies de cette couronne ; pareillement les sujets de la Grande-Bretagne se comporteront pacifiquement envers les Amérindiens sujets ou amis de la France. » Les Indiens pourront commercer avec qui ils veulent et des commissaires devront préciser « quels seront ceux qui seront ou devront être censés sujets et amis de la France ou de la Grande-Bretagne ». Cette situation est bien loin de plaire aux Indiens qui n'acceptent pas que des étrangers décident de leur allégeance.

La Nouvelle-France vient de s'engager sur le chemin de la défaite. Sa perte n'est plus qu'une question de temps.



UN PAYS À FORTIFIER



LA SIGNATURE DU TRAITÉ DE RASTADT ENTRE L'AUTRICHE ET LA FRANCE, le 6 mars 1714, ramène la paix en Europe occidentale. Le navire porteur de cette nouvelle arrive à Québec au cours de l'été. À la demande du roi, le gouverneur Philippe de Rigaud de Vaudreuil organise une manifestation pour souligner l'événement. « J'ai assisté, écrit-il, avec Monsieur Bégon [l'intendant] et le Conseil supérieur au *Te Deum* qui a été chanté dans l'église cathédrale de Québec où monsieur l'évêque a officié. On a tiré tout le canon de la ville et des vaisseaux et les peuples, par des illuminations qui ont duré une partie de la nuit, ont donné en cette occasion toutes les marques possibles de leur véritable joie. »

Le bon peuple ne se rend visiblement pas compte des conséquences néfastes du traité de paix signé à Utrecht l'année précédente. Diverses commissions seront établies pour délimiter le territoire de la France et de l'Angleterre au Nouveau Monde. Les frontières de l'Acadie et celles de la baie d'Hudson sont floues. On ne sait trop, non plus, jusqu'où va le protectionnisme sur les diverses tribus amérindiennes.

Au mois de septembre 1713, Francis Nicholson, promu depuis peu gouverneur de la Nouvelle-Écosse, rencontre les Abénaquis de l'ancienne Acadie.

Toi, déclare-t-il au chef Maransouanias, je suis bien aise de te voir. [...] Tu sais déjà que la terre qui est au-delà du grand lac est belle et n'est plus ensanglantée. Les rois sont en paix et ont aplani la terre et cela est conclu à la lune pendant laquelle tu fais la pêche, c'est la lune d'avril. Les Français nous donnent Plaisance, Port-Royal et la terre des environs, ne se réservant que la rivière où est située Québec. La terre d'ici est très belle, [montrant des papiers, dit :] voilà ceux qui sont cause qu'elle a été ensanglantée. Je mets ces papiers en terre, afin qu'ils ne paraissent plus. Je tourne maintenant la terre sens dessus dessous afin que le sang ne paraisse plus. Si tu veux, les Anglais qui semaient, par-ci par-là, des habitations qui ont été brûlées, les rétabliront et y demeureront. Je te prie de ne pas les empêcher de chasser aux gibiers, de prendre des bois selon qu'ils en auront besoin. [...] Je t'avertis aussi de ne pas passer tes endroits qu'il nomme parce qu'il y aura une

barre de fer toute rouge de colère par le coup que tu as fait sur eux l'automne dernier. Je tâcherai d'amortir le feu et, dès que la barre sera refroidie, je t'avertirai que tu pourras passer.

La réponse du chef abénaquis est nette : « Tu dis, mon frère, que le Français t'a donné Plaisance, Port-Royal et la terre des environs, ne se réservant que la rivière où est située Québec. Il te donnera ce qu'il voudra ; pour moi, j'ai ma terre que je n'ai donnée à personne et que je ne donnerai pas. J'en veux toujours être le maître. Je connais les limites et, quand quelqu'un voudra y habiter, il paiera. Que les Anglais prennent des bois, pêchent ou chassent au gibier, il y en a assez pour tous. Je ne les empêcherai pas et, si quelque méchante affaire arrivait, on ne fera rien de part et d'autre et on délibérera. »

À l'instar des Abénaquis, les Iroquois veulent, à leur tour, affirmer leur indépendance et conserver, autant que possible, une certaine neutralité. Vaudreuil écrit au ministre, le 16 septembre 1714 :

Les Iroquois n'ont fait aucun mouvement cette année, si ce n'est pour descendre ici-bas où ils sont venus en nombre pour renouveler avec nous l'ancienne alliance et me témoigner la joie qu'ils avaient de la paix faite entre nous et les Anglais, me prier de rendre cette paix ferme et durable pour toujours, afin que les enfants de leurs enfants puissent l'avoir encore avec plaisir, m'offrir leur médiation en cas de rupture entre l'Anglais et nous, et me prier en même temps de laisser un chemin libre à eux pour venir en ce pays toutes les fois qu'ils y auraient affaire, soit pour la traite, et pour me parler à moi-même et aux sieurs de Longueuil, Joncaire et La Chauvignerie, aussi une entière liberté d'aller chez eux toutes les fois qu'ils le jugeront à propos.

Comme les Anglais paient mieux pour les fourrures, les autorités de la Nouvelle-France craignent qu'à la longue tout le commerce ne passe entre les mains des représentants de la Nouvelle-Angleterre. « Si une fois, écrit Vaudreuil, les Anglais peuvent mettre les [Amérindiens] dans leurs intérêts, il n'y a point à douter qu'à la première guerre ils ne deviennent nos plus cruels ennemis. Je n'ai rien à me reprocher à ce sujet. » Et le gouverneur de conclure : « La guerre avec l'Angleterre nous était plus favorable que la paix. »

Pierre sur pierre

Pour se défendre contre une éventuelle attaque des Anglais, pour assurer une présence française sur l'immense territoire que constitue la Nouvelle-France et pour maintenir des liens commerciaux avec les Amérindiens, les autorités françaises décident de faire ériger une forteresse sur l'île du Cap-Breton. Les villes de Québec et de Montréal seront fortifiées et une chaîne de forts protégera la région du lac Champlain, des Grands Lacs et du Mississipi.

Sur la côte Atlantique, la France ne conserve après 1713, que les îles du Cap-Breton et Saint-Jean (Île-du-Prince-Édouard). À la suite de la perte de l'Acadie et de Terre-Neuve, on songe à réunir la population acadienne et terre-neuvienne sur les deux îles. Le ministre français de la Marine, le comte de Pontchartrain, écrit au gouverneur Vaudreuil, le 30 avril 1713 : « Comme je suis persuadé que les habitants

de l'Acadie n'auront point prêté serment à la reine d'Angleterre, ils pourront se retirer dans le terme convenu sans que les Anglais puissent les en empêcher et je ne doute point qu'ils n'en profitent avec plaisir pour se rendre au Cap-Breton. Il est nécessaire que vous cherchiez les moyens de les y déterminer aussi bien que les Sauvages de l'Acadie. »

Le 2 septembre suivant, Joseph de Monbeton de Brouillan dit Saint-Ovide, lieutenant du roi à Plaisance, prend possession de l'île du Cap-Breton au nom du roi de France. La population de l'île se compose alors d'un seul habitant français et de 25 à 30 familles amérindiennes. Au mois de décembre, 155 habitants de Plaisance viennent s'établir sur l'île. On compte beaucoup sur une immigration massive des Acadiens, « ce qui rendrait cette nouvelle colonie florissante dès son commencement et la mettrait en état de se soutenir si nous venions à avoir la guerre avec les Anglais ». Au cours de l'année suivante, la majeure partie des autres habitants de Plaisance, à cause de la proximité des lieux de pêche, émigrent eux aussi au Cap-Breton.

Les Acadiens ne semblent pas enthousiastes à l'idée de délaisser les terres ancestrales. Au cours de l'été 1713, une délégation composée de colons prudents quittait Plaisance pour aller voir l'île où la France voulait les reloger. Le 23 septembre, des délégués de l'Acadie présentent un rapport peu encourageant : « Il n'y a pas dans toute l'île de terres propres à l'entretien de nos familles, puisqu'il n'y a pas de prairies suffisantes pour la nourriture de notre bétail, d'où nous tirons notre principale subsistance. [...] Ce serait nous exposer à mourir de faim, chargés de famille comme nous le sommes, que de quitter nos demeures et nos défrichements, sans autres ressources que de prendre de nouvelles terres incultes, dont le bois sur pied doit être enlevé sans aide ni avance. »

Il n'en faut pas davantage pour que la majorité des Acadiens décident de demeurer sous tutelle anglaise, à la condition de conserver leurs propriétés et le droit de pratiquer la religion catholique. Les autorités françaises sont déçues par l'attitude des Acadiens. Elles décident d'utiliser les missionnaires pour exercer des pressions. Jésuites et récollets deviennent volontiers des agitateurs politiques, se servant parfois de la religion pour influencer les Acadiens, mais sans trop de succès.

En 1717, la population de l'île est de 568 habitants : 58 hommes, 37 femmes, 115 enfants et 358 pêcheurs. L'année précédente, l'ingénieur Jean-François de Verville avait proposé « de faire de Louisbourg la capitale et la principale place forte de la colonie ». La main-d'œuvre sera puisée à même les soldats de la garnison. Les travaux, qui débutent le 3 juillet 1717, progressent très lentement. Verville en connaît la cause, car après quelques mois de travail, il écrit aux autorités de la métropole : « le commandant des troupes de l'île ne permet pas de compter sur un travail permanent. J'ai vu battre la générale pour assembler les troupes au travail avec le commandant en tête, mais tout s'est réduit dans les jours suivants à sept hommes sur 162 hommes et les jours que les soldats s'y trouvaient presque tous, deux heures après, il ne s'en trouvait presque plus. »

Devant les protestations de l'ingénieur et les lents progrès des travaux, le Conseil supérieur fait appel à l'entreprise privée. Le 7 mars 1719, l'entrepreneur parisien Michel-Philippe Isabeau s'engage par contrat à construire le bastion du roi et le château Saint-Louis. Le 29 mai 1720, on pose la première pierre de ce dernier

édifice. Isabeau meurt en 1724 et François Ganet obtient, par voie de soumission, le contrat. D'après l'historien Frederick J. Thorpe, « Ganet construisit (de 1725 à 1737), en plus des deux batteries, le demi-bastion Dauphin, le principal entrepôt, le quai de carénage, l'hôpital et le phare. »

Vers 1740, l'île Royale compte plus de 4000 habitants. Son commerce « égale les deux tiers de celui du Canada, qui a une population dix fois plus forte ». La vie sur l'île, surtout à la forteresse de Louisbourg, n'est pas... monotone. L'ivrognerie et le jeu causent d'importants ravages. Les soldats et leurs officiers ne se cachent pas pour faire du commerce de contrebande afin d'arrondir leurs revenus. Quant aux travaux, ils vont comme ils allaient : la construction de la forteresse n'est pas achevée et le mortier qui lie les pierres commence déjà à se désagréger.

Ce que l'on appelle pompeusement « le Gibraltar d'Amérique » ne protège pas l'ensemble des possessions françaises. Le Canada doit voir à sa propre défense. Le gouverneur de la Nouvelle-France, Charles de Beauharnois de La Boische, écrit en 1727 : « Toute l'armée d'Angleterre pourrait venir à Québec qu'on n'en saurait rien à l'Île-Royale et quand même on le saurait en ce pays-là, que pourraient-ils faire ? »

Montréal, ville fortifiée

Les récentes menaces d'invasions anglaises par le Richelieu ont prouvé que Montréal n'est pas en état de subir un siège. La palissade de pieux qui l'entoure est dans un état de délabrement avancé. En 1707, l'ingénieur Josué Dubois Berthelot de Beaujours travaille à la consolidation des remparts, mais l'ouvrage est toujours de peu d'utilité. Sept ans plus tard, le roi continue de demander la fortification de Montréal, mais il se refuse toujours à puiser dans ses coffres l'argent nécessaire.

Le 20 septembre 1714, le gouverneur de Vaudreuil et l'intendant Bégon écrivent au ministre :

Comme sa Majesté ne veut pas faire de fonds pour ces fortifications et qu'il ne serait pas convenable de proposer une imposition, nous avons jugé que le seul moyen qu'on peut mettre présentement en usage est d'y faire travailler par corvées en y obligeant tous les habitants du gouvernement de Montréal. La partie de l'enceinte du côté du fleuve se pourra faire aux dépens des particuliers en leur permettant d'y bâtir des maisons, lesquelles ne pourront avoir de vue sur ce fleuve qu'à quatorze pieds au-dessus du rez-de-chaussée. Plusieurs y sont déjà bâtis et chacun s'empresse de demander ces emplacements, ainsi on ne sera obligé de se servir des corvées que pour le côté de la campagne. Ceux qui feront leur corvées par eux-mêmes seront employés à tirer la pierre, à faire les fouilles et à transporter sur le lieu tous les matériaux. Ceux qui par leur état ou par leur éloignement ne pourront pas eux-mêmes faire ces corvées pourront s'en dispenser en payant en argent le nombre de journées auxquelles ils seront taxés.

Le début des travaux est prévu pour le mois de novembre où l'on commencera « à tirer de la pierre et à la charroyer sur le lieu ». L'année suivante, la ville possède toujours sa palissade de pieux de cèdre, les travaux n'ayant pas beaucoup progressé. En 1716, le Conseil de la marine décide de procéder par imposition pour

financer la construction de la muraille. Le Séminaire de Saint-Sulpice devra verser 2000 livres par année et les habitants de Montréal, 4000, jusqu'à ce que la ville soit complètement entourée d'un mur de pierre de quatorze pieds de hauteur.

Le principe de la corvée ne plaît généralement pas. Vers le mois d'août 1717, le village de Longueuil refuse de fournir la main-d'œuvre nécessaire. Le gouverneur Vaudreuil se rend sur les lieux et ses gardes rudoient quelques habitants. Il n'en faut pas plus pour faire monter la pression. Dix des principaux chefs du mouvement sont emprisonnés dans la prison de Montréal ; ils y séjourneront pendant plus de deux mois. L'hiver venant, les autorités jugent bon de les libérer, « car les cachots de Montréal sont si affreux qu'ils couraient risque de périr s'ils y restaient ».

Au mois de mars 1721, les murailles de Montréal ne sont encore qu'un projet. Le père Charlevoix, qui visite alors la ville, note dans son journal de voyage que « la ville [...] n'est point fortifiée ; une simple palissade bastionnée et assez mal entretenue fait toute sa défense, avec une assez méchante redoute sur un petit tertre, qui sert de boulevard et va se terminer en douce pente à une petite place carrée. [...] On projette depuis quelques années de l'environner de murailles, mais il ne sera pas aisé d'engager les habitants à y contribuer. »

En 1727, selon l'intendant Claude-Thomas Dupuy, « cette ville est ouverte de toutes parts ; tout ce qu'il y avait de pieux qui faisaient son enceinte sont absolument pourris et à demi-renversés ; elle est ouverte à la fraude et à la contrebande et, tant qu'elle ne sera pas fermée, on n'arrêtera pas le progrès du commerce étranger ». Il faut attendre la fin des années 1730 pour que Montréal soit ceinturée d'un authentique mur de pierre ! Il ceinture la majeure partie de la ville et il est percé de huit portes. Un fossé profond de sept pieds complète l'ouvrage de fortification.

Québec se défend bien

Si la haute-ville de Québec peut compter sur son site élevé pour repousser ou retarder une attaque éventuelle, la basse-ville est plus vulnérable. En 1691, on avait construit la batterie Royale, réparée deux fois, en 1702 et en 1728. Sous Frontenac, la haute-ville développe son système défensif autour du fort Saint-Louis. On construit, en 1693, la redoute du Cap-aux-Diamants. En 1711, on commence à jeter les fondements de deux nouvelles redoutes. Gédéon de Catalogne écrit en 1712 : « L'une des redoutes fut achevée à la maçonnerie près, et la maçonnerie de l'autre montée au carré, et, en outre, on fit un mur le long de la côte du Palais jusque vis-à-vis-l'Hôtel-Dieu, et on commença deux bastions et la courtine entre la redoute du Cap-aux-Diamants et le cavalier de monsieur Dupont. Ces ouvrages en sont demeurés là, monsieur de Beaujours ayant été envoyé à l'Île Royale, je fus chargé de la conduite des ouvrages. »

Les redoutes Royale et Dauphine serviront surtout de casernes militaires. Le gouverneur Vaudreuil et l'intendant Bégon écrivent, en 1714, qu'ils « estiment qu'on ne peut faire un meilleur usage d'une des tours bastionnées que de la faire servir de caserne pour loger les officiers et soldats, lesquels étant rassemblés sont à portée d'être disciplinés et de rendre sur-le-champ tous les services dont on pourrait avoir besoin ». « C'est aussi, ajoutent-ils, le seul moyen d'empêcher le libertinage des

soldats parce qu'il y aura toujours dans ces casernes des officiers qui les tiendront dans une exacte discipline. »

Les travaux évoluent lentement. Ils s'arrêtent presque après 1720. Il faudra attendre la reprise des hostilités en 1745 pour que les autorités métropolitaines fournissent de nouveaux fonds destinés à compléter le système défensif.

Lors de son séjour à Québec, au mois d'octobre 1720, le père Charlevoix décrit les fortifications de la ville en ces termes :

Québec n'est pas fortifiée régulièrement, mais on travaille depuis longtemps à en faire un bonne place. Cette ville n'est pas même facile à prendre dans l'état où elle est. Le port est flanqué de deux bastions qui, dans les grandes marées, sont presque à fleur d'eau, c'est-à-dire qu'ils sont élevés de vingt-cinq pieds de terre, car la marée, dans les équinoxes, monte à cette hauteur. Un peu au-dessus du bastion de la droite, on en a fait un demi, lequel est pris dans le rocher, et plus haut, à côté de la galerie du fort, il y a vingt-cinq pièces de canon en batterie. Un petit fort carré, qu'on nomme la Citadelle, est encore au-dessus et les chemins pour aller d'une fortification à l'autre sont extrêmement raides. À la gauche du port, tout le long de la rade, jusqu'à la rivière Saint-Charles, il y a de bonnes batteries de canon et quelques mortiers. De l'angle de la Citadelle, qui regarde la ville, on a fait une oreille de bastion d'où l'on a tiré un rideau en équerre, qui va rejoindre un cavalier fort exhaussé, sur lequel il y a un moulin fortifié. En descendant de ce cavalier, on rencontre, à une portée de fusil, une première tour bastionnée et, à la même distance de celle-ci, une seconde. Le dessein était de revêtir tout cela d'une chemise qui aurait eu les mêmes angles que les bastions et qui serait venue se terminer à l'extrémité du roc, vis-à-vis le palais, où il y a déjà une petite redoute, aussi bien que sur le Cap-aux-Diamants.

Alors que les habitants du gouvernement de Montréal doivent défrayer eux-mêmes la majeure partie du coût des fortifications de leur ville, le roi paie lui-même tous les frais encourus pour protéger la capitale de la Nouvelle-France.

Une rivière à surveiller

La rivière Richelieu constitue, avec le fleuve Saint-Laurent, la principale voie d'invasion du pays. L'incendie du fort Chambly par les Iroquois, en 1702, a affaibli le système défensif de cette région.

Les sieurs de Vaudreuil et Raudot, écrivent ces derniers au ministre Pontchartrain le 14 novembre 1709, ne peuvent s'empêcher de vous marquer la conséquence dont est le poste de Chambly. Ils en sont plus persuadés qu'ils ne l'ont jamais été : c'est le seul endroit par où les Anglais peuvent venir en grosse partie en cette colonie et y amener du canon et de petits mortiers. Il leur paraissait absolument nécessaire d'y faire un fort de pierre qui serait, par ce moyen, hors de l'insulte du canon, parce que celui qu'ils [les Anglais] peuvent amener ne peut être que de quatre livres de balles au plus ; et ce ne serait point tous les jours à raccommoder, ce qui cause toujours de nouvelles dépenses, outre qu'un fort de pieux est sujet à brûler tous les jours. Ce poste bien fortifié et en état de défense mettrait à couvert la ville de Montréal, parce qu'ils ne peuvent passer leurs voitures que par cet endroit. Tout le monde, monseigneur, est convaincu de l'utilité de ce poste.

En conséquence, les dirigeants de la colonie demandent un fonds de 20 000 livres « pour en faire bâtir un de pierre ». La reconstruction du fort Chambly s'échelonne de 1709 à 1711. Le 12 novembre 1712, le gouverneur et l'intendant, dans une lettre au ministre, insistent encore une fois sur l'importance de l'endroit : « On peut placer dans ce fort 40 pièces de canons et 36 pierriers ; 500 hommes y peuvent faire le service et 1000 y peuvent être à couvert en cas de besoin. On peut y mettre des vivres pour la subsistance de ce nombre d'hommes pendant un an et des munitions de guerre autant qu'on y en peut avoir besoin et pour autant de temps qu'on voudra. Enfin, monseigneur, ce fort doit être regardé comme le rempart du Canada du côté d'en-haut. »

Charles de Beauharnois de La Boische, qui devient gouverneur de la Nouvelle-France en 1726, songe à construire un fort dans la région du lac Champlain, autant pour lutter contre la contrebande des fourrures qui se pratique par le Richelieu que pour fortifier cette portion de territoire contre une éventuelle attaque anglaise. Il soumet le projet au roi, qui lui répond le 8 mai 1731 : « Cet établissement peut être très avantageux, soit pour empêcher les Anglais de venir sur les habitations françaises, soit pour tomber sur eux, en cas de guerre. Ainsi, l'intention de Sa Majesté est qu'il soit fait dans cet endroit un fort de pieux, en attendant qu'on puisse le faire plus solide et que le sieur de Beauharnois y envoie telle garnison qu'il jugera convenable. »

Sitôt dit, sitôt fait et le gouverneur et l'intendant Gilles Hocquart peuvent répondre au ministre, dès le 16 octobre de la même année : « Les sieurs de Beauharnois et Hocquart n'ont pas plutôt reçu les ordres du roi pour l'établissement d'un fort de pieux à la Pointe-à-la-Chevelure qu'ils y ont envoyé sur le champ le sieur Tresmere, officier actif et vigilant et fort au fait, avec un détachement de soldats et d'officiers pour le faire construire. Il nous a informés qu'il devait être incessamment achevé. Le sieur de Beauharnois a destiné le sieur Hertel de Moncours avec le sieur de Rouville pour y commander 20 hommes qui composeront la garnison de ce fort pendant l'hiver. Il l'augmentera de 10 autres hommes au printemps. »

Le nouveau fort reçoit le nom de Saint-Frédéric, en l'honneur du comte Frédéric Phélypeaux de Maurepas, alors ministre de la Marine en France. En 1735, décision est prise de reconstruire le fort en pierre. Vers la même époque, la rumeur circule que les Anglais songent à se fortifier à cinq lieues de la Pointe-à-la-Chevelure (aujourd'hui Crown Point). Quelques Iroquois domiciliés au village du Sault-Saint-Louis, ayant à leur tête le chef Entasogo, décident de se rendre à Dierfield pour protester contre cette intention. Les Amérindiens déclarent aux habitants du village :

Il court un bruit dans mon village que je n'entends pas avec plaisir et de la vérité duquel je viens ici exprès pour être informé. Peut-être est-ce le mauvais esprit ennemi de la tranquillité des hommes et du repos dont nous jouissons sur nos nattes qui sème ces mauvaises nouvelles et qui voudrait, par là, brouiller la terre. [...] J'ai donc appris dans mon village que toi, mon frère l'Anglais, te préparerais à faire un établissement et un fort dans la rivière à La Loutré sur mes terres, sur celle de mon père Onnontingo [le roi], à cinq lieues de la Pointe-à-la-Chevelure.

Tu ne saurais faire cela sans te rendre coupable de ce que chacun de nous doit craindre, c'est-à-dire sans ébranler l'arbre de paix qui a été planté dans tout ce pays-ci. [...] Je n'attendrai pas que le Français, mon père, parte pour venir arrêter ta témérité, d'abord que j'aurai appris que tu travailles et que tu bâtis, je viendrai avec tous mes gens détruire tout ton ouvrage. Je t'en avertis sérieusement.

Les Anglais répondent par trois colliers et un calumet, affirmant que John Hendricks Lydius est seul responsable du projet et qu'il a déjà repassé la mer. « C'est un brouillon, disent-ils, et qui méritait d'être puni. »

Face à face

Malgré l'article 15 du traité d'Utrecht, les autorités françaises continuent à commercer et à s'installer dans la région des Grands Lacs. Comme les Anglais offrent de meilleurs prix pour les fourrures, les Français craignent que le commerce de cette région ne leur échappe. Vers 1718, ils construisent un fort en pieux sur la rive droite du Saint-Laurent et lui donnent le nom de la Présentation ou de La Galette. L'endroit sert surtout de poste de traite. Le gouverneur du New York, Robert Hunter, proteste. « Les Français, écrit-il, possèdent des postes et des établissements en plusieurs endroits du Mississipi et des Lacs. Ils soutiennent que ces pays et le commerce qui s'y pratique leur appartiennent. Si ces possessions s'étendent et se peuplent, elles arriveront à menacer l'existence même des habitations anglaises. Je ne sais pas sur quoi ils basent leur droit. »

Les Anglais exercent leur protectorat sur les territoires iroquois. L'embouchure de la rivière Niagara se trouve en pays tsonnontouan. « D'une très grande importance stratégique, écrit l'historien Yves F. Zoltvany, l'endroit commandait le portage, contournant les chutes, que les Indiens de l'Ouest empruntaient pour venir trafiquer dans les colonies anglaises et la colonie française. »

Anglais et Français convoitent cette région stratégique sur le plan commercial. Voulant devancer ses opposants, le gouverneur Vaudreuil charge, en 1720, Louis-Thomas Chabert de Joncaire d'aller négocier avec les Tsonnontouans la permission d'établir un fort sur leurs terres. Joncaire avait été adopté par cette nation amérindienne en 1709. Il demande donc à ses frères de se construire une habitation près des leurs. Comme il est fils de la tribu, la permission lui est immédiatement accordée. Avec l'aide de soldats qu'il va quérir au fort Frontenac, Joncaire construit un fort en pieux où flotte le drapeau français.

Les dirigeants d'Albany tentent de faire démolir la maison et rappellent aux Tsonnontouans qu'ils sont sous leur protection. Joncaire réussit à convaincre les Amérindiens des avantages de la présence française. Les Anglais ripostent en établissant un poste de traite à l'embouchure de la rivière Oswego. En septembre 1722, des représentants des Cinq-Nations se réunissent à Albany où ils rencontrent des dirigeants des colonies de New York, de la Virginie et de la Pennsylvanie. Ce rapprochement incite le gouverneur Vaudreuil à fortifier la région du Niagara. En 1725, il demande aux autorités de la métropole la permission de construire un fort de pierre pour remplacer le fortin de pieux de Niagara. L'autorisation lui est donnée presque au même moment où on aménage un fort de pierre à Oswego. Le gouverneur Beauharnois, en 1727, menace d'attaquer le poste anglais, mais ne le fait pas.

La région des Grands Lacs est devenue une zone chaude où Français et Anglais se fortifient et s'affrontent. Les imprécisions du traité d'Utrecht font que les deux parties croient avoir raison. La vallée de l'Ohio est elle aussi un objet de contestation. Pour protéger la voie allant de Québec à la Louisiane, les autorités françaises construisent une chaîne de forts également utilisés comme postes de traite.

Vers l'Ouest

La perte de la baie d'Hudson et la rivalité commerciale qui s'accroît dans la région des Grands Lacs favorisent le développement d'une nouvelle route des fourrures vers l'Ouest. Et c'est ainsi que renaît l'idée de découvrir la mer de l'Ouest qui conduit à la Chine et au Japon. Pierre Gaultier de Varennes et de La Vérendrye illustrera cette double préoccupation. En 1728, le petit-fils de Pierre Boucher de Boucherville devient commandant en chef du poste de Kaministiquia (Thunder Bay, en Ontario). La Vérendrye profite de son séjour dans ce poste pour obtenir des Amérindiens les détails décrivant le chemin à suivre pour se rendre à la mer Vermeille.

De retour à Montréal à l'été de 1730, La Vérendrye parvient à convaincre le gouverneur Beauharnois et l'intendant Hocquart des avantages d'un voyage d'exploration vers l'Ouest. L'historien Antoine Champagne résume les principaux objectifs visés : « 1° la découverte de la mer de l'Ouest et de la route de l'Orient ; 2° la découverte de l'Ouest lui-même et l'agrandissement du territoire français ; 3° le développement du commerce de la colonie, avec la note spéciale de concurrence à l'Angleterre, cet antagoniste de toujours, même en temps de paix ; 4° l'établissement de forts réguliers, non pas seulement comme tremplins, mais comme instruments nécessaires à la fois à la découverte, à la conquête et au commerce ; 5° l'évangélisation des Sauvages, grâce à la présence d'un missionnaire. »

Le voyage de découverte ne coûtera au roi que la modeste somme de 2000 livres destinées à l'achat de cadeaux pour les Amérindiens. Pour financer l'entreprise, on crée une société de commerce qui se remboursera avec les profits de la traite des fourrures.

Le départ a lieu le 8 juin 1731. La Vérendrye amène avec lui ses fils Jean-Baptiste, Pierre et François. Une cinquantaine d'engagés complètent l'expédition. À Michillimakinac, le père jésuite Charles-Michel Mésaiger se joint au groupe. On marche jusqu'au Grand Portage pour se rendre ensuite du lac Supérieur au lac des Bois par voie de terre. Le trajet est de 10 milles environ. Les engagés refusent de transporter embarcations et bagages sur une aussi longue distance. La Vérendrye doit alors retourner à Kaministiquia avec la moitié des mutins. Les autres acceptent, après discussion, de se rendre au lac La Pluie sous la direction de Jean-Baptiste et de Christophe Dufrost de La Jemerais, neveu de l'explorateur. À l'extrémité ouest du lac, on construit le fort Saint-Pierre où le groupe passe l'hiver. Le fort a deux portes opposées. « Le côté intérieur a 50 pieds avec deux bastions, écrit Beauharnois. Il y a deux corps de bâtiments composés de deux chambres à doubles cheminées ; ces bâtiments sont entourés d'un chemin de ronde de sept pieds de large. L'on a pra-

tiqué dans un des bastions un magasin et une poudrière. Et les pieux sont doublés et ont treize pieds hors de terre. »

Comme l'entreprise doit s'autofinancer, La Vérendrye s'impose un va-et-vient quasi annuel entre les points de plus en plus avancés dans l'Ouest et Montréal ou Michillimakinac pour y vendre ses fourrures et recueillir l'argent nécessaire à la poursuite de l'entreprise. Le 29 mai 1732, le fils aîné de La Vérendrye se rend à Michillimakinac conduire « le peu de pelleterie qui m'était venu et me rapporter les effets qui devaient me venir de Montréal », écrit l'explorateur. Ce dernier va rejoindre l'autre partie du groupe installée au fort Saint-Pierre. À l'automne, on construit au sud-ouest du lac des Bois le fort Saint-Charles. Il sera, pendant longtemps, le quartier général de La Vérendrye. La nouvelle construction est beaucoup plus imposante que la première. « Le côté intérieur de ce fort a 100 pieds avec quatre bastions. Il y a une maison pour le missionnaire, une église, une autre maison pour le commandant, quatre corps de bâtiments à cheminée, une poudrière et un magasin. Il y a aussi deux portes opposées et une guérite. Les pieux sont doublés et ont quinze pieds hors de terre. »

Un rappel salutaire

La Vérendrye ne s'occupe pas seulement de traite ou d'exploration. Il tente de maintenir la paix entre les diverses tribus amérindiennes. Les Cris et les Assiniboines réclament l'érection d'établissements français sur leurs terres et demandent l'appui des explorateurs pour aller en guerre contre les Sioux. Le 9 mai 1734, plus de 600 guerriers cris et monsonis s'assemblent dans la cour du fort Saint-Charles. La Vérendrye leur confie son fils aîné qui doit les accompagner comme observateur dans leur expédition de guerre. Les associés du découvreur insistent pour que ce dernier profite du grand rassemblement pour faire mousser les vertus et les bénéfices de la traite. La Vérendrye y va donc d'un grand discours.

Mes enfants, déclare-t-il, faites attention et pensez sérieusement au bonheur que vous avez de posséder le Français chez vous, auprès duquel vous trouverez tous vos besoins pendant le cours de l'année. Il achète vos viandes, folles avoines, écorces, goinmes, racines pour les canots et plusieurs autres choses pendant l'été, qui ne vous ont de rien servies jusqu'ici. Vous faites argent de tout. Que ne chassez-vous ? Vous avez l'automne, l'hiver et le printemps pour faire de la pelleterie, afin que les traiteurs ne s'en retournent pas honteux, c'est-à-dire à vide ; ils reçoivent vos robes après vous en être servis, qui ont été perdues jusqu'à présent. Quel avantage pouvez-vous désirer de plus ? Je vous avertis de ne point tuer le castor pendant l'été : il ne sera point reçu des traiteurs. Vous me demandâtes, il y a un an, d'avoir pitié de vos familles et de vous faire donner à crédit l'automne pour être en état de chasser l'hiver. J'obtins des traiteurs, quoiqu'avec peine, de vous faire donner votre plus nécessaire pour voir si vous aviez de l'esprit et si vous saviez payer. Encouragez les autres à payer le traiteur, afin que je ne passe pas pour menteur. La marchandise n'est pas à moi, comme vous le savez. Je suis cependant le maître de vous la faire donner. Si vous ne payez pas, il faut que ce soit moi qui paye. Si je vous fais donner vos besoins, ce n'est pas pour porter vos pelleteries aux Anglais. Vous y traitez comme en ennemis. Vous n'avez point de crédit chez eux

ni d'entrée dans leur fort. Vous ne choisissez point la marchandise que vous voulez, vous êtes obligés de prendre ce qu'on vous donne par une fenêtre, bon ou mauvais. Ils rebutent une partie de vos pelleteries qui sont perdues pour vous, après avoir eu bien de la peine à les porter chez eux.

À cette époque, les traiteurs anglais de la Hudson's Bay Company cherchent à attirer les Cris, affirmant qu'ils ne s'opposent pas aux Français, vu que ces derniers achètent le castor gras et eux, le castor sec. Mais La Vérendrye est contre tout commerce avec les Anglais et il déclare aux Amérindiens réunis dans le fort.

Il est vrai, ajoute-t-il, que vous achetez certaines choses un peu plus cher de nos traiteurs, mais ils prennent tout ce que vous avez. Ils ne rebutent rien. Vous ne courez aucun risque. Vous n'avez pas la peine de les porter loin. D'ailleurs vous avez la liberté de choisir ce que vous voulez. Hommes, femmes et enfants, vous entrez dans nos maisons et dans notre fort quand il vous plaît. Vous y êtes toujours bien reçus. Nos marchandises sont meilleures, comme vous l'avouez, que celles des Anglais. Ce serait donc contre la raison et contre votre intérêt d'y aller. Je suis bien aise de vous avertir qu'il n'y aura jamais de crédit pour ceux qui y iront à l'avenir. Prenez donc courage pour bien chasser afin que j'aie le plaisir de voir vos familles bien habillées et que les traiteurs qui ont tant de peine à venir ici, s'en retournent contents. Cela fera plaisir à notre père.

À cause du mauvais état de ses affaires, La Vérendrye revient à Montréal à l'été de 1734. Des déceptions l'y attendent : ses associés ne veulent plus accumuler de nouveaux déficits et le roi refuse de financer ses voyages d'explorations. Pendant ce temps, Jean-Baptiste, l'aîné des fils de l'explorateur, construit un nouveau fort sur le côté ouest de la rivière Rouge, que l'on appelle le fort Maurepas, en l'honneur du ministre de la Marine.

À Montréal, le 17 mai 1735, la société de commerce formée quatre ans plus tôt est dissoute et elle est remplacée par une autre dès le lendemain. Cette fois, La Vérendrye n'est plus un actionnaire, mais un simple salarié qui recevra des appointements de 3000 livres par année. Il devra s'orienter exclusivement vers la découverte de nouveaux territoires. Le 23 octobre suivant, l'explorateur est de retour au fort Saint-Charles, accompagné du père jésuite Jean-Pierre Aulneau de La Touche, qui remplace le père Mésaiger qui avait décidé de quitter l'expédition en 1733.

Sitôt mon arrivée, écrit La Vérendrye, j'envoyai mon neveu au fort Maurepas que mon fils avait établi l'automne précédent. Je l'équipai de ce que j'avais apporté pour la découverte dans l'espérance que les intéressés me rendraient les avances que je faisais pour eux, ayant dessein de joindre mon neveu sitôt l'arrivée des canots. J'avais, avant mon départ, donné à mes marchands équipiers la traite et le commerce des postes que j'établissais, les intéressés étant à bout de leur terme.

Les nouveaux intéressés, c'est-à-dire les actionnaires de la nouvelle compagnie, sont beaucoup plus stimulés par le commerce que par le ravitaillement des postes et le financement des explorations. La situation de La Vérendrye, loin de s'améliorer, se détériore. Les malheurs fondent sur lui ; il va de malchance en malchance. Son neveu La Jemerais meurt à la suite d'une courte maladie. Son fils aîné et plusieurs Français sont massacrés par les Sioux, le 6 juin 1736. « L'automne

suivant, écrit La Vérendrye, il ne me vint qu'un très petit secours. Je manquais des choses les plus nécessaires, ce qui me fit prendre la résolution, à la sollicitation des Sauvages, de descendre à Montréal pour porter leurs paroles, me demandant avec instance du secours pour se venger de l'indigne coup des Sioux. » L'explorateur va exposer sa situation au gouverneur Beauharnois qui le blâme « d'avoir laissé son poste » et lui fait connaître « que ce n'était pas de cette façon qu'il réussirait dans son entreprise ». « Il m'a dit, écrit Beauharnois à Maurepas, que la situation où il s'était trouvé l'avait empêché de pénétrer plus loin. »

En France, Maurepas trouve que les progrès sont lents. Il écrit à Beauharnois, le 23 avril 1738 :

J'ai examiné avec attention le journal que vous m'avez envoyé du sieur de La Vérendrye ; et je vous avoue que je n'ai pas été peu surpris d'y voir le peu de progrès que cet officier a fait pour la découverte de la mer de l'Ouest depuis le précédent mémoire qu'il vous en avait remis. Il ne paraît pas en effet que cette entreprise ait été à beaucoup près aussi avancée qu'il y avait lieu de l'espérer. Et si l'on ne la pousse pas avec plus de vivacité, il ne faut pas se flatter d'en voir la fin. Je ne sais même si le zèle du sieur de La Vérendrye est aussi pur que vous le supposez et si les soupçons que j'en avais déjà conçus et que je ne vous ai pas laissé ignorer ne se justifieront pas. Ce qui est certain, c'est que la conduite qu'il a tenue jusqu'à présent est très propre à les fortifier. Et quelque chose qu'il puisse dire sur le dernier voyage qu'il a fait à Montréal, il ne saurait se justifier d'avoir ainsi abandonné son poste, au lieu de profiter du temps pour pénétrer plus loin. Quoiqu'il en soit, on ne peut pour le présent qu'attendre ce qu'il fera : je souhaite qu'il puisse détruire les soupçons auxquels il a donné lieu jusqu'à présent.

Le 18 juin 1738, La Vérendrye quitte Montréal pour l'Ouest. Il doit se rendre au pays des Mandanes et de là atteindre, si possible, la mer de l'Ouest. Le 24 septembre, il rencontre deux chefs cris qui veulent le convaincre de l'inutilité de pousser plus loin car « ni les Mandanes ni les Assiniboines ne savaient chasser le castor ; les premiers ne se couvraient que de peaux de bœufs, ce qui n'était d'aucune utilité pour le commerce ; les Assiniboines n'avaient pas d'esprit et ne pourraient apprendre à chasser utilement ».

Intervention inutile, puisque La Vérendrye continue sa marche. Entre le 3 et le 15 octobre, il fait construire le fort La Reine sur la rive nord de la rivière Assiniboine. Au même moment, un des hommes du découvreur, Louis Damours de Louvières, bâtit le fort La Fourche ou fort Rouge au confluent de l'Assiniboine et de la rivière Rouge, près de l'endroit où se trouve aujourd'hui Winnipeg.

Au pays des Mandanes

Poursuivant sa marche vers l'Ouest, La Vérendrye, accompagné de quelques Français et de centaines d'Assiniboines, se dirige vers le pays des Mandanes qu'il croit situé tout près de la mer de l'Ouest. Le 3 décembre 1738, à quatre heures de l'après-midi, il arrive au fort des Mandanes.

Escorté de tous les Français et Assiniboines, écrit-il, l'on nous conduisit dans la cabane du premier chef, grande à la vérité, mais pas assez pour y tenir tout le

monde qui y voulait entrer. La foule était si grande qu'ils se portaient les uns sur les autres, Assiniboïnes et Mandanes. Il n'y avait que la place où nous étions, monsieur de La Marque, son frère et mes enfants, qu'il y avait de libre. Je demandai que l'on fit sortir le grand monde pour débarrasser nos Français et leur faire mettre leur équipage dans un endroit de sûreté, leur disant qu'il avait tout le temps de nous voir. L'on fit sortir tout le monde. Je m'y pris trop tard : l'on nous avait volé le sac de marchandises où étaient tous mes présents par la grande faute d'un de nos engagés à qui je l'avais donné à soin [...] Le chef des Mandanes me paraissait fort touché de ma perte et il me dit, pour ma consolation, qu'il y avait beaucoup de fripons parmi eux.

Selon Zoltvany, « le village était situé dans la région qui est aujourd'hui le Dakota Nord, près de l'embouchure de la rivière Little Knife ou celle du ruisseau Shell, à environ 20 milles de la ville actuelle de Sanish ». Les Mandanes apprennent à La Vérendrye que, non loin de leur pays, l'on atteignait un territoire où on ne voyait plus la terre « d'un bord à l'autre »... et où l'eau est mauvaise à boire. « Toutes ces terres étaient habitées par des Blancs comme nous, écrit le découvreur, qui travaillaient le fer. Le mot fer parmi toutes les nations d'ici est toutes sortes de métaux qu'on appelle fer ; qu'ils ne marchaient qu'à cheval tant pour la chasse que pour la guerre. L'on ne pouvait point tuer d'homme avec la flèche ni le fusil, étant couvert de fer, mais que, tuant le cheval l'on attrapait l'homme facilement, ne pouvant courir. [...] L'on ne voyait jamais de femme dans les champs. Leurs forts et maisons étaient de pierre. »

Se contentant des détails que lui fournissent les Mandanes, La Vérendrye envoie son fils Louis-Joseph explorer la région dans l'espérance de trouver le cours d'eau dont ses hôtes avaient parlé.

Le 8 décembre 1738, après avoir laissé deux hommes chez les Mandanes pour apprendre leur langue, l'explorateur prend le chemin du retour et il arrive au fort La Reine, le mois suivant. En 1739 et 1740, les Français construisent un deuxième fort Maurepas sur le bord de la rivière Rouge. L'année suivante, le fort Bourbon est érigé au lac Winnipeg ; le fort Dauphin, au lac Winnipegosis.

Louis-Joseph et François La Vérendrye, accompagnés de deux autres Français et de quelques guides amérindiens, quittent le fort La Reine le 29 avril 1742. Le 19 mai suivant, ils arrivent au pays des Mandanes. Ils y séjournent, jusqu'au 23 juillet, dans l'espérance d'y voir arriver des Gens des Chevaux qui devaient les conduire à la mer de l'Ouest. Guidés par deux volontaires mandanes, ils atteignent, le 11 août, la montagne des Gens de Chevaux. « Nos guides ne voulant pas passer outre, écrit le chevalier Louis-Joseph, nous nous mîmes à construire une petite maison pour y attendre les premiers Sauvages que nous pourrions découvrir ; nous allumions des feux de tous bords pour signaux afin d'attirer du monde à nous, étant bien résolus de nous confier aux premières nations qui se présenteraient. »

Un des guides mandanes décide de retourner chez lui. Le second fait de même une vingtaine de jours plus tard. Ils sont remplacés par des membres de la tribu des Beaux Hommes chez lesquels les explorateurs demeurent 21 jours. Ces derniers voyagent toujours dans la direction sud-sud-ouest. Ils traversent le pays des Petits Renards, puis des Pioyas. Ils arrivent enfin dans un village des Gens des Chevaux.

Le 21 novembre 1742, les La Vérendrye arrivent chez les Gens de l'Arc. Le chef leur déclare : « Nous allons marcher du côté des grandes montagnes qui sont proches de la mer, pour y chercher les Gens du Serpent. N'appréhendez point de venir avec nous, vous n'avez rien à craindre, vous y pourrez voir la mer que vous cherchez. »

« Le 1^{er} janvier 1743, note Louis-Joseph dans son journal, nous nous trouvâmes à la vue des montagnes. » Pour la première fois, sans doute, des Blancs contemplant les Rocheuses ! Le 12, tout le monde est au pied des montagnes. Malheureusement pour les Français qui veulent aller plus loin, pas un, parmi leurs guides, ne veut s'aventurer au-delà de la barrière rocheuse. « J'étais très mortifié de ne pas monter sur les montagnes comme j'avais souhaité, écrit Louis-Joseph. Nous primes donc le parti de nous en retourner. » Le 2 juillet, La Vérendrye père a le bonheur de voir revenir ses deux fils et leurs compagnons.

Antoine Champagne considère que l'expédition présente plusieurs aspects positifs : « Elle avait augmenté considérablement les connaissances géographiques de l'époque, elle avait assuré aux Canadiens et aux Français l'amitié et la fidélité d'un grand nombre de nations indiennes ignorées jusqu'alors et elle avait jeté ainsi les bases d'opérations commerciales qui pourraient se révéler fort utiles plus tard. Par ailleurs, il s'avérait de plus en plus évident pour La Vérendrye [père], à la suite de cette expédition, qu'il ne fallait plus chercher vers le sud-ouest la route de la mer de l'Ouest, mais plutôt vers le nord-ouest, où une route s'offrait, celle de la rivière Saskatchewan. »

En 1743, âgé de 58 ans, Pierre Gaultier de Varennes et de La Vérendrye demande à être relevé de son poste. Nicolas-Joseph de Noyelles de Fleurimont le remplace comme commandant des postes de l'Ouest.

Une dure retraite

En France, Maurepas est convaincu que le demi-échec des entreprises d'exploration dans l'Ouest est dû à La Vérendrye, plus préoccupé, croit-il, par la traite des fourrures que par la recherche de la mer Vermeille. Le gouverneur Beauharnois, à la suite de la démission de Noyelles, recommande le retour de La Vérendrye à la tête des postes de l'Ouest. Il écrit à Maurepas, le 15 octobre 1746 :

Je ne crois pas qu'on puisse rien imputer au sieur de La Vérendrye, si les progrès de la mer de l'Ouest ne vous ont point paru, monseigneur, des plus satisfaisants. Il n'en est pas moins vrai qu'il s'y est livré tout entier et qu'il y a sacrifié tous les produits des nouveaux postes qu'il a établis par ses peines et soins et avec bien des risques. J'avancerai même, monseigneur, que cet officier est plus propre que personne à suivre cette découverte et que, sur la demande que m'a faite le sieur de Noyelles de le relever, je ne balancerai point à renvoyer le sieur de La Vérendrye. Il connaît en effet beaucoup mieux les Sauvages de ces quartiers, par l'habitude qu'il a eue, depuis 14 ans, de vivre avec eux. C'est un homme doux, ferme et bien plus en état de tirer d'eux les connaissances nécessaires au progrès de cette découverte à laquelle le sieur de Noyelles n'a aucunement avancé depuis deux ans, malgré les mémoires et les instructions que je lui ai donnés en conséquence.

La Vérendrye, malgré les réticences de Maurepas, obtient le poste de commandant des forts de l'Ouest. Il commence à préparer un autre voyage d'exploration. Cette fois, il songe à emprunter la rivière Saskatchewan pour atteindre la mer. Le nouveau gouverneur de la Nouvelle-France, Roland-Michel Barrin de La Galissonnière, se porte à son tour à la défense de La Vérendrye que Maurepas ne cesse d'attaquer. Il répond à ce dernier le 23 octobre 1747 :

J'ai pensé ne point répondre au sujet de la découverte de la mer de l'Ouest, étant encore trop peu instruit. Il me paraît seulement que ce qu'on vous a mandé au sujet du sieur de La Vérendrye comme ayant plus travaillé à ses intérêts qu'à la découverte est très faux et qu'au surplus tous les officiers qu'on y emploiera seront toujours dans la nécessité de donner une partie de leurs soins au commerce tant que le roi ne leur fournira pas d'autres moyens de subsister, ce qui peut-être ne serait pas convenable, mais ce n'est pas une bonne façon de les encourager que de leur reprocher quelques médiocres profits ou que de leur retarder leur avancement sous ce prétexte, comme le sieur de La Vérendrye prétend qu'il lui est arrivé. Ces découvertes causent de grandes dépenses et exposent à de plus grandes fatigues et à de plus grands dangers que des guerres ouvertes.

La Galissonnière vient de mettre le doigt sur le nœud du problème : depuis un siècle, les explorateurs doivent financer eux-mêmes tous les frais de leurs expéditions, prendre possession du territoire au nom du souverain et ce dernier agrandit ses possessions sans qu'il ne lui en coûte beaucoup.

Antoine-Louis, comte de Jouy Rouillé, qui succède à Maurepas au poste de ministre de la Marine et des Colonies, accorde à La Vérendrye la Croix de Saint-Louis. Quelques mois plus tard, le 5 décembre 1749, La Vérendrye meurt, emporté par une courte maladie alors qu'il prévoyait partir au printemps suivant. Jacques Legardeur de Saint-Pierre prend la relève. Mais les conflits qui séparent les différentes tribus amérindiennes l'empêchent de pousser plus loin les explorations des La Vérendrye.

La chasse aux Renards

Les Sioux ne sont pas les seuls à causer des problèmes aux autorités françaises. Pendant près d'un quart de siècle, les Français feront la guerre aux Renards établis dans la région de Détroit. À la fin du XVII^e siècle, alors que ces Amérindiens vivaient à la baie des Puants, sur les rives du lac Michigan, ils épuisèrent les réserves de castors sur leur territoire. Selon l'anthropologue Harold Hickerson, « comme ils occupaient une position stratégique sur l'importante voie commerciale qui reliait les rivières aux Renards et Wisconsin au Mississippi, ils en profitaient pour exiger leur part du commerce en guise de péage ou encore à titre d'intermédiaire ».

Vers 1710, les Renards s'installent près du fort de Détroit, malgré l'hostilité que leur manifestent les autres tribus déjà établies à cet endroit. Leur arrogance suscite de l'animosité et, au mois d'août 1711, le gouverneur Vaudreuil leur suggère de s'établir ailleurs. Moins d'un an plus tard, la guerre éclate, causée par la rivalité qui existait entre les tribus.

Des Renards ayant pénétré dans le fort Pontchartrain et tenté de tuer deux Français, Jacques-Charles Renaud Dubuisson, commandant à Détroit, part en guerre contre eux. Pendant 19 jours, les Renards résistent à l'attaque de leur camp. Vivres et munitions venant à manquer, les assiégés demandent à négocier la paix. Profitant de l'accalmie, ils s'enfuient, mais ils sont rejoints par les soldats français et amérindiens. Selon un rapport de Dubuisson, 1000 Renards, 60 alliés et un Français sont massacrés. Une nouvelle guerre d'extermination vient de commencer.

Le gouverneur de la Nouvelle-France, Vaudreuil, veut mater les Renards à tout prix. Louis de La Porte de Louvigny reçoit mission d'organiser une expédition contre la tribu ennemie.

Son dessein, écrit Vaudreuil le 16 septembre 1714, est de marcher droit au village des Renards dans le temps que leur blé d'Inde commencera à être bon et, soit qu'ils tiennent dans leur fort soit qu'ils fuient, il ravagera leurs champs, brûlera leurs cabanes et campera sur le lieu jusques aux petites neiges, les faisant harceler continuellement, s'ils fuient, par des partis de Français et de Sauvages qu'il détachera auprès d'eux pour ne leur pas donner le temps de se rassembler, étant très facile de comprendre qu'il faudra qu'ils se séparent eux-mêmes par petites bandes, s'ils veulent faire vivre leurs femmes, leurs enfants et leurs vieillards.

L'expédition de 1715 ayant échoué, Louvigny repart, l'année suivante, avec 400 coureurs des bois et autant d'Amérindiens alliés. Le chef des Renards, Ouachala, est forcé de capituler et de signer la paix.

Le calme n'est que très relatif dans la région de Détroit, car Renards et Illinois sont presque constamment sur un pied de guerre. Beauharnois charge Constant Le Marchand de Lignery de mater encore une fois les Renards. L'expédition de 1728 se soldera par la destruction de quelques villages et l'incendie des récoltes. Deux ans plus tard, une nouvelle marche est organisée. Noyelles de Fleurimont et Robert Groston de Saint-Ange, accompagnés d'une quarantaine de Français et de 600 Amérindiens remportent ce que le gouverneur Beauharnois appelle « la plus complète affaire de guerre qui soit arrivée dans la Nouvelle-France du règne du roi ». Trois cents guerriers Renards trouvent la mort et les femmes et les enfants n'échappent pas au massacre. Il faudra attendre trois ans avant que la paix ne revienne, grâce au départ des survivants pour la région du Mississipi où ils s'allieront aux Sioux.



DES RICHESSES À EXPLOITER



LA RECHERCHE DE MINES DE TOUTES SORTES demeure une préoccupation au XVII^e siècle en Nouvelle-France, mais il faut attendre le siècle suivant pour que débute l'exploitation de quelques-unes. En 1703, Joseph Trottier, sieur Desruisseaux, seigneur de l'île Perrot, s'associe à un aubergiste de Montréal, René Fézeret, pour exploiter une mine d'argent située sur les bords de la rivière du Lièvre dans l'actuel canton de Buckingham, non loin de la ville d'Ottawa. Les associés engagent quelques employés pour exploiter leur mine, mais, comme l'écrit l'historien J.-Noël Fauteux, « on ne connaît rien des activités de la société Fézeret-Desruisseaux. Peut-être même n'exista-t-elle que sur papier ». Quelques décennies plus tard, on croit avoir découvert, dans la région du lac Sainte-Marie, un gisement de vif-argent. Charles Pailleurs, un habitant de Montréal, et Guillemo des Castillon, soldat de la compagnie de la Gauchetière, effectuent un voyage de reconnaissance et rapportent environ 400 livres de terre « qui avait la propriété d'argenter les perches qu'on y enfonçait ». L'intendant Gilles Hocquart expédie en France le récit de leur voyage, récit qui ne produit sans doute pas un grand effet, car il ne semble pas que le filon ait été exploité.

La recherche de plomb ne donne pas de meilleurs résultats. En 1711, écrit Gédéon de Catalogne, les habitants de la seigneurie de Varennes « trouvèrent à 30 toises du fort, sur la terre de Louis Ledoux, environ quatre-vingts livres de mine de plomb, partie sur la terre et le reste à deux et trois pieds avant ; ce qui obligea M. D'Aigremont à s'y transporter et où il fit fouiller un trou, sans en avoir trouvé que très peu ».

Tout comme Talon, l'intendant Hocquart, chaque fois qu'on lui fait part de l'existence possible d'une mine quelque part, y envoie des enquêteurs pour vérifier la possibilité d'exploiter du minerai. En 1734, le grand voyer Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc se rend sur la rivière Outaouais, non loin du portage des

Chats, pour y examiner une mine de plomb dont l'existence a été révélée par des Amérindiens. Encore une fois, on se rend compte de la quasi-impossibilité d'exploiter le gisement qui ne semble d'ailleurs pas très riche.

Depuis longtemps déjà, on connaît l'existence de mines de cuivre dans la région sud du lac Supérieur. Le 28 mars 1730, le ministre de la Marine, le comte de Maurepas, écrit au gouverneur Beauharnois et à l'intendant Hocquart :

Je compte recevoir cette année tous les éclaircissements nécessaires tant sur la situation et l'étendue de cette mine que sur la qualité du cuivre qu'on en pourra tirer, les frais qu'il en coûterait pour la façon et ceux du transport dont vous m'envoyez un état bien détaillé. Vous me ferez plaisir de ne point perdre cet objet de vue. Cela doit vous en faire aussi en marquant votre attention sur tout ce qui peut procurer quelque avantage à la colonie. Vous devez même étendre vos soins sur toutes les découvertes qui pourront se faire dans le pays. M. le marquis de Beauharnois peut en être informé en chargeant les commandants de différents postes de recommander aux voyageurs de prendre des notions des endroits où ils passent et de se faire instruire par les Sauvages des mines en minéraux qui peuvent se trouver sur les terres qu'ils habitent.

Grâce à des Amérindiens, Louis Denys de La Ronde apprend l'existence de mines de cuivre sur des îles du lac Supérieur. Les premiers sondages se révèlent prometteurs. Il songe à construire deux barques pour acheminer le minerai à Montréal. Une nouvelle compagnie se forme et la traite des fourrures au fort Chagouamigon, à l'extrémité sud-ouest du lac Supérieur, fournira les fonds nécessaires à l'exploitation. Une expertise effectuée à l'Hôtel des Monnaies, à Paris, montre que le minerai, à l'état naturel, est pur à 90 pour cent. Dans la métropole, on croit même à un certain moment « que le morceau de cuivre qui avait été envoyé en France n'était pas à l'état naturel, mais qu'il avait déjà été fondu ».

La colonie manque de main-d'œuvre spécialisée. Louis Denys de La Ronde demande qu'on lui envoie de France quelques ouvriers capables d'exploiter la mine de cuivre. À la fin de l'été 1737 arrivent à Québec deux mineurs allemands, John Adam Foster et son fils Christopher Henry. L'année suivante, ils prennent le chemin du lac Supérieur où ils étudient la qualité du métal et la possibilité de l'extraire. De retour à Québec et avant de repartir pour la France, ils visitent d'autres endroits supposément riches en métaux divers.

Leur relation de voyage trace le bilan de leur expertise :

Ils ont été à la rivière de Tonaqua pour visiter la riche mine de cuivre dont on avait envoyé des échantillons, mais ils n'y ont trouvé qu'un morceau de roc de la pareille mine qui pouvait véritablement contenir un millier de livres pesant de ce cuivre. Hors cela, il ne leur a paru absolument qu'un indice qui peut dénoter à cette place aucune mine. Mais, en rebroussant vers le lac Supérieur, à une lieue et demie de là, ils ont trouvé une veine ou un filon d'où pouvait être sorti ce morceau, d'autant que ce filon contient un peu de cuivre tout pur dans la matrice dont on a coupé et envoyé autant qu'on a pu, n'ayant pas eu les outils nécessaires. L'on ne peut voir une plus belle espérance de mine et il est certain que si l'on y voulait faire des établissements et y employer de l'argent qu'on en pourrait espérer un grand produit de cuivre.

Les experts découvrent d'autres mines : à la rivière à l'Original, à la rivière Noire, au lac « Nepecin », à la « Roche Capitaine », à la Chaudière, à la Baie-Saint-Paul et au Cap-aux-Corbeaux.

Les coûts d'exploitation et de transport expliquent pourquoi les autorités jugent préférable de ne pas s'engager dans l'aventure minière du lac Supérieur.

À la recherche du plomb

La découverte d'une mine de plomb à la Baie-Saint-Paul intéresse les autorités de la colonie, car le problème du transport peut être facilement surmonté. Une nouvelle fois, le problème de la main-d'œuvre se pose. Le ministre Maurepas consent à envoyer deux mineurs, mais, on ne sait pourquoi, ces derniers n'effectuent pas le voyage. Profitant du passage à Québec du célèbre naturaliste suédois Pehr Kalm, en 1749, le gouverneur général, le marquis de La Jonquière, ainsi que le général marquis de La Galissonnière, demandent au savant d'accompagner le médecin et naturaliste Jean-François Gaultier et un prêtre nommé Jacquereau « qui devaient visiter une mine de plomb et d'argent réputée située près de Baie-Saint-Paul ».

Le mardi 2 septembre, Kalm visite le site de la mine.

À 8 h du matin, écrit-il dans son journal, nous allons à pied examiner les filons de minerai qui se trouvent près d'ici, à une demi-lieue environ de l'église de Baie-Saint-Paul, en direction du sud, juste au-dessus de la scierie et du moulin à eau qui se trouvent là. [...] La roche se compose ici de ces différents mélanges de pierre que l'on trouve ordinairement dans toutes les roches granitiques. [...] Le minerai de plomb est éparpillé dans cette roche, sous la seule forme de petits morceaux qui sont en moyenne de la taille d'un pois, mais peuvent atteindre la largeur et même la longueur d'un pouce ou davantage. Le minerai se présente la plupart du temps sous la forme de petits cubes, de couleur assez claire, et il ressemble tout à fait au minerai de Sahlberg ; mais la mine d'ici est presque partout pauvre en minerai, à l'exception de quelques endroits où elle est assez bien pourvue. [...] Tout indique donc que l'extraction de ce minerai n'en vaut guère la peine : d'une part, les veines sont assez étroites et resserrées et il faudrait beaucoup de travail pour casser le granit dur qui est sur les côtés ; d'autre part, ce minerai est assez pauvre et serait loin de couvrir les frais qu'il nécessiterait ici, en particulier en raison du coût de la main-d'œuvre dans cette région.

Il n'en faut pas davantage pour que le projet soit relégué aux oubliettes et qu'une nouvelle fois, on passe à côté d'une intéressante source de revenus pour la colonie.

Depuis l'intendant Talon, les autorités de la colonie connaissent l'existence d'un important gisement de sable ferrugineux dans la région des Trois-Rivières. Malheureusement, l'exploitation des sables ne se concrétise jamais. On en parle, mais on ne bouge pas.

Le 13 janvier 1717, les membres du Conseil souverain écrivent au duc d'Orléans qui, à cause de la minorité du roi Louis XV, agit comme régent :

On ne peut révoquer en doute qu'il y ait des mines de fer aux Trois-Rivières et à la Baie-Saint-Paul, parce qu'en 1687, le sieur Hameau, maître de forge et habile

fondeur, qui demeure à la Fosse à Nantel, fut envoyé par ordre du roi en ce pays où il fit des épreuves suivant lesquelles les mines de fer des Trois-Rivières furent jugées très bonnes et abondantes, mais les procès-verbaux qui en ont été faits ne se trouvent pas et même aucun de ceux qui ont été présents à la recherche et aux épreuves que ledit Hameau en fit, n'ont conservé précisément l'idée des lieux où elles sont. M. Bégon a fait faire, l'année dernière, la recherche de ces mines par un habitant qui est fondeur, mais n'étant pas mineur et n'ayant pas les connaissances nécessaires pour découvrir les mines, il n'a rapporté qu'environ 80 livres de morceaux de mine qu'il a ramassés sur la terre. Comme il est à craindre que l'idée des lieux où sont ces mines se perde, ils croient qu'il est important de faire passer l'année prochaine, en Canada, un habile mineur auquel ils fourniront le nombre de soldats nécessaires pour faire ouvrir ces mines et en faire des épreuves.

La réponse royale ne se fait pas attendre : « S.A.R. ne juge pas à propos de faire travailler aux mines de fer. Il y en a assez en France pour en fournir tout le Canada. » Voilà une façon directe de rappeler que la colonie est au service de la métropole et que son économie ne doit en rien entrer en compétition avec celle de la mère patrie !

En 1729, un marchand de Montréal, François Poulin de Francheville, offre au ministre de la Marine, Maurepas, d'exploiter, à ses frais, le gisement de fer, moyennant certains privilèges. Il fait valoir qu'il « est le propriétaire de la terre où la mine de fer est la plus abondante et, quand il s'en trouverait dans les terres voisines, il ne serait pas raisonnable que d'autres viennent établir de semblables travaux après qu'il aurait risqué le premier des avances considérables pour cet établissement ».

Comme « le roi ne court aucun risque » et que les autorités de la colonie sont favorables au projet, Francheville obtient son brevet, le 25 mars 1730. L'exploitation du minerai, dit-on, « procurerait des avantages considérables à ladite colonie où il se consomme une grande quantité de fer tant pour la construction des bâtiments de mer que pour d'autres ouvrages ». Francheville obtient donc, pour une période de vingt ans, le privilège exclusif d'exploiter des mines de fer

dans l'étendue des terrains qui sont depuis et compris la seigneurie de Yamachiche jusque et compris la seigneurie du Cap-de-la-Madeleine en lui permettant de faire construire les forges, fournaies et autres ouvrages qu'il conviendra, offrant de rembourser les propriétaires en terres cultivées et mises en valeur sur lesquelles il fouillera et ce à dire d'experts convenus à l'amiable ou nommés d'office et sans qu'il soit tenu à aucun dédommagement ni remboursement pour l'ouverture et exploitation des terres non cultivées, comme aussi qu'il lui soit permis de faire les mises et retenues nécessaires à ladite entreprise dans les endroits les plus commodes aux offres qu'il fait de faire ouvrir lesdites mines dans l'espace de deux années prochaines.

À l'automne de 1731 arrivent de France les deux ouvriers experts réclamés par Francheville. Le travail commence au printemps suivant. Avec des échantillons de minerai, on fabrique quelques « clous à cheval ». Au cours de l'été de 1732, Jean-Baptiste La Brèche, un forgeron canadien, se rend en Nouvelle-Angleterre, dans la région de Boston, étudier la méthode utilisée pour le traitement du minerai. À son

retour, décision est prise d'utiliser la réduction directe du minerai, ce qui permet de retarder quelque peu la construction d'un haut fourneau. Francheville a déjà investi 10 000 livres et, pour aller plus loin, il demande au roi un prêt de 10 000 livres en monnaie de carte remboursable en trois ans, ce qui lui est accordé. Mais, même avant de connaître la réponse des autorités royales, le seigneur de Saint-Maurice forme une compagnie dont il détient la moitié des parts.

La Brèche et deux autres ouvriers retournent en Nouvelle-Angleterre pour parfaire leur connaissance de la réduction directe du minerai. La production des Forges du Saint-Maurice doit commencer au mois de novembre 1733. On coulera « des couteaux, des haches et des outils ». Mais Francheville meurt avant de voir fonctionner l'entreprise. Sa veuve, Thérèse de Couagne, tente de continuer l'opération de la compagnie, sans trop de succès : le problème majeur demeure celui de la main-d'œuvre qualifiée. On décide donc de suspendre les opérations en attendant que des ouvriers spécialisés arrivent de France.

Enfin, ça marche !

Le 3 septembre 1735, descend à Québec Pierre-François Olivier de Vézin, le nouveau maître de forges. Il a exigé un salaire élevé et de nombreux bénéfices marginaux pour accepter de venir en Canada remettre sur pied les Forges du Saint-Maurice. Après une courte visite aux forges, il en arrive à la conclusion que la réduction indirecte, c'est-à-dire grâce à un haut fourneau, est beaucoup plus appropriée que la réduction directe, comme celle qui se pratique en Nouvelle-Angleterre. Les historiens Réal Boissonnault et Michel Bédard résumant ainsi les autres considérations du nouveau maître de forges :

La mine lui paraît abondante, de meilleure qualité que celle de France, et, si elle est bien traitée, elle produira du fer aussi bon que celui de France et d'Espagne. La mine de la Pointe-du-Lac, entre autres, lui semble intarissable et facile d'accès. Le bois franc, la castine et la pierre à bâtir abondent aux alentours des Forges et il n'y aura aucune difficulté à faire transporter les apprêts par les habitants des Trois-Rivières et de la Pointe-du-Lac avec des attelages fournis par les Forges. Enfin, les approvisionnements des ouvriers en vivres et en marchandises pourront se faire dans les temps et aux endroits où ils sont les moins chers, ces vivres étant, à son avis, abondants et peu dispendieux au Canada.

Selon de Vézin, il faut presque repartir à neuf et il faut songer à investir plus de 36 000 livres pour que l'industrie puisse opérer décemment. L'ensemble devrait comprendre : « Un haut fourneau de maçonnerie avec halles et hangar, un lavoir et bocard, une forge comprenant deux affineries, une chaufferie et une taulerie avec halles et apprentis, dont deux avec cheminées, marteau, enclumes, halle à charbon, deux boutiques de maréchal, les chemins d'eau, chaussées, mouvements et mécanismes nécessaires, la maison du fondeur et ses quatre ouvriers, la maison du maître de forges, un magasin à fer, une écurie et un four. »

Confrontés à un investissement pareil, les actionnaires de Francheville et compagnie remettent au roi leur privilège d'exploitation et se retirent. Une nouvelle compagnie se forme ce même jour, 23 octobre 1735. Deux anciens actionnaires,

François-Étienne Cugnet et Ignace Gamelin, se joignent à Olivier de Vézin pour former une nouvelle compagnie. Celle-ci demande immédiatement un prêt de 100 000 livres en monnaie de carte pour mettre sur pied l'exploitation du minerai. Le 14 mars 1736, Maurepas donne son accord et il ordonne l'envoi aux Forges d'un second maître de forges, Jacques Simonet d'Abergemont, et de quatre ouvriers spécialisés. Le 16 octobre, la compagnie se dote de deux nouveaux actionnaires : Thomas-Jacques Taschereau et le second maître de forges. Elle prend le nom de Cugnet et Cie.

Un an plus tard, soit au mois d'octobre 1737, les Forges du Saint-Maurice sont devenues une réalité.

Le complexe du haut fourneau, écrivent Boissonnault et Bédard, est terminé et prêt à fonctionner ; il en est de même de la forge composée de deux chaufferies servant aussi d'affinerie et des bâtiments auxiliaires, chaussée et mécanismes. La forge a d'ailleurs été essayée pour produire les échantillons de fer envoyés au ministre. Vézin a aussi fait construire un magasin pour les forgerons et le maréchal, des écuries ; un magasin à fourrages et d'autres petits bâtiments pour servir de logements aux travailleurs. Quant à la Grande Maison devant servir de logement pour les maîtres et de magasins à vivres et marchandises, la moitié de son carré est élevé.

Pour assurer la réserve de bois nécessaire à la fabrication du charbon de bois, les actionnaires se font concéder le fief de Saint-Étienne qui s'étend jusqu'à une lieue au-dessus des chutes de la Gabelle.

L'allumage officiel du haut fourneau n'a pas encore eu lieu. Le fondeur Lardier tente plusieurs fois, mais presque toujours sans succès, de mettre en opération la fonte du minerai. Une nouvelle mise de fonds de la part des autorités royales est jugée nécessaire. Enfin, le 20 août 1738, entre onze heures et midi, de Vézin et Pouvrier Delorme allument officiellement le haut fourneau.

La production est moins considérable que prévu, car non seulement le débit d'eau est insuffisant pour faire actionner la grande roue, mais on manque aussi de minerai. Certains actionnaires accusent de Vézin d'incapacité. Malgré tout, entre les mois de novembre 1738 et septembre 1739, la production atteint les 227 000 livres de fer. On compte produire au moins le double de cette quantité lorsque la nouvelle forge haute fonctionnera.

De Vézin se rend en France en 1740 et ramène son frère et treize ouvriers. Le haut fourneau qui ne fonctionnait plus depuis le mois de novembre de l'année précédente est rallumé le 23 mai 1740. La situation financière de l'entreprise est de plus en plus précaire. L'intendant Hocquart suit de près les activités des Forges. Le 7 septembre, il demande à Lanoullier de Boisclerc de se rendre aux Forges du Saint-Maurice pour vérifier « exactement l'étendue, longueur, largeur et épaisseur » de la minière de la Pointe-du-Lac. « Je le prie, ajoute Hocquart, de visiter le fourneau ; s'il est en bon état, s'il ne menace point du côté de l'eau, l'état où se trouvent actuellement la forge haute et la forge basse, si elles sont en bon train et de prendre des connaissances générales sur tout ce qui regarde l'état présent de cet établissement. [...] La santé des ouvriers. Si les deux forges marchent. Combien de bois coupé. Combien de fourneaux dressés. La quantité de mine qui reste près des fourneaux.

Il examinera l'étendue de l'espace d'où l'on a vidé jusques à présent de la mine, pour pouvoir juger de la consommation à venir. »

Par ailleurs, l'intendant cherche à savoir des actionnaires de la compagnie si une réforme des structures administratives n'amènera pas certaines économies, car l'industrie a entraîné des dépenses de plus de 396 000 livres.

L'opposition au sein des actionnaires devient telle que chacun des groupes s'y sont formés demande le retrait de l'autre. À partir du mois d'octobre 1741, les dirigeants des Forges présentent à tour de rôle leur démission. C'est la faillite ! La première industrie lourde au Canada gérée par des particuliers va passer sous le contrôle de l'État. Les causes de l'échec varient selon les interprétations des directeurs de la compagnie. Cugnet accuse de Vézin de mauvaise administration.

De Vézin voit dans le fait de payer les ouvriers en marchandises une source de dépenses supplémentaires. En effet, la compagnie vendait elle-même à ses employés les vivres et les boissons. « Ces vins et eaux-de-vie, écrit de Vézin, excitent des débauches, car tel qui boit ne boirait pas si on ne lui donnait point crédit dans ces magasins. [...] Les vivres leur semblent ne rien coûter à prendre, car tel qui se contenterait de manger simplement de la soupe à son dîner en achetant les vivres avec son argent, mange aujourd'hui, sa femme et toute sa famille, chacun leur demi-livre de lard ou une livre de bœuf par jour. [...] Ils disent effrontément qu'ils ne peuvent ni ne veulent travailler au même prix, qu'il faut augmenter leurs gages ou qu'ils iront travailler ailleurs. »

Les relations patrons-ouvriers ne sont donc pas des plus cordiales !

La faillite

Le 28 octobre 1741, Hocquart charge Guillaume Estèbe de dresser un inventaire complet des biens et avoirs des Forges du Saint-Maurice et d'agir, pour une certaine période, comme subdélégué de l'intendant. Autant que possible, il faut continuer à produire du fer et de la fonte. « Le fourneau étant actuellement en bon train, précise Hocquart dans ses instructions à Estèbe, il est à propos de faire couler une quantité assez considérable d'enclumes et de marteaux pour remplacer ceux qui viendraient à casser dans les forges. »

Les employés des Forges étant considérés comme des têtes fortes, les ordres de l'intendant à leur sujet sont clairs :

L'article important est de les entretenir dans une exacte subordination ; il [Estèbe] parviendra à la rétablir en leur rendant justice et ne leur passant aucune faute essentielle ; mais le moyen le plus efficace, c'est le parti que nous avons pris de faire payer ces ouvriers en argent tous les quinze jours. [...] Les désordres que l'ivrognerie des forgerons peut occasionner demandent d'être prévenus. Le sieur Estèbe fera punir par des amendes et même par la prison ceux qui en seront les auteurs et, s'il estime nécessaire de rendre quelque ordonnance à ce sujet, il rendra telle ordonnance de police qu'il jugera à propos, qu'il fera publier, afin que les délinquants n'en puissent prétendre ignorance.

Du 6 au 9 novembre 1741, Estèbe dresse un inventaire précis et détaillé de tout ce qui se trouve aux Forges. Comme l'avait recommandé l'intendant, la pro-

duction continue tant bien que mal. Le 28 juin 1742, Hocquart écrit au roi : « Le fourneau a été remis au feu au commencement de mai et continue à produire 5 milliers de fonte par 24 heures. Les deux forges produisent dans le même temps 10 à 12 milliers de fer par semaine. » Au mois d'août de la même année, le navire *Canada* transporte en France, pour les arsenaux royaux, 118 000 livres de fer fabriqué aux Forges.

Sa mission étant accomplie, Estèbe quitte les Forges du Saint-Maurice, le 20 août 1742. Jean-Urbain Martel de Belleville devient directeur de l'établissement. Le sort de l'industrie n'est pas encore réglé. Les autorités métropolitaines et coloniales se demandent s'il est préférable de former une nouvelle compagnie ou de transformer la régie temporaire en régie permanente. « Pour régulariser une situation qui devenait agaçante, écrit l'historien Albert Tessier, la Cour prit enfin une décision et elle décréta, le 1^{er} mai 1743, le retour des Forges au domaine royal. C'était la consécration officielle de l'état de régie effectivement en force depuis 1741. On abandonnait les projets d'exploitation privée. »

La production de fer et de fonte sert à la fabrication d'objets usuels répondant aux besoins de la colonie. On expédie aussi à Rochefort d'importantes quantités de fer. L'ingénieur du roi Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry suggère, en 1744, de couler des pièces militaires aux Forges. Les autorités de la colonie soumettent ce projet à Maurepas. « Les affûts se font très bien ici ainsi que les ustensiles, écrivent Beauharnois et Hocquart, et quant aux boulets, les essais qu'on en a fait faire aux Forges Saint-Maurice nous dispensent de vous en faire aucune demande. » L'entreprise pourrait également couler les pièces nécessaires à l'armement des navires que l'on construit à Québec. L'envoi de quelques ouvriers expérimentés permettrait de réaliser facilement le projet.

En 1744, on commence à couler des poêles à chauffer. Cinquante-neuf sont jugés bons pour la vente. « Les habitants, affirme Hocquart, les préfèrent à ceux de Hollande pour cela seul qu'ils sont moins sujets à casser. Si nous avions un mouleur plus habile et plus sobre, on réussirait dans cette manufacture, ainsi que dans celles des marmites et autres ouvrages de fonte qui donneraient plus de profit que les fers forgés. Les 4624 boulets de différents calibres ont été bien exécutés. »

On demande l'envoi de « quatre modèles en fer pour fondre des marmites et chaudrons sans pied, d'une capacité de 25, 35, 40 et 60 pots de façon à répondre aux besoins des habitants ».

Sous le contrôle de l'État

Le contrôle de l'État est bénéfique aux Forges du Saint-Maurice car, pour la période allant de 1741 à 1745, la production, selon les historiens Boissonnault et Bédard, s'établit ainsi : « 1 715 518 livres de fers forgés, 42 828 livres de marmites et autres ouvrages, 197 poêles à chauffer et 73 243 livres de boulets de canon de tous calibres. »

Mais le problème majeur demeure toujours celui de la main-d'œuvre. Le 12 février 1745, l'intendant signe une ordonnance « qui porte règlement pour les ouvriers employés aux Forges de Saint-Maurice au sujet des boissons, des vaches et moutons gardés par eux, des heures d'ouvrages, des absences, des scandales, débau-

ches, etc. ». L'année suivante, Hocquart se plaint encore des employés des Forges. « Nos poêles et nos marinites sont très mal faits, écrit-il. Il se fait un dégât prodigieux de matière, ce qui n'arriverait pas si nous avions des ouvriers entendus. »

Entre le 9 novembre 1741 et le 1^{er} janvier 1748, les Forges du Saint-Maurice font un profit de 72 000 livres pour une production ainsi détaillée : « 23 064 quintaux, 19 livres en fer en barres et en socs de charrue, 38 000 livres en marmites, 22 118 livres en boulets de tous calibres, 662 poêles à chauffer, 413 plaques de poêles, 207 boîtes pour pierriers et signaux, 383 bombes et trois canons d'une livre. » Il faut remarquer que de 1745 à 1748, c'est la guerre aussi bien en Europe que dans la colonie, ce qui explique l'augmentation de la production militaire. En 1748, on coule quatre mortiers de six pouces et deux canons de quatre et de deux livres.

Au début du mois d'août 1749, le naturaliste suédois Kalm visite les Forges.

Ce sont les seules, écrit-il, qui existent au Canada. [...] Elles se composent d'un certain nombre de bâtiments : il y a deux marteaux-pilons, chacun dans son bâtiment particulier ; dans chacun de ces bâtiments se trouvent un grand marteau et, en outre, un deuxième plus petit ; les soufflets sont faits en bois et tout le reste est construit comme chez nous, en Suède. Le haut fourneau est placé tout près des marteaux-pilons et il est également monté comme chez nous. [...] On extrait le minerai à deux lieues et demie de l'usine et on l'y transporte en traîneaux durant l'hiver. C'est une espèce de minerai de fer de même qualité que celui de Tula, en Russie ; il se trouve dans le sous-sol, sous forme de veines ; celles-ci, dit-on, se trouvent à un ou deux quarts d'aune seulement au-dessous de la surface du sol et se dispersent en tous sens ; l'épaisseur des veines est de un, deux ou trois quarts d'aune et, en-dessous, on rencontre du sable blanc ; les veines sont bordées également, à droite et à gauche, de sable blanc ; au-dessus d'elles se trouve une fine couche de terreau noir. On dit que le minerai est assez riche et qu'il se trouve sous forme de petites boules éparses qui, pour la plupart, ont un diamètre de un à deux poings, mais peuvent à l'occasion atteindre trois quarts d'aune ; ces masses sont poreuses et les pores sont emplis d'ocre ; leur consistance n'est pas telle qu'il soit impossible de casser la pierre avec les doigts. Un calcaire gris, qui se trouve également non loin d'ici, est mélangé au minerai dans le haut fourneau pour favoriser la fonte et pour que l'on puisse séparer facilement les scories du minerai ; pour ce même usage, on prend aussi de l'argile.

Les officiers et contremaîtres font remarquer au célèbre visiteur que les bénéfices sont moins élevés que ceux escomptés et que, de plus, il est difficile « de se procurer des ouvriers et on doit les payer assez cher ». Pierre-François Rigaud de Vaudreuil, gouverneur de Trois-Rivières, est plus sévère que Kalm sur la bonne marche des Forges. « Les Forges de Saint-Maurice, écrit-il au ministre le 2 septembre 1749, sont aussi dans mon gouvernement. Je les ai vues commencer et assez suivies jusqu'ici. La dépense en est extraordinaire. Elles sont mal gérées. Les feux en consomment les bois ; la coupe s'en fait mal et les bêtes à corne qu'on y laisse en quantité rongent et perdent les bois qui repousseraient et seraient propres à faire le charbon. Il y a plusieurs maîtres. Il n'en faut qu'un qui soit un directeur habile, désintéressé, de qui dépendent les ouvriers et les inspecteurs. »

Vers la même époque, les autorités de la colonie songent à utiliser des militaires comme main-d'œuvre. Antoine-Louis Rouillé de Jouy, le nouveau ministre de la Marine, se range plutôt de l'avis de l'intendant Bigot qui avait suggéré d'installer une compagnie supplémentaire de soldats à Trois-Rivières et d'engager ces derniers pour travailler aux Forges. En 1751, l'officier de la marine royale anglaise, George Clinton, visite les Forges et évalue à 400 environ le nombre de ceux qui y travaillent tous les jours.

Un visiteur consciencieux

Le 28 juillet 1752 l'ingénieur français Louis Franquet, répondant à une invitation de l'intendant Bigot, visite l'établissement des Forges.

Les logements affectés aux logis des ouvriers, note-t-il dans son récit de voyage, sont situés sur le même côté des forges, mais un peu éloignés ; ils sont plantés ça et là, sans aucune symétrie ni rapport de l'un à l'autre. Chacun a son logement isolé et particulier, de manière qu'il y a une quantité de maisons ainsi que de couverts et appentis pour magasins aux forges au charbon et au feu et d'écuries pour les chevaux dont l'entretien par économie doit constituer une grande dépense. Le principal bâtiment est celui du directeur. Quoique grand, il ne suffit pas à tous les employés qui ont droit d'y loger ; il en coûterait moins cher au roi si tous les autres étaient rassemblés de même, néanmoins distribués en logements différents pour la commodité de chacun que pour l'aisance du service.

Franquet remarque que les ouvriers travaillent à peu près de la même façon qu'en France et qu'ils ont une coutume identique : « Frotter les souliers aux étrangers pour avoir de quoi boire. » Le voyageur évalue à 120 le nombre d'employés des Forges.

Au cours des années qui suivent, la production de matériel militaire augmente. Malheureusement, les documents concernant l'histoire des Forges du Saint-Maurice entre 1756 et 1760 font défaut. Boissonnault et Bédard tirent, à ce sujet, la conclusion suivante : « L'absence d'informations reliées aux opérations de cet établissement est sans doute liée à l'administration de Bigot et aux procès qui lui furent intentés lors de son retour en France, simultanément à la chute de la Nouvelle-France. Il est fort probable qu'une bonne part des papiers pouvant mettre en doute l'intégrité de ses actes furent tout simplement éliminés, de sorte que cette période reste non documentée. Il est permis de supposer que l'affaire se maintint en dépit de la conjoncture de guerre, marquant certes une décélération de la production et de ses activités industrielles. »

À l'épreuve du feu

Le secteur de la construction et celui de la préparation des matériaux qui s'y relie occupent une place encore plus importante que l'industrie minière. Les incendies demeurent en Nouvelle-France une menace omniprésente. Les autorités de la colonie s'intéressent donc aux matériaux qui diminueraient les risques de conflagration. Le bardeau dont on se sert habituellement pour couvrir les toits constitue

une matière hautement combustible. L'utilisation de l'ardoise serait préférable. En 1721, Chaussegros de Léry écrit au Conseil de Marine : « J'ai remis à M. l'intendant un état des ardoises nécessaires pour couvrir les magasins du roi de Québec et de Montréal, ne l'étant que de bardeaux, par ce moyen les effets de Sa Majesté seront en sûreté. Il est nécessaire aussi de couvrir avec de l'ardoise les autres bâtiments qui lui appartiennent. Il arrive, dans ce pays, que, lorsqu'une maison est en feu, on ne peut pas garantir celles qui sont auprès, à cause qu'elles sont couvertes en planches ou en bardeaux. [...] Les couvertures en ardoises durent longtemps et les réparations ne sont pas grandes, au lieu qu'une couverture en bardeaux, il faut la changer souvent et réparer de même. »

Le problème réside dans le fait que l'ardoise coûte cher et qu'il faut l'importer de France. Il existe bien une ardoisière au lac Champlain, mais on ne sait pas comment fendre la pierre. Il y a aussi celle qui se trouve sur la concession accordée en 1697 à François Hazeur et Denis Riverin « six lieues au-dessous de la Vallée des Monts Notre-Dame », en Gaspésie. Mais elle n'a pas encore été mise en opération. Au printemps de 1728, on « redécouvre » l'ardoisière. Elle est située, écrit le gouverneur Beauharnois au ministre, « sur les bords du fleuve Saint-Laurent, à cent lieues environ au-dessous de Québec et à la côte du sud de ce fleuve ». « Elle s'étend, ajoute-t-il, depuis le Grand-Étang qui forme un port très commode pour la charger jusqu'à la rivière de la Petite Vallée, ce qui fait environ huit lieues de pays. On a aussi vu de l'ardoise entre le Grand-Étang et Gaspé ; mais celle qui est entre le Grand-Étang et la rivière de la Petite Vallée est beaucoup plus belle et plus noire. » On demande donc « deux bons ouvriers qui pourront venir dans le courant de l'année prochaine par le vaisseau du roi ».

La famille Hazeur et le médecin Michel Sarrazin (ce dernier ayant épousé Marie-Anne Hazeur) sont propriétaires de l'ardoisière. Les expertises montrent que les ardoises sont de qualité. Une de ces ardoises est installée sur le toit de la maison des jésuites à Québec. Le commissaire de la Marine à Montréal, Jean-Baptiste de Silly, écrit : « Elle a passé tout l'hiver, qui a été long et très froid sans qu'elle soit altérée. Même, ajoute-t-il, quelques mots qu'on y avait tracés légèrement s'y sont trouvés aussi entiers que quand on les a écrits, ce qui ferait présumer de la bonté de cette ardoise, si effectivement elle a été prise à ladite Anse des Monts Notre-Dame. »

En 1729, trois ouvriers se rendent à Grand-Étang « pour ouvrir la terre » et fendre des ardoises. Le navire de pêche à la morue qui a transporté les hommes doit les ramener à Québec, mais le maître du vaisseau refuse de transporter les 20 000 ardoises qui demeurent sur les lieux. Sarrazin et les Hazeur s'associent à l'abbé Louis Lepage de Sainte-Claire, seigneur de Rimouski, et à Nicolas Rioux, seigneur de Trois-Pistoles. Le 14 octobre de la même année, l'intendant Hocquart signe une ordonnance qui fait « très expresses inhibitions et défenses à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de troubler ledit sieur de Sarrazin ou ses associés, dans le choix qu'ils doivent avoir sur leur établissement de pêche dans lesdits lieux, ni de s'y établir pour faire la pêche qu'après qu'ils auront pris le terrain qui leur convient à cet effet, comme aussi de les troubler et s'immiscer en aucune manière dans l'exploitation de l'ardoisière, appartenant audit sieur Sarrazin, à

peine, contre les contrevenants, de cinquante livres d'amende et de plus grande peine si le cas y échoit ».

L'ardoisière commence à produire, mais le coût d'exploitation fait que les pièces doivent se vendre plus cher que celles importées de France ! En 1731, trois ouvriers venus expressément de France se mettent à l'ouvrage. L'intendant Hocquart vient de commander à Sarrazin les 101 600 ardoises nécessaires pour couvrir le palais de l'intendant à Québec. Le contrat se signe au prix de 51 francs le mille, soit 10 francs de plus que le prix français. Hocquart sent le besoin de justifier son geste. Il écrit à Maurepas le 18 octobre :

Le sieur Sarrazin m'a justifié par le compte qu'il a tenu des dépenses qu'il a faites pour l'exploitation de son ardoisière qu'il ne pourrait sans une perte évidente la donner à un moindre prix que 51 livres. J'ai jugé, monseigneur, parce que me faites honneur de m'écrire que votre intention était de soutenir cet établissement que le sieur Sarrazin aurait abandonné s'il avait trouvé une perte considérable dans ses premières fournitures. Je lui ai cependant fait entendre que, dans cette affaire, vous regardiez moins l'avantage du roi que l'intérêt général de la colonie et que ce ne serait pas seconder vos vues s'il se bornait à ne livrer que la quantité d'ardoise nécessaire pour la couverture du Palais, des poudrières et des autres bâtiments de Sa Majesté qui sont en petit nombre en Canada, sans s'embarrasser de chercher les moyens de fournir le public à un prix qui pût l'engager à en faire usage. Je lui ai expliqué que je ne ferai payer qu'à 45 livres celle qu'il pourra fournir, l'année prochaine, pour les deux nouvelles poudrières, deux petits magasins à poudre de Montréal.

Voilà donc un nouveau secteur de l'économie canadienne que le roi doit pratiquement subventionner, pour qu'il puisse se développer !

Le 26 août 1731, Hocquart demande à Jean-Baptiste Gatien de se rendre à Grand-Étang étudier les moyens à prendre pour rentabiliser l'exploitation. Satisfaits des remarques de l'enquêteur, les associés l'engagent au mois de mai de l'année suivante pour gérer l'ardoisière. Le problème majeur devient celui de la qualité du matériel : « L'ardoise n'est pas assez lisse, assez unie ; elle est difficile à fendre. » Moins de deux ans plus tard, on se rend compte qu'il faut songer, à brève échéance, à refaire les toitures recouvertes avec l'ardoise de Grand-Étang.

Michel Sarrazin meurt le 8 septembre 1734. Sa mort coïncide presque avec la décision des autorités de la colonie de ne plus acheter d'ardoise de Grand-Étang. Une année plus tard, le jugement définitif est prononcé : « Celle fournie par le sieur Sarrazin est moins une ardoise qu'une pierre de grès noir qui se feuillette à la vérité à peu près comme l'ardoise de France, mais qui ne peut résister à la gelée ; même celle qui paraît, au sortir de la carrière, la plus sonnante et la plus belle. »

Les recherches à l'Île-Verte et à Pointe-à-la-Chevelure, près du lac Champlain, sont aussi décevantes. Voilà donc un autre produit qu'il faudra importer longtemps.

Une vraie tuile !

Si une briqueterie s'installe à Québec dès le début de la colonie, cette industrie se développe peu au cours de la première moitié du XVIII^e siècle. Lors de son séjour en

Nouvelle-France en 1749, Kalm est frappé par le petit nombre de maisons de briques. « De nombreuses maisons rurales sont en bois, écrit-il, avec de l'argile solidement enfoncée dans les interstices et une cheminée au milieu du toit, quant aux maisons en pierre, il s'agit bien de pierre et non de briques ; parfois elles ne comportent qu'une seule cheminée, à l'une des extrémités, parfois il y en a trois en tout. »

Comme la pierre est abondante et que la main-d'œuvre qualifiée est rare, les habitants utilisent peu la brique. Le Conseil de la Marine de Paris étudie, le 26 février 1717, une demande des autorités de la colonie selon laquelle « il serait nécessaire d'envoyer dans les recrues deux ouvriers qui sussent faire de la brique et de la tuile, n'y ayant dans le pays que deux ou trois habitants qui se mêlent de faire de la brique et même peu entendus dans ce métier ».

Vaudreuil et Bégon, dans la même lettre au Conseil de la Marine, demandent des tuiliers. « On a fait des essais de tuile parmi lesquels il a paru qu'il y a de la terre fort propre pour en faire et, si on avait de bons ouvriers, plusieurs personnes en feraient couvrir les maisons et, peu à peu, chacun en ferait de même pour se garantir des incendies fort communs dans le pays qui se communiquent d'une maison à l'autre par la couverture qui n'étant que de bardeau, de bois de cèdre fort gommeux, brûle aussi facilement que de la paille. Toutes les maisons de la Nouvelle-Angleterre sont couvertes d'ardoises et de tuiles. »

Le problème ne réside pas seulement dans un manque d'ouvriers spécialisés, mais surtout dans la croyance qu'ont les habitants que la tuile ne convient pas au climat canadien. L'intendant Jacques Raudot, dans une lettre au ministre datée du 11 octobre 1711, fait part des réticences des Canadiens : « Les habitants, par rapport à la tuile, ont toujours prétendu que cela ne leur serait d'aucun usage, tant parce qu'on ne pourrait pas la joindre si bien sur le toit d'une maison que cela pût empêcher la neige dans les poudreries d'entrer dans les greniers, que parce que la neige y demeurant tout l'hiver, le froid est si grand qu'elle consommera la tuile. » Un autre problème est celui du poids d'une toiture en tuiles.

Dans les années 1720, deux projets de tuileries, un à Montréal avec Charles de Ramezay et l'autre à Québec avec Gaspard Adhémar de Lantagnac, ne connaissent que des débuts de réalisation. Nicolas-Marie Renaud d'Avène Des Méloizes décide, en 1732, de prendre la relève. Il demande un prêt de 6000 livres pour mettre sur pied une tuilerie à Québec. L'avance est autorisée en monnaie de carte au mois d'avril 1734. Avec l'aide d'un engagé, Des Méloizes réussit, en 1735, à faire fabriquer 4000 tuiles « qui, aux dires de Hocquart et Beauharnois, nous ont paru d'une aussi bonne qualité que celles que l'on fait en France ; elles sont sonnantes, bien ceintes et bien moulées »

Pour vérifier la qualité de tuiles, l'intendant en achète 3500 qu'il fait poser sur le toit d'un des magasins du roi. Il faudra attendre jusqu'au printemps de 1737 avant qu'une décision soit prise sur la qualité du produit, car on veut lui faire subir l'épreuve de deux hivers. Dès le 12 octobre 1736, les autorités de la colonie font rapport au ministre Maurepas des résultats de l'expérience : « Il ne s'en est trouvé sur cette quantité [3500] que 35 qui ont été gâtées et endommagées par la gelée, ce qu'ils attribuent à un défaut de cuisson auquel nous croyons qu'on peut remédier. Cependant pour s'assurer davantage de la qualité de cette tuile ils sont convenus

avec le sieur des Méloizes qu'il suspendrait ses travaux jusqu'à l'année prochaine. Ils feront faire alors une nouvelle visite de ces mêmes tuiles et, s'il est reconnu que les gelées d'hiver n'ayant fait aucune impression sur ce qui reste bon, le sieur des Méloizes prendra les mesures nécessaires pour continuer son entreprise. »

Lors de l'inspection du printemps suivant, on découvre 200 nouvelles tuiles endommagées par la gelée. Selon les ouvriers responsables de la visite du toit, la cause de la défection des tuiles serait « le mortier avec lequel les tuiles avaient été posées », car, comme il n'avait pas séché assez promptement, « il avait humecté et attendri les tuiles que la gelée étant survenue, elle les avait fait rompre en les bouleversant ». On croit que des tuiles percées que l'on fixe au toit avec des clous seraient plus résistantes. On en fait donc un essai sur deux ans.

Le nouveau délai décourage le lieutenant Des Méloizes qui offre au roi le remboursement de son prêt. Ce dernier lui accorde, en 1741, un délai de trois ans. Mais il semble bien que Des Méloizes ait déjà décidé d'abandonner la direction de sa tuilerie. Barthélemy Cotton fils prend sa succession. La mauvaise récolte de 1743 le force à fermer son industrie. Ce nouvel échec s'ajoute à ceux qui jalonnent l'histoire de l'industrie canadienne au cours de la première moitié du XVIII^e siècle. L'historien Donald J. Horton tire de ces diverses expériences les conclusions suivantes :

Sous plusieurs aspects, l'échec de Des Méloizes représente les problèmes types reliés à l'établissement des entreprises industrielles en Nouvelle-France. Il n'était sûrement pas de la classe bourgeoise, manquant à la fois des ressources financières et de l'esprit spéculatif nécessaires à la mise sur pied d'une ambitieuse entreprise industrielle. Cependant, plus important encore était le fait que la colonie manquait du capital, de la main-d'œuvre et des conditions techniques et climatiques nécessaires au fonctionnement rentable d'une telle industrie. La perspective d'un important marché local, l'assistance financière du roi, la coopération des fonctionnaires de la colonie et ses propres liens avec la communauté de marchands ne suffirent même pas à compenser ces lacunes fondamentales.



LE BOIS, LA TERRE ET L'EAU



AU XVII^e SIÈCLE, L'ÉCONOMIE DE LA NOUVELLE-FRANCE repose surtout sur le commerce des fourrures et sur les pêcheries. Au cours de la première moitié du siècle suivant, l'industrie forestière prend de plus en plus d'importance. L'intendant Claude-Thomas Dupuy a bien senti l'évolution des divers secteurs économiques. « On doit considérer le bois, écrit-il au mois d'octobre 1727, comme le fruit du Canada qui va succéder à la pelleterie qui diminue de tous côtés. Les blés et les bois vont faire son grand commerce ; c'est donc un fruit substitué à l'autre par la Providence pour en user et non pour en abuser. »

L'État, assez rapidement, va contrôler une partie de l'exploitation forestière, surtout celle qui vise les bois propres à la construction navale. Le chêne fera l'objet d'une attention particulière. Sa coupe est fortement contrôlée. On s'en sert pour la construction des mâts de navire. Débité en planches, on l'utilise aussi pour le revêtement du corps du bâtiment. On le retrouve encore dans la fabrication des tonneaux. Les merrains sont du « bois de chêne fendu en menues planches dont on fait des panneaux, des douves de tonneaux et d'autres ouvrages ». Aux Forges du Saint-Maurice, on utilise parfois le chêne pour la fabrication du charbon de bois.

Le pin et l'épinette fournissent parfois de bons mâts. En 1725, Jean-Baptiste Legardeur de La Mothe-Tilly et son fils visitent la région avoisinant la rivière Chicoutimi. Près de la rivière Pepavitché, ils remarquent une pinède importante « dans laquelle, disent-ils dans leur rapport, il y a quantité de pins blancs ; nous en avons remarqué 70 [mesurant] depuis 22 jusqu'à 30 pouces de diamètre et même au-dessus de 15 pieds du gros bout. Tous les mâts de cette pinède pourraient avoir 40 à 50 pieds de long sans branches et ensuite les branches en général ne paraissent pas préjudiciables. Cette pinède a environ une demi-lieue en carré, de laquelle nous n'avons pu visiter qu'environ la cinquième partie par rapport au mauvais temps. Tous pins blancs et rouges, bien faciles à tirer au bord des rivières. »

Les mâts d'épinette blanche n'obtiennent pas la faveur des constructeurs de navires royaux de Rochefort. En 1731, l'intendant Hocquart en avait expédié dix qui sont rejetés parce que les bois sont « trop secs et sans humeur ». Cette remarque n'a pas l'heur de plaire au fonctionnaire qui écrit au ministre au mois d'octobre de l'année suivante : « Tous les habitants de ce pays s'en servent. Les mers y sont grosses et je n'ai point entendu parler depuis que je suis en Canada d'aucun démantement ni de fracture de mâts. » L'épinette est utilisée aussi et ce, sans problème, comme épars, « pièces de bois qui lient ensemble les brancards d'une charrette ». Quant au pin, on en tire surtout des planches et des madriers.

En raison de sa dureté, le merisier est utilisé dans la fabrication des quilles de navires, la pruche pour les bordages et le frêne, pour les chevrons. L'orme a, lui aussi, une utilité « maritime ». Le 2 décembre 1741, Hocquart signe une ordonnance imposant « au sieur Boisclerc, grand voyer, de partir incessamment avec Étienne Corbin, maître charpentier, et autres pour se rendre au Sault de Montmorency et le long de la rivière du Sault à l'effet de visiter les ormes propres pour la construction des vaisseaux de Sa Majesté qui pourraient se trouver le long de ladite rivière et dans les îles adjacentes et de marquer lesdits arbres à la marque du roi ».

L'érable sert à la fabrication d'avirons et de mécanismes pour les moulins à eau ou à vent. On l'utilise aussi pour faire du charbon de bois.

Diverses essences forestières servent à la confection de meubles : le pin blanc, le merisier, le noyer tendre, le frêne, l'orme, l'épinette, le sapin et le cèdre. Outre la construction navale et domiciliaire, le bois de nos forêts sert, bien sûr, au chauffage des maisons.

Il faut surveiller la ligne

La consommation de bois de chauffage, l'hiver, est importante en Nouvelle-France. Les sulpiciens, qui sont les seigneurs propriétaires de l'île de Montréal, s'étaient réservé le droit de prendre sur les terres concédées tout le bois qu'ils voudraient, mais les habitants de Montréal s'en plaignent à l'intendant Raudot. Ce dernier, par une ordonnance datée du 2 juillet 1706, limite les droits des religieux.

Nous ordonnons, précise-t-il, suivant les offres desdits seigneurs et l'acceptation desdits habitants, qu'à l'égard du bois de chauffage, lesdits seigneurs de Montréal en prendront un arpent seulement en chaque habitation de soixante arpents et, dans les autres, à proportion, lequel arpent lesdits seigneurs prendront à leur volonté, le plus près des déserts [endroits déboisés] où le bois n'aura point été couru, duquel bois ils disposeront ainsi que bon leur semblera, au moyen de quoi lesdits seigneurs sont déchus du droit qu'ils prétendaient avoir de prendre tout le bois de chauffage dont ils auraient besoin dans lesdites concessions, leur réservant toujours le droit qu'ils ont de prendre sur lesdites habitations tous les bois qui leur seront nécessaires pour leurs bâtiments et pour les ouvrages publics.

Les habitants des villes doivent acheter leur bois de chauffage des habitants de la campagne ou des commerçants. Des règlements de police fixent la longueur et la qualité du bois vendu dans les villes. Les contrevenants sont, malgré cela, nombreux

et les plaintes se multiplient. Le 20 septembre 1748, l'intendant François Bigot émet une ordonnance précise sur ce sujet.

Nous ordonnons, dit-il, qu'à commencer du premier juin prochain, tout le bois de corde qui sera amené dans toutes les villes de cette colonie, soit en traînes, en barques, cageux ou autrement, aura trois pieds et demi entre les deux coupes, pour avoir quatre pieds en tout, à peine de confiscation du bois qui sera trouvé de moindre longueur, et de cinquante livres d'amende contre les propriétaires dudit bois ou ceux qui l'exposeront en vente, le tout applicable moitié à l'Hôpital-Général et l'autre moitié à l'Hôtel-Dieu. Enjoignons à tous les bûcheurs à gages de faire le bois de corde de la longueur ci-dessus expliquée, sous peine de perdre leurs salaires et, en outre, de vingt livres d'amende, applicable à la Fabrique de la paroisse où la contravention aura été commise. Enjoignons pareillement à tous les vendeurs de bois de corde, soit en barques, cageux, traînes ou autrement, de le livrer et mesurer à la corde avant d'en pouvoir exiger le paiement, avec défense, sous les mêmes peines de confiscation et d'amende, d'y mêler du bois pourri ou vermoulu, ni même du bois de pruche et de sapin, à l'effet de quoi il sera par nous nommé une personne intelligente qui aura une chaîne à la marque du roi, tant pour vérifier la longueur dudit bois, mesurer la corde, que pour veiller à ce qu'il n'y en soit point mêlé de mauvaise qualité.

L'ordonnance de Bigot, qui voulait faire disparaître certains abus, crée des problèmes inattendus, car les cheminées et les poêles ne peuvent contenir du bois de trois pieds et demi. Les citadins « sont obligés de le faire scier en deux pour pouvoir s'en servir et même en trois pour l'usage des poêles ». Comme la main-d'œuvre est rare et chère, l'intendant émet une nouvelle ordonnance, le 1^{er} octobre 1749, stipulant qu'à l'avenir le bois de corde aura deux pieds et demi de longueur entre les deux coupes pour avoir trois pieds en tout.

Une mauvaise habitude

Plusieurs habitants ne se gênent pas pour aller bûcher leur bois de chauffage sur la terre des voisins. Le 27 décembre 1713, l'intendant Michel Bégon interdit aux habitants de Québec d'aller faire leur provision de bois sur les terres de la côte Saint-Jean, sans la permission des propriétaires. Les contrevenants paieront non seulement une amende de 50 livres, mais les traînes et les chevaux seront saisis. Cette défense ne semble pas être observée car, le 5 avril 1725, l'intendant Dupuy revient à la charge, interdisant cette fois aux seigneurs comme aux habitants de couper du bois sur des terres qui ne leur appartiennent pas. Interdiction, bien sûr, de s'emparer des bois abattus ou renversés par le vent.

« Ton moulin, ton moulin... »

Le développement de l'exploitation forestière amène une multiplication des moulins à scie. En 1717, on en dénombre 17. On en compte 28 en 1720, 30 en 1721 et 52 en 1734. Dès 1702, Claude de Ramezay opère un moulin à scie à la Baie-Saint-Paul. Quatre ans plus tard, il en fait construire un dans la région de Montréal. Vers 1710, Charles Le Moyne de Longueuil fait construire un moulin avec des cré-

maillères de bois sur « une petite rivière qui se trouve en partie dans ladite seigneurie de Longueuil, du côté de Chambly ». D'autres moulins s'établissent le long des cours d'eau. Le curé et seigneur de Terrebonne, Louis Lepage, en a fait construire quelques-uns sur le territoire de sa seigneurie.

En 1738, Pierre de Lestage, seigneur de Berthier-en-Haut, fait construire, sur une des pointes de sa seigneurie, un moulin à scie mesurant 62 pieds sur 30 pieds et capable de scier « des planches de 35 à 36 pieds de longueur et moins ».

Le projet de la rivière Pepavitché, connue aujourd'hui sous le nom de rivière du Moulin, est plus ambitieux. « Ce moulin, écrit J.-N. Fauteux, devait avoir deux scies qui, fonctionnant jour et nuit, pourraient produire de 140 à 150 planches par 24 heures. Le bois serait transporté en cageux jusqu'à la crique, trois lieues plus bas que le moulin. Le lieu d'entrepôt et de chargement serait à Tadoussac. Le moulin aurait marché sans interruption, les scieurs se relevant par quart, depuis le milieu d'avril jusqu'au 15 octobre. » Le père jésuite Claude-Godefroy Coquart, dans son rapport adressé à l'intendant Bigot, en 1750, mentionne ce moulin à scie. Parlant de la décennie précédente, Fauteux affirme : « À cette époque, il n'était guère de partie habitée de la colonie où ne se trouvaient pas un ou parfois plusieurs moulins à scie. Et [...] les propriétaires de ces moulins se rencontraient dans toutes les classes de la société et jusque dans les rangs du clergé. [...] L'exploitation de la forêt canadienne était devenue une entreprise rémunératrice et nombreux étaient ceux qui s'y livraient. »

Un vrai cul-de-sac

Pour des raisons géographiques et économiques, la construction de navires dans la colonie est d'une grande importance. Talon l'avait compris. C'est sous son intendance que l'industrie navale prend naissance. Après son départ en 1672, elle connaît un ralentissement, même si les besoins sont encore les mêmes. « Isolée par l'océan et dépourvue de réseau routier, écrit l'historien Jacques Mathieu, la colonie dépendait en tout de la marine : la flotte marchande assurait son progrès économique tandis que la marine de guerre constituait son rempart de défense avancée. L'exportation des fourrures, l'importation des produits nécessaires à la vie des Européens en Amérique, l'exploitation des pêcheries, l'expansion à l'intérieur du continent et même les relations entre les zones peuplées et entre ville et campagne mobilisaient une quantité importante de navires et d'embarcations. »

Au début du XVIII^e siècle, Louis Prat construit le *Joybert*, un navire corsaire, puis, plus tard, il achète le *Normand*. L'armateur de Québec s'intéresse de plus en plus à la construction de navires. En 1710, il fait aménager à ses frais le Cul-de-Sac, un bassin naturel situé près de la Batterie royale à Québec. C'est l'endroit « où s'échouent les navires pour se faire radouber et caréner ». « Le Cul-de-Sac, écrit l'intendant Raudot le 23 octobre 1710, était plein de grosses roches qui crevaient les navires qui y entraient, les exposant même à se perdre auparavant que d'y pouvoir arriver. »

Prat fait enlever toutes les roches dangereuses. En récompense de son geste, il est nommé, l'année suivante, capitaine du port de Québec. En 1712, il fait construire à l'Anse des Mères, située un peu plus à l'ouest, un vaisseau de guerre de

300 à 400 tonneaux, monté de 36 canons. Le ministre Pontchartrain ne cache pas son contentement. Il écrit à Bégon le 3 juillet 1713 :

Je suis persuadé que, si les autres négociants veulent imiter son exemple, ils y trouveront une grande utilité soit qu'ils les fassent naviguer pour leur compte ou qu'ils les vendent en France. C'est un des plus grands commerces des Anglais dans les pays qu'ils habitent et ils trouvent par le moyen de ces constructions outre l'emploi des bois, celui des hommes et fournissent par ce moyen un grand nombre de navires au royaume d'Angleterre qui donnent l'occasion de former un grand commerce. Les Français de la Nouvelle-France peuvent faire ces constructions avec autant de facilité que les Anglais et outre l'utilité particulière qu'ils y trouveront, cela fera un grand bien au commerce du royaume. Vous ne devez point manquer de les y exciter en leur faisant connaître tous ces avantages.

Les négociants de la colonie trouvent moins onéreux d'acheter des navires construits en Nouvelle-Angleterre que de financer un chantier naval. Malgré tout, en 1723, il se construit à Québec deux vaisseaux de guerre et six navires marchands. L'année suivante, sept navires sont mis en chantier. Deux choses pourraient alors favoriser l'industrie navale à Québec : une subvention et des commandes régulières de navires destinés à la flotte du roi. Louis XV prend la décision, le 8 mai 1731, de subventionner la construction navale au Canada. Il écrit à Beauharnois et à Hocquart :

[Sa Majesté] a vu aussi la proposition faite par le sieur Hocquart de faire construire pour le compte de Sa Majesté une flûte de 500 tonneaux et d'en faire une chaque année d'un plus grand port. Sa Majesté s'y déterminerait volontiers ; mais comme la main-d'œuvre est trop chère, il convient de se borner, quant à présent, à soutenir et animer les dispositions où les gens du pays paraissent être de s'adonner eux-mêmes à cette construction. C'est dans cette vue que Sa Majesté veut bien accorder une gratification de 500 livres pour chaque vaisseau de 200 tonneaux qui y sera construit, 150 livres pour chaque bateau de 30 jusqu'à 60 tonneaux, et 200 livres pour ceux de 60 jusqu'à 100 tonneaux, en rapportant par les propriétaires des certificats de vente de ces bâtiments, soit dans les ports de France, soit aux îles (Antilles). Elle a fixé cette gratification pour l'année prochaine à deux vaisseaux et six bateaux et elle augmentera par la suite le nombre de bâtiments, suivant le progrès.

Des navires subventionnés

Entre 1732 et 1735, grâce à l'appui royal, on construit dix-huit navires. Vingt et un autres sont lancés sans bénéficier de la gratification royale. Il est à remarquer qu'un de ces navires a été construit à Chambly. En 1737, les négociants de la colonie préfèrent acheter treize navires en Nouvelle-Angleterre, se contentant d'en faire construire seulement deux à Québec.

Ici, comme dans bien d'autres secteurs de l'économie, le problème de la main-d'œuvre qualifiée est crucial. En 1732, l'intendant Hocquart avait écrit au ministre : « Les charpentiers de ce pays ont une facilité extraordinaire à s'instruire et à se perfectionner, mais ils sont accoutumés à faire des ouvrages imparfaits. Il me paraît

donc nécessaire que vous m'envoyiez un bon sous-contracteur et deux ou trois bons contremaîtres pour les former dans le bon goût du travail et leur apprendre que ce n'est pas assez d'aller vite, car ils sont très expéditifs. J'ai vu construire [...] un bâtiment de 130 tonneaux par six charpentiers qui avaient fait l'entreprise pour 2500 francs. Ce bâtiment n'a été que six mois sur le chantier*.

Enfin, le 15 mai 1738, le roi autorise la mise en chantier d'une flûte pour la Marine royale. Le bâtiment qui servira au transport des troupes et du matériel de guerre sera du port de 500 tonneaux et pourra être armé de 40 canons. Sa longueur sera de 119 pieds et sa largeur de 31 pieds 10 pouces. Sa profondeur, mesurée « du dessus de la carlingue au-dessous du maître-bau », sera de 14 pieds. Le roi demande que les ferrures soient fabriquées aux Forges du Saint-Maurice. Le constructeur René-Nicolas Levasseur doit se rendre à Québec pour diriger les travaux de construction.

La flûte est mise en chantier au cours de l'été de 1739. Le 22 septembre, Levasseur écrit au président du Conseil de Marine : « Je n'ai pu destiner jusqu'à présent que peu de charpentiers pour travailler à la construction de la flûte, outre qu'il n'est pas possible d'en employer un grand nombre dans les commencements ; tous les ouvriers de cette profession ont été occupés l'automne à finir les hauts de deux navires marchands qui ont été construits et aux radoubs de plusieurs autres ; si je les avais fait commander, ces navires n'auraient pu sortir. »

Pour assurer un approvisionnement adéquat en bois de chêne, l'intendant Hocquart émet, le 20 mars 1740, une ordonnance interdisant aux propriétaires de l'île Jésus, de l'île Bizard et des seigneuries du Lac-des-Deux-Montagnes, de Vaudreuil et d'Argenteuil et aussi à quiconque « d'y couper ni faire couper aucuns chênes, jusqu'à ce que nous en ayons fait faire la visite et que nous ayons fait marquer et retenir ceux desdits chênes qui se trouveront propres pour la construction des vaisseaux de Sa Majesté ». Le même jour, il ordonne à Manthet, Lanoullier de Boisclerc, Henri Parent et Blaise Marié de se rendre, lorsque la navigation le permettra, dans la région du fort Frontenac, pour y marquer les chênes valables pour la construction navale et examiner la possibilité de les acheminer par eau jusqu'à Québec.

Les charpentiers et les ouvriers qui travaillent au chantier de la rivière Saint-Charles prennent l'habitude d'apporter chez eux du bois pour se chauffer. L'abus se généralise si bien que, le 5 octobre 1740, l'intendant Hocquart est obligé de produire le règlement suivant :

1^e Ne pourront les ouvriers employés audit chantier enlever ni emporter aucuns copeaux qu'à l'heure de midi et le soir, après le son de la cloche. 2^e Ne seront censés copeaux les rognures des pièces et les bordages, quelque petites qu'elles soient, ni même ceux faits avec la hache qui pourront servir à faire des coins et des gouvernables. 3^e Défendons auxdits ouvriers et journaliers employés audit chantier de fendre ni débiter aucune pièce de bois pour en faire des éclats, pour les confondre ensuite avec les copeaux, à peine de vingt livres d'amende contre les contrevenants et de la prison. 4^e Faisons pareilles défenses à tous autres, même aux

* Depuis 1731, le chantier naval avait été établi sur la rivière Saint-Charles, « à quatre ou cinq arpents » du palais de l'intendant.

personnes du sexe et aux enfants du quartier et autres de venir ramasser des copeaux au chantier du roi pendant les heures de travail, à peine de trois livres d'amende contre ceux qui seront surpris en contravention. Et les pères et mères seront responsables de ladite amende que leurs enfants auront encourue. 5^e Et afin de s'assurer qu'aucun desdits ouvriers n'a abusé de la permission que nous leur donnons par le présent règlement d'enlever les copeaux pour aider à leur chauffage, ordonnons qu'aux heures de débauche ils ne pourront sortir du chantier pour s'en retourner chez eux que par la rue de la Croix.

L'année suivante, Hocquart doit sévir cette fois contre ceux qui quittent le chantier pendant les heures de travail pour aller prendre un verre ou fumer dans l'un des nombreux cabarets qui se sont installés dans le voisinage.

La flûte *Le Canada* aurait dû, d'après les prévisions initiales, être lancée au cours de l'année 1741. Mais, le 10 octobre, sa construction n'est pas encore achevée. Levasseur écrit au ministre : « La flûte *Le Canada* est en partie finie ; il n'y a plus que ses ponts à calfeutrer ; il reste à lui faire sa dunette, vaigrer une partie sous les gaillards ; mettre ses seulletts [*sic*] des sabords de la deuxième batterie, faire ses bouteilles, son éperon, toute sa menuiserie et sa mâture. Je compte le lancer à l'eau dans les grandes mers de mai. »

Le climat canadien pose un problème que ne connaissent pas les chantiers français.

Les froids extrêmes qu'est obligé d'essuyer un navire couvert de neige pendant les gelées excessives, note Levasseur, en font beaucoup périliter le bordage et il eut fallu reborder à neuf la flûte *Le Canada* si ce navire eut été obligé à essuyer ce second hiver sans être calfeutré. [...] L'effort que font les bois en ce pays est incompréhensible. Les gelées les font fendre beaucoup plus que le soleil et je crois que la neige ne contribue pas peu à leur pourriture en fondant dans ces gerces et en y séjournant. Il serait donc utile à ce que je crois au service de ne laisser passer les vaisseaux qu'un hiver sur le chantier et de les mettre à l'eau la seconde année, ce qui se pratiquera précisément si Votre Grandeur l'ordonnait pour faire partir ces navires à la fin de l'automne.

Le 19 mai 1742, *Le Canada* est prêt à prendre la mer, mais des vents contraires en retardent le lancement jusqu'au 4 juin. À Rochefort, on trouvera que la flûte a été bien construite. On met immédiatement en chantier un nouveau vaisseau, *Le Caribou*, du port de 700 tonneaux pouvant être armé de 45 canons. Ses dimensions sont un peu plus impressionnantes que celles du *Canada* : 130 pieds de longueur par 35 de largeur. On utilisera des bois de pin et de chêne. Pour être assuré de la qualité des fournitures, Hocquart, dans une ordonnance du 20 février 1744, demande à Levasseur de partir incessamment de Québec et de se rendre « aux Trois-Rivières, Saint-François, Sorel, Chambly, lac Champlain et dans le gouvernement de Montréal afin de faire la visite et exploitation des arbres de chêne et pin nécessaires pour la construction des vaisseaux de Sa Majesté ».

Le Caribou est mis à l'eau le 13 mai 1744. Hocquart s'empresse d'écrire le même jour au président du Conseil de la Marine : « Le vaisseau *Le Caribou* a été heureusement lancé à l'eau aujourd'hui à sept heures du matin et ensuite de la même marée en rade où il est actuellement mouillé. [...] Il ne reste à faire que

quelques ornements dans les hauts de la poupe, les soutes et quelques aménagements, ce qui s'exécutera en rade comme sur le chantier. Il est prêt à recevoir sa mâture, sa garniture et son artillerie. »

Comme pour *Le Canada*, c'est un équipage français qui doit venir prendre livraison du *Caribou*. Cent quatre hommes levés dans le port de Brest quittent Québec à la mi-juillet, à destination de Louisbourg. Le vaisseau a la vie courte car, après cinq ans de navigation, on est « obligé de le mettre au rancart parce qu'il était déjà pourri ». Le chantier de la rivière Saint-Charles est très actif : en 1745, on y construit la frégate *Le Castor* et la corvette *Le Carcajou*. L'année suivante, c'est la frégate *La Martre*, puis, en 1748, *Le Saint-Laurent*, monté de 60 canons.

Un Original à la vie courte

Le chantier de la rivière Saint-Charles pose quelques problèmes, entre autres celui de la profondeur de l'eau. En 1745, Hocquart songe à transporter le chantier royal au Cul-de-Sac. Le gouverneur Beauharnois suggère de l'installer plutôt à l'île d'Orléans. Le ministre de la Marine se rallie au projet de l'intendant. « Pressé de mener ces travaux à bonne fin, écrit l'historien Jacques Mathieu, Hocquart expropria aussitôt les terrains de la rue Champlain, prohiba la construction de nouveaux édifices dans le voisinage et empêcha la restauration des bâtiments qui tombaient en ruines. La lenteur des procédures d'expropriation ne devait pas ralentir l'aménagement des chantiers : le roi avait pris possession des emplacements, il paierait plus tard. »

Au début du mois d'octobre 1748, on commence à construire au chantier du Cul-de-Sac un vaisseau pouvant porter jusqu'à 72 canons. C'est le navire le plus important commandé par le roi à Québec. Levasseur choisit lui-même les chênes, les pins rouges et les cyprès nécessaires pour le bâtiment. Le lancement a lieu le 2 septembre 1750 en présence de plusieurs centaines de personnes. Les réjouissances sont de courte durée, car le navire fait immédiatement naufrage ! Le gouverneur La Jonquière et l'intendant Bigot, dans une lettre au ministre datée du 1^{er} octobre, racontent l'accident : « On avait pris la précaution de mouiller deux grosses ancrs au milieu de la rivière où l'on avait destiné son mouillage et le bout de ses câbles était dans une gabarre, sur lesquels étaient amarrés trois grelins épissés ensemble, dont le bout était à bord du vaisseau et qu'on devait abraquer en le lançant. » Le câble ne put retenir le vaisseau qui alla s'échouer « sur un banc de rochers au-dessous du Cap-aux-Diamants ». C'est une perte quasi totale.

Les jours suivants, on s'affaire à sauver ce qui peut l'être de l'*Original*. « Il était complètement fini ; jusqu'à la moindre minutie ; il était même peint, écrit Bigot. J'ai fait sauver la plus grande partie de ses courbes, ses caps de moutons et chaînes d'aubans, quantité de chevilles, toute la menuiserie qui servira à un autre, n'étant point endommagée, ses cabestans, ses pompes et sa galerie qui était de fer ; elle est aussi légère qu'en bois et peut-être plus et elle tient moins de place. » Plusieurs des pièces récupérées servirent dans la construction de *L'Algonquin*, un vaisseau de 72 canons qui est lancé au mois de juin 1753.

Jusqu'à la chute de Québec, d'autres navires seront mis en chantier tant à Québec qu'à Sorel ou au lac Champlain.

Même si le chantier naval royal de Québec réussit à construire une dizaine de navires pour la flotte de Sa Majesté, l'opération se solde par un quasi-échec.

De fait, conclut l'historien Jacques Mathieu, la construction navale à Québec fut une industrie métropolitaine par ses capitaux et sa finalité, dans ses méthodes, par l'encadrement de la main-d'œuvre, en somme dans sa nature même. À l'échelon le plus important, les décisions se prenaient en France ; elles étaient conçues et valables pour la métropole, non pour la colonie. Ainsi Maurepas imposa à l'intendant un type de construction qui ne convenait pas aux ressources forestières de la Nouvelle-France. On ne réussit pas plus à adapter les méthodes françaises aux conditions canadiennes. Les ouvriers spécialisés venus de France n'incitèrent pas le Canadien à sortir de sa réclusion volontaire. [...] Au caractère artificiel de cette structure se rattachent presque tous les problèmes survenus dans cette industrie. On a vu trop grand pour les possibilités industrielles de la Nouvelle-France au milieu du XVIII^e siècle.

Deux industries secondaires

Le développement de la construction navale en Nouvelle-France va favoriser la fabrication du goudron et du brai nécessaire pour imperméabiliser le bois et la culture du chanvre dont on se servira pour la fabrication des cordages et des voiles.

En 1712, on ne fabrique du goudron qu'à un seul endroit : Baie-Saint-Paul, une seigneurie qui appartient au Séminaire de Québec. Lors de sa visite de l'endroit, Gédéon de Catalogne note : « Les montagnes entrecoupées de petits vallons contiennent de toutes sortes de bois, particulièrement de gros pins, et c'est dans ce seul endroit où l'on fait le goudron, quoiqu'il y en ait plusieurs autres où l'on pourrait faire. »

Le coût de fabrication et surtout la cherté de la main-d'œuvre font que le produit se vend plus cher en Nouvelle-France que dans l'ancienne, ce qui fait que son exportation est rendue difficile. En 1721, l'intendant Bégon demande aux autorités de la métropole d'accepter d'acheter le goudron canadien à un prix plus élevé que le goudron français afin de favoriser le développement de cette industrie dans la colonie. La production augmentant, les prix pourront diminuer en conséquence, tout comme cela s'est produit en Nouvelle-Angleterre.

Le 15 avril 1724, par une ordonnance, l'intendant Bégon « permet à Pierre Tremblay, seigneur des Éboulements, de commencer, la présente année, l'établissement d'une goudronnerie dans tel lieu qu'il jugera à propos depuis le cap aux Corbeaux jusque et compris la seigneurie des Éboulements, d'y faire des fourneaux et des cabanes pour retirer les gens qui y travailleront, à la condition qu'il fournira à Sa Majesté tous les goudrons qu'il y fera, lesquels lui seront payés après la livraison qu'il en aura faite dans les magasins du roi à Québec, à raison de quinze livres le baril de quarante-cinq pots et lui sera payé en outre le fret desdits barils jusqu'à Québec ».

Médard-Gabriel Vallette de Chévigny établit une goudronnerie à Grande-Anse, dans la seigneurie de La Pocatière, où il emploie 25 soldats et deux sergents. Il en coûte 43 livres pour fabriquer un baril de goudron et on doit le vendre en

France entre 20 et 25 livres. Pour améliorer les méthodes de production, on fait venir de France deux goudronniers dont la tâche sera de montrer aux habitants comment fabriquer un meilleur goudron à un prix moindre.

Des goudronneries s'établissent à Kamouraska, Rivière-Ouelle, Chambly, Longueuil et au fort Sainte-Thérèse. On entaille des pins pour recueillir le brai et la résine. On en produit dans la région du lac Champlain et dans celle d'Autray, non loin de Montréal. Après 1754, avec la guerre qui recommence et par suite de la crise économique de 1745 qui débalance l'économie de la colonie, l'industrie du goudron disparaît presque. On continue à en fabriquer encore en petites quantités à Kamouraska et à la Rivière-Ouelle.

Sous son intendance, Talon avait introduit la culture du chanvre. Après son départ, la production avait diminué ; mais, au début du XVIII^e siècle, avec la faillite de la Compagnie de la Colonie qui s'occupait de la traite des fourrures, quelques habitants recommencent à cultiver le chanvre. En 1721, l'intendant Bégon veut relancer cette culture, mais avec l'aide financière du gouvernement royal. « Si les chanvres étaient reçus en Canada dans les magasins du roi et payés à un haut prix dans les commencements, écrit-il au Conseil de la Marine, tous les habitants s'attacheraient à en cultiver et, lorsqu'ils seraient dans cet usage, ils continueraient nonobstant la diminution du prix mais cette culture ne peut se faire que lorsqu'il y aura des nègres. »

Avant même de connaître l'opinion du Conseil de Marine, l'intendant envoie une lettre à tous les curés de la colonie leur demandant d'avertir les habitants « qu'il fera payer le chanvre qui sera fourni dans les magasins du roi, à Québec, à Montréal et à Trois-Rivières, à raison de 60 livres le quintal ».

Comme la colonie ne dispose pas de graines de chanvre en quantité suffisante, Bégon en demande 30 barriques. Cette nouvelle politique augmente la production de chanvre, surtout dans la région de Batiscan et de Champlain. Mais le prix de 60 livres le quintal est trop élevé, car, en Bretagne, on le paie 17 ou 18 livres le quintal. En 1729, on ne verse plus, dans les magasins du roi, que 40 livres le quintal et, l'année suivante, le prix descend à 25 livres. La conséquence immédiate de la baisse des prix est une diminution de la production.

L'établissement d'un chantier royal de construction navale à Québec favorise peu la culture du chanvre. Le 28 septembre 1740, Hocquart écrit au ministre : « La culture du chanvre se maintient comme à l'ordinaire ; les habitants de Champlain et de Batiscan continuent d'en livrer dans les magasins. Il y en a aujourd'hui trente milliers de reste qui n'ont pu être consommés par les trois cordiers établis à Québec. Les navigateurs sont si mécontents de leur ouvrage que ce n'est que dans une nécessité pressante qu'ils les emploient. »

La production annuelle oscille entre 15 000 et 20 000 livres. Elle est insuffisante pour les besoins de la colonie. Nicolas-Gaspard Boucault, qui fut secrétaire de l'intendant Bégon, déclare en 1754 : « Le chanvre vient fort beau au Canada ; il s'en fait néanmoins très peu à présent et depuis que M. Bégon est sorti du Canada ; parce que le prix a extrêmement changé, les habitants aiment mieux semer du lin pour leurs usages. »

La morue de la Gaspésie

À la suite du traité d'Utrecht, les Français sont dans l'obligation de réaménager leurs habitudes de pêches à la morue. La perte de l'Acadie et surtout de Terre-Neuve va favoriser le développement du golfe Saint-Laurent et de la Gaspésie. Un mémoire anonyme rédigé en 1723 localise les principaux endroits de pêche à la morue.

Réponse aux demandes de la pêche des morues dans le golfe Saint-Laurent, y lit-on, à commencer à l'ouest de l'île Royale où les morues n'entrent ou du moins ne se font sentir que vers le vingt et vingt-quatre du mois de juin où elles sont attirées par la grande quantité de harengs qui y entrent et montent jusqu'à Matane où se trouve le dernier fonds en montant le fleuve où les morues se sont fait sentir et, du côté nord du fleuve, depuis Mingan ou la pointe de l'île Anticosti jusqu'à Belle-Île passant le Labrador. Les ports ou havres où les vaisseaux vont en pêche pour faire de la morue salée en sec sont Labrador, porte choix [*sic*] et ses continents ; à la bande du sud est l'île Saint-Jean [Île du Prince-Édouard] depuis quatre ans connue pour une des plus abondantes pêches de tout le golfe ; en montant ensuite est la baie des Chaleurs où il y a deux ports pour les vaisseaux qui sont Caraque et Port-Daniel et Pabos pour de petits bâtiments. Remontant plus avant à l'embouchure de la baie des Chaleurs est l'île de Bonaventure, l'île Percée et la baie de Gaspé. En remontant le long de la côte où se font les pêches et où il ne peut entrer que de petits bâtiments à la faveur des hautes mers sont la rivière au Renard, le Grand et Petit-Étang, la rivière de la Madeleine, le Mont-Louis, Sainte-Anne près du cap Chat et Matane qui est le dernier et où l'on ne pêche presque point, faute de havre commode.

Le poisson pêché en Gaspésie est surtout expédié dans les ports européens, de sorte que l'économie canadienne profite peu de ce commerce. En 1724, on dénombre onze bateaux de pêche dans la baie de Gaspé. En 1740, il y en a une cinquantaine et, cinq ans plus tard, le nombre de pêcheurs atteint 360. L'état de guerre qui existera après 1745 ralentira le développement de cette région. « Il semble, écrit l'historien David Lee, que ce ne soit qu'au moment de la guerre de succession d'Autriche (1744-1748) que l'on ait tenté pour la première fois de laisser des hommes dans la baie (de Gaspé) pendant l'hiver. Des sentinelles furent postées à proximité, au cap des Rosiers, afin de signaler le passage des bateaux. À ce moment-là, un Canadien nommé Arbour cultivait du blé, du sarrasin, du foin et divers légumes avec un certain succès. Ce Canadien est censé avoir résidé en permanence à cet endroit ; il fut probablement le premier à s'y fixer. »

Le 9 avril 1725, deux marchands de Québec, les sieurs Peyre et Becquet, envoient à l'Anse du Grand-Étang un canot monté par cinq hommes pour y retenir en leur nom « une étendue de grève pour la pêche à la morue ». Mais il y a un problème. Un autre marchand de Québec, Jean Gatin, vient de prendre à bail « les terres et seigneuries et fiefs de la Grande Vallée des Monts Notre-Dame, de la rivière de la Madeleine et de l'Anse du Grand-Étang » avec l'intention d'y établir une pêche sédentaire de morue. Gatin est sur le point d'envoyer dans la région qu'il vient de louer de Michel Sarrazin et de la famille Hazeur « trois bâtiments de quarante tonneaux chacun avec quatorze chaloupes de pêche et soixante-cinq hommes

d'équipage ». L'intendant Bégon est appelé à régler le problème. Il émet donc une ordonnance, le 10 mai, dans laquelle il édicte « que le sieur Gatin jouira seul de la pêche au Grand-Étang et à la rivière de la Madeleine et qu'à l'égard de la Grande-Vallée des Monts Notre-Dame, ledit sieur Gatin y prendra la grave, des cabanots et vignots pour sept chaloupes et cédera le surplus pour la pêche du sieur Peyre ».

Selon l'historien David Lee, l'économie de la Gaspésie, au cours de la première moitié du XVIII^e siècle, est centrée sur la morue et une société particulière s'y développe.

L'importance de la morue sèche en Gaspésie, écrit-il, a manifestement contribué à créer une société bien différente de celle du Canada dont les moyens de subsistance étaient beaucoup plus diversifiés. Il semble que les habitants de Pabos aient été en meilleure santé que ceux du reste de la Nouvelle-France, ce qui indique un niveau de vie plus élevé. Les Anglais ont aussi signalé que de Bellefeuille à Pabos, Révol à la baie de Gaspé et Maillet à Mont-Louis semblaient vivre à l'aise. Ils ont probablement même vécu plus richement que la moyenne des seigneurs au Canada. De plus, ils tiraient leurs revenus, non pas de la terre comme au Canada, mais de la mer dont ils ne s'éloignaient guère. D'ailleurs, par ses attaches familiales, la population se sentait bien plus proche de la France que du Canada.

La pêche aux marsouins

Dès le début du XVIII^e siècle, on commence à pêcher le marsouin blanc dans la région de la Rivière-Ouelle. En plus de donner une huile remarquable, ce mammifère cétacé a une peau qui se tanne facilement. « On la gratte longtemps, note le père Charlevoix, et elle devient comme un cuir transparent ; quelque mince qu'elle soit, jusqu'à être propre à faire des vestes et des hauts-de-chausses, elle est toujours très forte et à l'épreuve d'un coup de feu. Il y en a de dix-huit pieds de long sur neuf de large : on prétend que rien n'est meilleur pour couvrir une impériale de carrosse. »

Un groupe de marchands obtient, pour une durée de quinze ans, un privilège de pêche aux marsouins « à Kamouraska, Rivière-Ouelle, Pointe-aux-Trembles et autres lieux du fleuve Saint-Laurent ». Certains habitants de la Rivière-Ouelle, à partir de 1705, avec l'accord de leur seigneur, Deschamps de Boishébert, s'unissent pour exploiter en commun une pêcherie de marsouins devant leurs concessions. Il s'agit de Jean de Lavoye, Étienne Bouchard, Pierre Soucy, Jacques Gagnon, Pierre Boucher et François Gauvin. Deux années plus tard, soit le 13 juillet 1707, l'intendant Raudot défend à qui que ce soit de les troubler dans leur pêche sous peine de dommages et intérêts. Le groupe de marchands dirigés par Hazeur et Peyre proteste et, selon J.-N. Fauteux, « il fut décidé néanmoins qu'ils ne prendraient plus que le quart au lieu du tiers de la production d'huile provenant de la pêche faite en commun ».

Pour encourager la production d'huile de marsouins, Louis XIV décrète que les ports de Rochefort et de Port-Louis devront utiliser de l'huile produite au Canada. Mais, encore là, il y a un problème : plusieurs propriétaires de navires refusent de transporter en France les barriques d'huile. Ainsi, en 1707, la compagnie

Hazeur-Peyre produit 100 barriques d'huile de marsouins et seulement 18 barriques peuvent être acheminées dans la métropole.

Mais ces difficultés n'empêchent pas la pêche aux marsouins de prendre des proportions impressionnantes. À la fin de l'année 1721, on évalue à une quinzaine les nouvelles pêches et on projette d'en établir sept autres l'année suivante. Le Séminaire de Québec, à lui seul, en possède deux dans la région de la Baie-Saint-Paul.

En 1722, un groupe d'habitants de Petite-Rivière, dans la région de la Baie-Saint-Paul, établit ce que l'on considère comme « la plus ancienne coopérative connue en terre québécoise ». Paul Cartier, René de Lavoye, Jacques Fortin père, Anne Dodier faisant pour Noël Simard son mari, Claude Larouche et Jacques Fortin fils veulent établir deux pêches aux marsouins.

Pour ne point se nuire les uns aux autres et faciliter ledit établissement, stipule leur accord, ils ont fait une société entre eux, dont l'acte sous seing privé a été rédigé par le sieur Jorian, leur curé, et signé de lui, en date du dix-huit avril dernier, contenant leurs conventions, qui sont : 1° Que chacun des associés contribuera aux dépenses nécessaires à faire pour l'établissement de ces deux pêches, par rapport à la devanture de leur terre ; 2° Que les profits qui proviendront desdites pêches seront partagés également entre eux au prorata de la devanture de leur terre ; 3° Que les hommes nécessaires pour les établissements seront fournis également ; 4° Qu'il sera loisible à chacun des associés de disposer des huiles et peaux qui reviendront à chacun d'eux desdites pêches ; 5° Que la société durera pendant neuf années, sans pouvoir par aucun des associés céder son droit à un autre ; 6° Qu'en fin de ladite société il leur sera loisible d'en faire une autre ou de la renouveler suivant les avantages qu'ils auront trouvés dans celle-ci ; 7° Que les associés qui voudront se retirer de la société pourront le faire, sans pouvoir par eux tendre sur la devanture de leur terre pour nuire à celle établie ; 8° Que les profits de la société seront partagés tous les ans, à fur et à mesure que la pêche se fera ; 9° Qu'il sera loisible à chacun des associés de se désister de ses droits par chaque année, pour autant de temps qu'il voudra, à la charge d'avertir les autres associés au mois de mars de chacune année, auquel cas il n'entrera ni dans la dépense ni dans les profits, comme aussi qu'il pourra rentrer en ladite société quand bon lui semblera, en avertissant dans le même mois de mars de l'année suivante.

Le développement trop rapide de l'industrie de la pêche aux marsouins va causer son recul. « Ces pêches ont donné quelques profits en différentes années, écrit le marchand Peyre en 1723, ce qui a engagé les habitants que j'avais employés à travailler à former de nouveaux établissements si proches les uns des autres qu'ils se nuisent, empêchant le succès que l'on pourrait espérer dans ces entreprises par le peu de distance de l'une à l'autre, ce qui épouvante le marsouin et le fait tenir au large. » Les pêcheurs d'anguille se plaignent aussi que leurs poissons séjournent moins longtemps dans les eaux du fleuve et qu'ils descendent trop rapidement vers le golfe.

Quelques établissements continuent à fonctionner. Au mois de novembre 1736, une ordonnance rappelle aux habitants de la seigneurie de La Pocatière qu'ils

doivent verser à leur seigneur la dixième partie des huiles que produit leur pêche aux marsouins.

Chasse ou pêche ?

La pêche aux marsouins ressemble à celle du loup-marin.

Quand la marée est basse, raconte le père Charlevoix en 1721, on plante dans la vase ou dans le sable des piquets assez près les uns des autres et l'on y attache des filets en forme d'entonnoirs, dont l'ouverture est assez large ; de sorte néanmoins que, quand le poisson y a passé, il ne la peut plus retrouver pour en sortir. On a soin de mettre au haut des piquets des bouquets de verdure. Quand la marée monte, ces poissons, qui donnent la chasse aux harengs, lesquels gagnent toujours les bords, et attirés par la verdure qu'ils aiment beaucoup, s'engagent dans les filets et s'y trouvent enfermés.

Au xvii^e siècle, on chassait ou pêchait le loup-marin pour fabriquer des manchons avec sa peau. Au siècle suivant, les peaux servent à couvrir les malles et les coffres. « Quand elles sont tannées, écrit le père Charlevoix, elles ont presque le même grain que le maroquin : elles sont moins fines, mais elles ne s'écorchent pas si aisément et elles conservent plus longtemps toute leur fraîcheur. On en fait de très bons souliers et des bottines qui ne prennent point l'eau. On en couvre aussi des sièges dont le bois est plutôt usé que la couverture. »

On pêche le loup-marin sur la côte du Labrador. Plusieurs privilèges exclusifs de traite sont accordés dans les années 1720-1730. Ainsi, le 2 mai 1738, Jean-Baptiste Pommereau « obtient pour une période de dix ans la concession d'un emplacement de quatre lieues » dans la région de Gros Mécatina, sur la côte du Labrador. Entre 1740 et 1745, la compagnie de Pommereau recueille 2730 barriques d'huile de loup-marin et le nombre de peaux, pour les années 1742-1745, s'élève à plus de 10 000.

La baleine fournit elle aussi de l'huile. Les Basques la pêchaient dans les eaux du fleuve Saint-Laurent bien avant l'arrivée de Cartier. Le 17 mars 1733, le constructeur et navigateur Hilaire Brideau obtient, pour une durée de quatre ans, le privilège de pêche à la baleine dans le golfe Saint-Laurent. Vers la même époque, deux négociants de Saint-Jean-de-Luz, en France, renouent avec la tradition basque et viennent faire la pêche à la baleine à Bon Désir, non loin de Tadoussac.

Au cours des dernières décennies du régime français, la pêche à la baleine connaît peu de développement. Selon l'intendant Dupuy, il faudrait une plus grande expérience des Canadiens dans le secteur de la pêche pour que cette partie de l'économie se développe.

Trop de peaux

Sous le gouvernement de Frontenac, la traite des fourrures avait pris de l'expansion. Le marché français est incapable d'absorber tous les envois de peaux du Canada. En 1697, les surplus, en seules peaux de castor, dépassent les 850 000 livres pesant. Ces stocks sont énormes si l'on considère qu'au cours des douze années précédentes, les

ventes totales n'avaient pas dépassé les 620 000 livres pesant. Le roi suggère de diminuer le prix payé pour les peaux et même de fermer certains postes de traite. Dans la colonie, administrateurs et négociants décident de former une compagnie pour gérer le commerce des fourrures. La Compagnie du Canada, connue aussi sous le nom de Compagnie de la Colonie, connaîtra vite de graves problèmes financiers. Le droit du quart qu'elle perçoit sur la vente du castor est insuffisant pour lui permettre de payer les montants nécessaires à l'administration de la colonie. À cette nouvelle, au mois de novembre 1704, la colonie « entre en grand mouvement ». « Tout le monde proteste avec véhémence, écrit l'historien Émile Salone, et les marchands qui courent à la ruine et les fonctionnaires qui redoutent de ne point être payés de leurs appointements. On voit les hôpitaux se fermer aux malades qu'ils ne pourront plus entretenir, et même s'organiser une grève inattendue, celle des curés qui menacent, s'ils sont privés de leur supplément, d'abandonner leurs ouailles. Tout est perdu sans le secours de la métropole. » Le gouverneur Vaudreuil et l'intendant Beauharnois prennent sur eux de tirer sur les fonds de l'État 54 000 livres en lettres de change pour payer les dépenses courantes.

En 1706, la Compagnie du Canada déclare faillite. Une nouvelle compagnie se forme qui regroupe Louis-François Aubert, un marchand français établi à Amsterdam et deux bourgeois de Paris, Jean-Baptiste Néret et Jean-Baptiste Gayot. Leur exclusivité de commerce ne porte que sur le castor et le bail de cession se terminera le 31 décembre 1717.

Les autorités françaises ne peuvent se permettre de laisser tomber la traite des fourrures, car alors les Amérindiens iraient vendre le produit de leur chasse aux Anglais de la Nouvelle-Angleterre et forcément s'allieraient à ces derniers en cas de conflit. De plus, le commerce des fourrures représente le secteur le plus important de l'économie de la Nouvelle-France. Mais la traite engendre des problèmes majeurs : la vente de l'eau-de-vie aux Amérindiens et la contrebande avec les Anglais.

Le 2 avril 1716, l'intendant Bégon émet une ordonnance « qui fait défense à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient d'aller, sous quelque prétexte que ce soit, à Orange, Manhatta, Boston et autres lieux de la domination anglaise, sans une permission du gouverneur général de ce pays, qu'il soit justifié ou non que lesdites personnes aient porté du castor dans lesdites colonies ou qu'elles en aient rapporté ou non des étoffes en ce pays, à peine de deux mille livres d'amende pour la première fois et de punition corporelle en cas de récidive ».

Deux années plus tard, cinq habitants de la région de Trois-Rivières se retrouvent devant un juge pour s'être rendus sans permission à Orange : Pierre Gouin et son frère, Grondin fils, François Hamelin et un nommé Rivét. Les condamnations n'empêchent pas la contrebande de fleurir de plus belle. Au mois de décembre 1724, tous les habitants qui possèdent des canots d'écorce doivent en faire déclaration au greffe de la juridiction royale la plus proche de leur domicile. Il est interdit de prêter les embarcations ou de les vendre à ceux qui veulent se rendre soit en Nouvelle-Angleterre soit dans les Pays d'En-Haut sans la permission écrite du gouverneur particulier de l'endroit ou, en son absence, du commandant.